

VIII - PRODUCTION DE DEFENSE ET LOGISTIQUE DEFENCE PRODUCTION AND LOGISTICS

1959-1967

SOMMAIRE

D - DESCRIPTION DES GROUPES DU COMITÉ D'ARMEMENTS (1959-1966)

1 - Section Matériel et Munitions

a) Armes portatives et munitions, artillerie

AC/153 - Problèmes relatifs aux munitions classiques (1959-1960)

AC/116 - Munitions d'armes portatives (1959-1967)

AC/156 - Mise en service de la cartouche OTAN de 7.62 mm et des
des armes légères capables de la tirer (1959-1960)

AC/207 - Armes de 20 mm et leurs munitions (1962)

AC/239 - Famille d'armes portatives post-1970 (1964-1967)

AC/79 - Affût Bofors 40/70 (1959-1960)

AC/73 - Masse oscillante Bofors 40/70 (1959-1961)

AC/72 - Canon et munitions Bofors 40/70 (1959-1963)

AC/175 - Matériels d'artillerie d'appui rapproché (1960-1967)

b) Conditionnement et stockage des munitions

AC/105 - Conditionnement des munitions (1959-1963)

AC/106 - Stockage des munitions (1959-1964)

c) Véhicules blindés, moteurs polycombustibles

AC/174 - Chars de combat... (1960-1966)

AC/176 - Véhicule blindé de transport de personnel (1960-1963)

AC/231 - Groupe exploratoire sur les moteurs polycarburants (1964)

AC/242 - Groupe d'experts sur les moteurs polycarburants (1964-1966)

d) Matériel de protection contre la guerre nucléaire, biologique, chimique (NBC protection)

AC/61 - Matériel de protection contre la guerre chimique (1959-1961)

AC/196 - Protection contre la guerre nucléaire, biologique, chimique
(1961-1967)

e) Poudres et explosifs

AC/60 - Poudres et explosifs (1959-1967)

AC/193 - Propergols solides (1961-1963)

f) Balistique extérieure, météorologie

AC/117 - Balistique extérieure (1959-1967)

AC/252 - Matériels et méthodes de mesure météorologiques (1965-1966)

g) Matériaux et techniques de fabrication des armes et des munitions

AC/41 - Acier et autres métaux pour armes (1959-1962)

AC/80 - Techniques de fabrication des munitions (1959-1963)

AC/222 - Matériaux et techniques de fabrication des armes et des munitions (1963-1966)

h) Interchangeabilité des éléments de véhicules

AC/55 - Interchangeabilité des éléments de véhicules (1959-1966)

i) Autres projets ou études

AC/140 - Groupes électrogènes de campagne (1959-1964)

AC/160 - Instruments d'optique (1960-1967)

AC/177 - Guerre des mines (mines terrestres) (1960-1967)

AC/254 - Pontage et franchissement des coupures (1966)

2 - Domaine électronique

a) Composants électroniques

AC/67 - Pièces détachées, tubes et pièces de rechange pour le matériel électronique (1959-1965)

b) Télécommunications et information

AC/130 - Matériels de télécommunications (1959-1962)

AC/220 - Matériels de télécommunications (1962-1967)

AC/238 - Transmission et traitement des données (1964-1965)

c) Détection infrarouge / Vision nocturne

AC/162 - Matériel infrarouge... (1960)

AC/185 - Détecteurs infrarouges (vision nocturne) (1960-1967)

AC/187 - Infrarouge proche et amplification de lumière (1961-1963)

AC/194 - Infrarouge lointain (1961-1967)

d) Matériel électronique pour la défense aérienne, radars et systèmes électroniques de conduite des opérations

AC/149 - Matériel électronique pour la défense aérienne (1959-1960)

AC/183 - Matériel de renseignement sur le champ de bataille (1960-1967)

AC/178 - Localisateurs de contrebatterie (1960-1967)

AC/205 - Calculateurs d'artillerie de l'armée de terre (1961-1963)

AC/218 - Identification des avions (1963-1967)

e) Sources d'alimentation électrique

AC/221 - Groupe exploratoire sur les sources d'alimentation électrique difficile à détecter (1963-1964)

AC/241 - Groupe d'experts sur les sources d'alimentation électrique (1964-1967)

3 - Missiles

a) Missiles sol/air

AC/139 - Groupe de travail OTAN sur le HAWK (1958-1959)

AC/148 - Organisation de production du système HAWK (1959-1963)

AC/163 - Défense contre les avions volant à très basse altitude (1960)

AC/189 - Système d'arme sol/air à basse altitude (1960-1966)

AC/188 - Engin REDEYE (1960-1966)

b) Missiles sol/sol

AC/171 - Engin balistique tactique sol/sol à moyenne portée (1960-1963)

AC/172 - Défense antichar (1960-1967)

AC/206 - Grenade antichar légère M.72 (1962-1963)

AC/230 - Production coordonnée de la grenade antichar légère M.72 (1963)

c) Missiles air/air

AC/145 - Groupe de travail OTAN sur le Sidewinder (1959)

AC/157 - Groupe directeur OTAN du programme Sidewinder (1960-1963)

AC/173 - Engin air/air (1960-1962)

d) Missiles air/sol

AC/164 - Engin faible portée air/sol (1960)

d) Missiles air/sol (suite)

AC/190 - Système d'arme tactique air/sol version future (1960-1963)

AC/191 - Engin AS.30 (1961-1962)

AC/215 - Production de l'engin AS.30 (1962-1966)

AC/192 - Engin BULLPUP (1960-1962)

4 - Domaine aéronautique

AC/82 - Adaptation des dessins pour avion (1959-1965)

AC/152 - Financement multilatéral de la phase prototype de l'avion patrouilleur de marine de l'OTAN (1959)

AC/169 - Avion V/STOL d'attaque et de reconnaissance (1960-1966)

AC/170 - Avion V/STOL de transport à moyen rayon d'action (1960-1962)

AC/240 - Hélicoptères (1964-1967)

5 - Domaine naval

AC/181 - Système d'arme anti-sous-marine embarqué à longue portée (1960-1966)

AC/182 - matériel d'exploitation des données pour navires de faible tonnage (1960-1966)

AC/150 - Production coordonnée en Europe de la torpille US Mark 44 (1959-1960)

AC/167 - Production de la torpille US Mark 44 (1960-1967)

AC/179 - Engin mer/air courte portée pour navires de faible tonnage (1960-1966)

AC/180 - Engin mer/air moyenne portée pour navires de faible tonnage (1960-1966)

AC/197 - Minage rapide des eaux côtières par lancement à partir du rivage (1961-1963)

AC/236 - Mines de fond d'exercice récupérables (1964-1966)

AC/235 - Identification des sous-marins (1965-1966)

6 - Propriété industrielle

AC/94 - Propriété industrielle (1959-1965)

7 - Codification des matériels

AC/135 - Codification des matériels (1959-1965)

AC/161 - Politique et organisation générale en matière de codification OTAN des matériels (1960)

8 - Echange de renseignements scientifiques et techniques dans le domaine de la défense

AC/223 - Echanges de renseignements scientifiques et techniques (1963-1965)

E - LOGISTIQUE

AC/198 - Logistique en temps de paix et en temps de guerre (1961-1964)

AC/229 - Intégration du soutien logistique pour les armes modernes (1963)

Réseau OTAN des pipelines

AC/112 - Comité OTAN des pipelines (1959-1965)

AC/120 - Comité de gestion Centre Europe des pipelines (1959-1965)

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

D - DESCRIPTION DES GROUPES DU COMITE D'ARMEMENTS

Le plan adopté pour la présentation des groupes du Comité d'Armements s'est inspiré des plans de classement adoptés pour ses dossiers par la Division Production et Logistique du Secrétariat international, devenue Division Production, Logistique et Infrastructure en 1960.

1 - Matériel et munitions

Ces questions étaient suivies par la Section Matériel et munitions (Equipment and Ammunition Section) de la Division production et logistique, où elles étaient réunies sous la cote "EA" du plan de classement.

Les groupes ont été regroupés méthodiquement.

a) Armes portatives et leurs munitions, artillerie

Groupe de travail exploratoire sur les problèmes relatifs aux munitions classiques

Exploratory working group on conventional ammunition problems

AC/153

1959-1960

Maintenir une capacité de production suffisante pour répondre pleinement aux besoins du temps de crise fut dès le départ l'une des préoccupations majeures des autorités militaires de l'OTAN.

La question revêt un double aspect : en temps de paix, les crédits disponibles sont insuffisants pour maintenir les installations existantes et la capacité de production générale dépasse les besoins dans tous les pays, spécialement dans les petits pays ; en temps de guerre, les besoins sont trop élevés pour être satisfaits par des installations de fabrication en Europe. Il fallait trouver une solution répondant à la fois aux exigences de la situation du temps de paix et aux besoins du temps de guerre.

Des études¹ avaient été entreprises en 1955 et 1956 par le Secrétariat international sur les problèmes relatifs à la production de munitions classiques dans les pays OTAN d'Europe continentale. Elles n'avaient pas alors été achevées parce que l'intérêt militaire en était devenu douteux du fait de l'introduction des armes non classiques. Entretemps, les études entreprises par le Groupe permanent sur le nouveau concept stratégique montrèrent qu'il demeurerait nécessaire de disposer de forces dotées d'un ensemble bien équilibré d'armes conventionnelles.

¹ Voir les documents C-R(55)30 et C-M(57)101 sur le maintien en état de la base de production européenne ; AC/74-D/143 et AC/74-R/43, point V, du 16 juin 1957, sur l'approvisionnement en munitions classiques en temps de guerre à partir de la base de production européenne.

Le 17 juin 1959², le Comité d'Armements a décidé de reprendre les études sur les munitions classiques. L'accent devait être mis sur le maintien en état de la base de production de munitions classiques en Europe continentale. A cet effet, il a créé un groupe exploratoire à la réunion du 10 juillet 1959 - AC/74-R/76, point II.

Le mandat du groupe est défini à l'annexe III du document AC/74-D/355, en date du 22 juin 1959. Il était chargé d'indiquer, pour chacun des pays, les besoins en moyens de production en temps de paix dans le cadre de limitations budgétaires et hors limitation budgétaire (I et II), de déterminer la capacité des moyens de production existants (III), de rendre compte de la politique des pays sur la conservation ou l'adaptation aux besoins des moyens existants (IV), et enfin d'examiner la possibilité d'une action coordonnée (V). Il devait faire rapport au Comité d'Armements (VI).

Le groupe s'est réuni pour la première fois les 29 et 30 septembre sous la présidence de l'Ingénieur général Clavier (France). Participaient aux travaux des experts nationaux fournis par la Belgique, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et la Turquie. Au cours de cette réunion, il a adopté pour servir de base à ses travaux une liste des catégories de munitions avec symboles, une base de calcul (prix conventionnels, unité de mesure) et une définition uniforme de la capacité de production - AC/153-R/1.

La deuxième réunion, en février 1960, a permis aux participants d'entendre des exposés sur les politiques nationales. Un sous-groupe restreint a été mis sur pied "pour examiner les moyens pratiques du maintien en état de fonctionnement des installations de fabrication des munitions classiques" - AC/153-R/2.

A la troisième réunion, qui a eu lieu en avril 1960, le rapport du sous-groupe (AC/153-D/1 du 29 mars) a été discuté et adopté. Il figure en annexe XII au document AC/74-D/537.

A la quatrième, en décembre 1960 (AC/153-R/4), le groupe a examiné et discuté les tableaux rassemblant les réponses des pays au questionnaire proposé pour répondre aux points I, II et III du mandat. Il a en outre approuvé le rapport préparé pour le Comité d'Armements. Ce document (AC/153-WP/4) concluait qu'il n'était pas rentable de réaliser de nouvelles installations pour satisfaire aux besoins d'un pays qui ne pourrait faire face aux commandes de munitions classiques avec ses installations existantes, et qu'il valait mieux répartir les commandes entre les pays pour éviter les dépenses non indispensables lorsqu'il n'y a qu'une quantité relativement faible d'un type donné de munitions à fabriquer. Il recommandait *in fine* de créer un groupe d'experts qui aurait pour fonction principale de tenir à jour un tableau des capacités de production des munitions classiques en Europe continentale et de faire toutes recommandations utiles à ce sujet au Comité d'Armements.

Le rapport a été examiné par le Comité d'Armements le 24 avril 1961 sous la cote AC/74-D/537. Le Comité en a pris note et a dissous le groupe qui avait terminé son travail ; il a chargé le Secrétariat international de rassembler et mettre à jour chaque année une

² AC/74-R/75, point IV.

documentation sur les installations européennes de munitions classiques et de faire rapport au Comité si les circonstances le justifiaient — AC/74-R/97, point IV.

Il a produit :

- 2 documents AC/153-D/1 et D/2
- 4 comptes rendus AC/153-R/1 à R/4
- 3 documents de travail AC/153-WP/1, 3 et 4 (2 pas paru)

Ils sont encore classifiés "confidentiel" et "diffusion restreinte".

Ils ont perdu leur caractère sensible. Nous recommandons de les déclassifier et de prévoir leur mise en lecture publique.

- :-

Commission d'experts sur les munitions d'armes portatives
Small arms ammunition panel
AC/116
1959-1967

La cartouche de 7,62 mm avait été adoptée comme munition standard par les autorités militaires de l'OTAN en 1954. Pour assurer le contrôle des épreuves et de l'inspection de la cartouche OTAN de 7,62 mm, on avait d'abord créé en novembre 1956 un "groupe ad hoc sur la cartouche 7,62 mm", devenu en février 1957 "commission d'experts sur la munition 7,62 mm". En septembre 1958, la commission sur la munition de 7,62 mm avait reçu le nouveau nom de "commission d'experts sur les munitions d'armes portatives" et le Comité d'Armements avait élargi son mandat en lui confiant également les tâches relatives à la munition de 9 mm. Elle était dotée d'organismes subordonnés (commissions régionales et centres d'essais régionaux).

Fin 1958, elle avait des réalisations importantes à son actif : deux projets d'accords de standardisation (ou STANAG) pour les munitions de 7,62 mm et 9 mm, la publication d'un manuel des procédures d'épreuves et d'inspection ; elle avait fait procéder à plusieurs essais. (Voir le rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 86-89).

Douze pays étaient représentés à ses travaux (Belgique, Canada, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis), assistés par des membres du Secrétariat international.

Elle a poursuivi ses travaux au cours de la période 1959-1966.

Sa mission principale a été de s'assurer que les munitions de 7,62 mm et de 9 mm étaient conformes aux spécifications figurant aux STANAG 2310 (révisé) pour la première et 4090 (ratifié en 1964) pour la seconde. Ses activités ont découlé de la mise en application de ces deux accords de standardisation.

- Elle a établi un programme d'essais portant sur les caractéristiques auxquelles doivent répondre les deux types de munitions ; elle a organisé les essais d'homologation pour tout

nouveau modèle de cartouche et veillé à l'interchangeabilité des munitions sur le champ de bataille.

- Elle a inspecté et homologué les installations des centres nationaux et régionaux mis en place par elle pour contrôler la production. Chaque pays participant a créé son propre centre d'essais national. En mars 1966, les centres étaient approuvés en France, aux Etats-Unis, au Canada et au Portugal, l'homologation de quatre nouveaux centres était prévue pour 1966-1967 et le reliquat escompté pour 1968.

- Aux termes de son mandat, elle devait également visiter les installations de production dans les pays et veiller à maintenir un courant d'échanges d'informations.

- Elle a révisé le "Manuel des méthodes d'épreuve et d'inspection pour la munition de 7,62 mm" (2e éd. en 1966) et rédigé un manuel analogue pour la munition de 9 mm, qui fut édité en 1964. Ces manuels ont été périodiquement mis à jour et ont fait l'objet d'une large distribution, notamment auprès des industriels.

La commission n'a tenu qu'une ou deux sessions plénières par an, mais elle a travaillé en permanence par l'intermédiaire de plusieurs organismes qui relèvent d'elle, à savoir :

- deux commissions régionales (une en Amérique du Nord et une en Europe), qui dirigent toutes deux un centre d'essai OTAN ;

- le comité exécutif, composé de fonctionnaires de la commission principale, créé en juin 1961 (cf. AC/116-D/132 et AC/116-R/7, point XXIV) pour faciliter, lorsque la commission ne siège pas, le règlement des questions urgentes³. Il a traité la quasi totalité des travaux par correspondance. Il a cependant tenu une réunion à Londres les 1er et 2 octobre 1962 pour liquider un certain nombre de questions (le compte rendu se trouve dans le AC/116-D/222).

Ces trois organismes lui ont fait rapport⁴.

Elle a été amenée à établir ponctuellement des sous-commissions pour mener des études :

- une sous-commission sur les appareils et les méthodes de mesure de pression dans la chambre, créée en juillet 1963 (voir le AC/116-R/9, point X), qui lui a fait rapport à l'issue de chacune de ses réunions⁵.

- une sous-commission sur les méthodes d'évaluation des munitions (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Belgique), créée en 1965/1966 pour élaborer une procédure à appliquer pendant les épreuves de contrôle de la production des munitions de 7,62 mm.

³ Les tâches du comité exécutif sont définies dans le document AC/116-D/132 du 12 décembre 1960.

⁴ Les rapports d'activité du comité exécutif ont paru sous forme de documents : AC/116/-D/321 pour 1964/1965, AC/116-D/368 pour 1965/1966.

⁵ Voir AC/116-D/272 du 21 janvier 1964 et AC/116-D/322 du 27 avril 1965 ; et AC/116-D/351 sur la modification du programme 1965-1966.

Le détail des travaux de la commission AC/116 et de l'activité des organismes qu'elle a dirigés et contrôlés peut être saisi à travers le rapport d'activité⁶ qu'elle a soumis chaque année, à partir de 1961, au Comité d'Armements.

Au total, elle a effectué un travail considérable de standardisation. Ses décisions ont eu une incidence directe sur la production d'armes portatives au sein de l'Alliance. En 1967, la production de munitions standardisées OTAN pour cette catégorie d'armes fonctionnait pleinement et plus d'une douzaine de modèles étaient produits en grande série dans plusieurs pays.

Ajoutons enfin que le questionnaire (AC/116-D/225) envoyé en 1963 aux pays pour connaître leurs éventuels besoins d'une cartouche pour armes portatives de la seconde génération est à l'origine de la recommandation qu'elle a faite au Comité d'Armements (consignée dans le rapport AC/116-D/256) de créer un groupe d'experts sur une famille d'armes portatives post-1970 (→ AC/239 ; voir ce groupe).

Par note AC/116-D/373 du 8 septembre 1966, ses membres furent informés des conclusions du groupe exploratoire AC/253 (C-M(66)33(Rév.)) sur la politique à conduire dans le domaine de la recherche, de la mise au point et de la production de matériels d'armement. La commission AC/116 fut placée sous l'égide du Groupe consultatif OTAN pour les forces terrestres, Commission (III) sur les armes d'infanterie (*NATO Army Armaments Group, Infantry weapons panel*).

En juin 1967, le Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres a décidé que ses travaux seraient poursuivis dans le cadre d'une sous-commission de la commission III (cf. AC/225-R/9). Elle fut dénommée à partir de la réunion du 13 septembre 1967 "Sous-commission d'experts sur les munitions OTAN de 7,62 mm et de 9 mm" (*Sub-panel on NATO 7.62 mm and 9 mm ammunition*), et reçut pour ses documents la cote AC/225(Commission III/SP.1).

De 1959 à août 1967, la commission AC/116 a produit quelque 374 documents, qui se décomposent en

338 documents	AC/116-D/50 à D/387
8 comptes rendus	AC/116-R/5 à R/12
28 notes administratives	AC/116-N/2 à N/29

Ils étaient pour la plupart sans classification à l'origine, un petit nombre classifiés "diffusion restreinte" le sont toujours. Nous recommandons leur déclassification et leur mise en lecture publique.

- :-

⁶ Voir AC/74-D/624 pour 1961, AC/74-D/703 pour 1962, AC/116-D/299 (et AC/74-D/911) pour 1963 et le 1er semestre 1964, AC/116-D/330 (et AC/74-D/1113) pour 1964/1965, AC/116-D/376 pour 1965/1966.

**Groupe ad hoc sur la mise en service de la cartouche OTAN de 7,62 mm
et des armes légères capables de la tirer**
**Ad hoc group on the bringing into service of the NATO 7.62 mm round
and of small arms able to fire it**
AC/156
1959-1960

Le Bureau militaire de standardisation avait fait entreprendre en 1957 une étude sur les modifications à apporter aux armes de petit calibre pour permettre l'utilisation de la munition de 7,62 mm adoptée comme munition standard par les forces de l'OTAN en 1954. La conclusion fut qu'une coordination étroite devait exister entre la production de cette munition et celle des armes destinées à la tirer.

En septembre 1959, l'attention du Comité d'Armements fut attirée sur le problème dans le mémorandum AC/74-D/363⁷. Le Comité accepta de s'occuper de la question et fit préparer un mandat pour un nouveau groupe.

Le 21 octobre 1959⁸, il a approuvé la création d'un groupe ad hoc, chargé de travailler en étroite liaison avec la commission d'experts sur les munitions pour armes portatives (AC/116). Il lui a donné le mandat suivant⁹ :

1. recueillir des renseignements sur les politiques nationales pour la mise en service de la cartouche OTAN de 7,62 mm et des armes portatives pouvant l'utiliser ;
2. faire des recommandations au Comité d'Armements sur les mesures à prendre en cas de besoin.

La liaison avec la commission AC/116 devait se faire grâce à la désignation de membres et d'un secrétaire communs.

Etaient représentés le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

On lui a attribué la cote AC/156 pour ses documents.

L'ordre du jour de l'unique réunion tenue par le groupe ad hoc a été distribué le 6 novembre 1959 (AC/156-A/1). Seul le point (1) du mandat devait être abordé. La réunion eut lieu les 21 et 22 janvier 1960, présidée par le Lt-Col. Bahin (R-U) (AC/156-R/1). Après un exposé préliminaire sur l'historique de la question (AC/156-D/1) par le chef de la Section matériel et munitions, chaque délégation a fait une déclaration sur la situation dans son pays et fait connaître sa position sur la fabrication de la cartouche OTAN de 7,62 mm.

A la suite de cette réunion, un rapport faisant le point sur les politiques nationales a été transmis au Comité d'Armements (AC/116-D/6).

⁷ AC/74-R/77, point IV.

⁸ AC/74-R/78, point V.

⁹ Le mandat est défini dans l'annexe au document AC/74-D/376.

Conformément aux recommandations formulées dans le rapport (AC/74-D/408), la Commission d'experts sur les munitions pour armes portatives (AC/116) fut chargée de suivre la question de la conversion des armes, qui était étroitement liée à ses travaux.

Le groupe avait terminé son travail, il fut dissous.

Il n'a produit que trois documents, les AC/156-D/1, R/1 et A/1 cités ci-dessus.

Ils sont déclassifiés. Il conviendrait de les mettre en lecture publique en même temps que ceux de la commission AC/116.

-:-

**Groupe de travail exploratoire sur les armes de 20 mm
et leur munitions**
Exploratory working group on 20 mm weapons and their ammunition

AC/207

1962

Lors de sa réunion des 7-12 juin 1961 (AC/116-R/7, point XXIX), la Commission d'experts sur les munitions pour armes portatives AC/116 prit note de l'intérêt manifesté par ses membres pour la standardisation de la munition de 20 mm.

Le 1er février 1962, après avoir examiné une proposition de l'Allemagne sur le sujet¹⁰, le Comité d'Armements décida la création d'un groupe de travail exploratoire sur les armes de 20 mm et leurs munitions (AC/74-R/108, point VII).

Le groupe devait déterminer dans quelle mesure la standardisation de la munition de 20 mm était réalisable.

Son mandat était énoncé dans le document AC/74-D/623 du 14 février 1962 :

- examiner dans les domaines opérationnels et techniques les besoins nationaux en ce qui concerne les armes de 20 mm et leurs munitions ;
- à la lumière des résultats de l'étude, rechercher les solutions techniques qui pourraient permettre la standardisation ou l'interchangeabilité des munitions de 20 mm existantes.

Il devait faire rapport au Comité d'Armements par l'intermédiaire de la Commission sur les munitions pour armes portatives.

Huit pays ont pris part aux travaux du groupe (Belgique, Canada, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis).

¹⁰ AC/74-D/613.

Il a tenu sa première réunion, présidée par le Gén. Clavier (France), chef de la Section matériels et munitions, les 10 et 11 avril 1962 (AC/207-R/1). Un exposé liminaire du Président a rappelé les conditions dans lesquelles le groupe avait été créé (AC/207-D/1). Les experts nationaux ont fait des déclarations sur leurs besoins respectifs en armes et munitions de 20 mm. Il fut décidé en outre de diffuser un questionnaire concernant les caractéristiques militaires d'un système arme/munitions de 20 mm pour la période s'étendant jusqu'en 1970-1975.

Au terme des discussions, il est apparu que les deux types de munitions de 20 mm déjà existants, la cartouche hispano-Suiza (Allemagne) et la cartouche US (France) n'étaient pas interchangeables et que la standardisation d'un type unique à l'usage des forces terrestres de l'OTAN était quasiment irréalisable.

Le groupe a présenté ses conclusions dans un projet de rapport (AC/207-D/2, du 19 avril 1962). Il notait cependant qu'il restait une possibilité si l'on parvenait à un accord sur des caractéristiques opérationnelles minimales communes aux divers pays, applicables à la fois à la munition, aux armes et aux supports de tir, et il demandait la révision de son mandat en ce sens.

Le rapport a été étudié par la Commission AC/116 (AC/116-D/2) lors de sa réunion des 14-18 mai 1962 (AC/116-R/8, point XXIV), mais l'échange de vues n'a rien apporté de nouveau et a confirmé l'inexistence d'une base commune d'accord. Le Comité d'Armements l'a examiné à son tour, le 25 juillet, sous la référence AC/74-D/658, et s'est interrogé sur l'utilité de poursuivre les travaux. Il a suspendu sa décision sur l'avenir du groupe en attendant des éléments d'information sur les armes et munitions appelées à succéder à celles de 20 mm (AC/74-R/118, point III).

Le groupe fut supprimé à la suite des recommandations formulées dans le rapport du Groupe ad hoc de haut niveau (AC/216) sur la coopération en matière de production d'armements adopté par les Ministres de la défense le 15 décembre 1962 (C-M(62)114).

Le groupe n'a produit que les trois documents cités ci-dessus, à savoir :

2 documents	AC/207-D/1	(sans classification)
	AC/207-D/2	(confidentiel)
1 compte rendu	AC/207-R/1	(diffusion restreinte)

Nous recommandons leur déclassification et leur mise en lecture publique en même temps que les documents de la commission AC/116.

Groupe d'experts sur une famille d'armes portatives post-1970
Group of experts on a post-1970 family of small arms
AC/239
1964-1967

La standardisation des cartouches de 7,62 et de 9 mm avait été complexe à mettre en oeuvre parce que la mise au point de ces munitions dans les pays avait déjà atteint un stade relativement avancé au moment du lancement de l'opération. Les travaux du groupe AC/207 sur la standardisation des armes et munitions de 20 mm avaient été entrepris trop tard pour aboutir. On s'orienta vers l'étude d'une deuxième génération de cartouches, qui présentait elle de réelles possibilités de fabrication d'un modèle standard.

La Commission d'experts sur les munitions pour armes portatives AC/116 a décidé d'attirer l'attention du Comité d'Armements sur cette question en mai 1962. Le 23 novembre, le Comité d'Armements l'a invitée à procéder à une étude des réalisations nationales en ce domaine et à lui faire rapport. Un questionnaire a été transmis aux pays (réf. AC/116-D/225 du 17 janvier 1963). La Commission a analysé les réponses et établi en août 1963 un rapport succinct (AC/116-D/256) montrant que tous les pays souhaitaient coopérer à l'étude d'une munition de la deuxième génération afin de mettre au point un modèle standard.

En septembre, le Comité d'Armements a transmis le rapport (AC/74-D/784) pour avis au Groupe consultatif OTAN pour les forces terrestres, qui a recommandé la création d'un groupe d'experts et demandé aux autorités militaires de l'OTAN d'établir un besoin militaire de base OTAN (NBMR) pour un système arme/munition de la deuxième génération.

Le groupe a été créé officiellement le 19 février 1964 ; il s'est dénommé "Groupe d'experts sur une famille d'armes portatives post-1970". Le Comité d'Armements lui a donné le mandat défini dans le AC/74-D/831 et modifié dans le AC/74-D/850 :

- 1) échanger des renseignements sur les programmes nationaux de mise au point d'une famille d'armes portatives pour la période postérieure à 1970, la priorité étant accordée à l'arme individuelle ;
- 2) recommander les mesures propres à contribuer à la poursuite de la standardisation d'armes dans le domaine des armes portatives ;
- 3) recommander toutes les mesures susceptibles d'encourager la conclusion d'accords de coopération au sein de l'OTAN en matière de recherche, de mise au point et de fabrication des armes portatives ;
- 4) fournir des avis scientifiques ou techniques pour l'établissement des concepts tactiques et des NBMR.

Le groupe, présidé par le Col. P.J. Abs, chef de la Section matériel et munitions, était composé d'experts de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et

des Etats-Unis, rejoints plus tard par la Turquie. Un représentant du SHAPE était présent.

La première réunion eut lieu les 24, 25 et 26 novembre 1964. Des déclarations sur les tendances et les réalisations de la recherche en Belgique (AC/239-WP/1) et en Allemagne (AC/239-WP/3) et un exposé de la délégation des Etats-Unis sur le système américain d'arme SPIW (arme spéciale d'infanterie) (AC/239-WP/2) vinrent compléter les informations apportées par le questionnaire.

En attendant la définition d'un NBMR par les autorités militaires, il fut décidé de prendre comme base de réflexion les travaux déjà entrepris au sein du groupe de travail FINABEL¹¹ dans le domaine des armes portatives. Ces travaux avaient en effet abouti à l'établissement du projet d'accord FINABEL 2.A.3 (reproduit dans le AC/239-D/2) portant sur les caractéristiques de base essentielles pour un complexe arme-munition de deuxième génération (une arme individuelle automatique à efficacité maximum à 300 m). Plusieurs pays ayant déjà approuvé les dispositions de cet accord, il fut décidé que les délégations pourraient utilement l'étudier et le commenter, y compris les pays qui ne faisaient pas partie du groupe FINABEL.

Un avant-projet de rapport, le AC/239-D/3, du 17 février 1965, a été soumis au Comité d'Armements sous la cote AC/74-D/1010. Celui-ci a pris note et décidé d'attirer l'attention des autorités militaires de l'OTAN sur la nécessité d'établir le plus tôt possible un concept d'emploi d'une famille d'armes portatives susceptibles d'entrer en service après 1970.

Lors de la deuxième réunion, les 19-21 octobre 1965, le groupe a examiné les observations nationales sur l'accord FINABEL 2.A.3, diffusées sous les cotes AC/239-D/4 (Etats-Unis), D/5 (Norvège), D/6 (Canada), D/7 (Royaume-Uni). Les pays ne parvinrent pas à s'entendre sur les aspects essentiels d'une famille d'armes portatives. Le Secrétariat international fut chargé de préparer un projet de rapport à l'intention du Comité d'Armements.

Le rapport (AC/239-D/8) a été examiné le 2 février 1966 sous la référence AC/74-D/1140. Il en ressortait que la définition d'un NBMR restait prématurée, mais que les travaux du groupe s'étaient néanmoins révélés utiles par les échanges d'informations sur les programmes nationaux et les accords multilatéraux (FINABEL et ABCA) qu'ils avaient encouragés et qui avaient contribué à éviter que les tendances nationales ne s'écartent trop l'une de l'autre.

Pour poursuivre plus avant ses travaux, le groupe était tributaire de l'accord des chefs d'état-major sur une définition commune au sein de FINABEL et de résultats d'études en cours aux Etats-Unis. Un rapport du groupe FINABEL sur l'armement d'infanterie pour la période 1970-1980 fut diffusé en juin 1966 sous la cote AC/239-D/10.

¹¹ Le Comité FINABEL est une organisation au niveau des chefs d'état-major des forces terrestres de la France (F), de l'Italie (I), des Pays-Bas (N), de la Belgique (BE) et du Luxembourg (L), créée en 1953 pour proposer le développement en commun de matériel. (Sigle FINBEL avant l'entrée de la R.F.A. en 1956).

Faute de directives précises, le groupe principal ne s'est plus réunis. Ses activités se sont poursuivies par les travaux de son sous-groupe.

Sous-groupe pour l'évaluation commune des performances des complexes
armes portatives/munitions post-1970
*Sub-group for the establishment of common methods of assessment of
performance small arms/ammunition weapon system post-1970*
AC/239(SG)
1965-1966

En attendant un concept et une définition sur une famille d'armes portatives, le groupe principal avait jugé utile d'entamer des études sur le plan technique et créé, lors de sa première réunion en novembre 1964, un sous-groupe chargé de l'élaboration de méthodes communes d'évaluation des performances des complexes armes portatives/munitions qui devaient être mis en service après 1970.

Quatre réunions ont été tenues par le sous-groupe de mars 1965 à décembre 1966 (voir les comptes rendus sous les références AC/239(SG)-D/1 à D/4). Il a limité son étude à deux catégories d'armes, le fusil d'assaut et la mitrailleuse légère. Un rapport d'étape a été soumis au groupe principal en octobre 1965, le AC/239-D/9, où il propose en particulier de mettre en oeuvre les méthodes d'évaluation adoptées dans le cadre des centres d'essais OTAN spécialisés contrôlés par la commission AC/116.

Il a mis sous sa forme définitive le "Manuel des méthodes d'essais applicables aux systèmes d'armes éventuels, fusils et fusils-mitrailleurs, post-1970" — AC/239(SG)WP/6 —, publié en mai 1967.

La réorganisation des organismes traitant de production de défense consécutive aux conclusions du rapport du groupe exploratoire AC/253 et ses incidences sur les travaux du groupe sont exposées dans les documents AC/239-D/11 du 8 septembre et AC/239-D/12 du 7 décembre 1966. Le groupe AC/239 a été dissous ; ses activités ont été transférées en février 1967 à la Commission III sur les armes d'infanterie (AC/225(Panel III)).

- :-

Le groupe AC/239 est à l'origine des documents suivants :

- documents	AC/239-D/1 à 12
- comptes rendus	AC/239-R/1 à 2
- notices	AC/239-N/1
- documents de travail	AC/239-1 à 3

Son sous-groupe a produit dans le cadre de la sous-série AC/239(SG) :

- 4 comptes rendus	AC/239(SG)D/1 à 4
- 10 documents	AC/239(SG)WP/1 à 10

Un nombre important de ces documents ont paru sans classification, les autres ont conservé leur classification initiale de "secret" ou "confidentiel". Nous conseillons de terminer la déclassification et de soumettre l'ensemble à la lecture publique en même temps que les quatre groupes précédents.

-:-

Commission d'experts sur l'affût 40/70
40/70 carriage assembly panel
AC/79
(1954..) 1959-1960

La commission d'experts AC/72 sur la munition du canon 40/70 Bofors et les commissions AC/73 (masse oscillante 40/70 Bofors) et AC/79 (affût 40/70 Bofors) décrites ci-après ont été toutes trois établies en 1954 pour organiser la fabrication standardisée des armes et munitions dans les pays sous licence Bofors et garantir l'interchangeabilité au sein de l'OTAN du canon Bofors 40/70, de ses éléments et de sa munition.

(Voir le rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 66-69).

En 1960, la production de l'affût 40/70 Bofors a atteint le stade où peu de modifications importantes pouvaient encore être apportées à ce matériel. Comme, en outre, la majorité des experts appartenant à cette commission appartenaient aussi à la commission sur la masse oscillante AC/73, il fut décidé, lors de la réunion de la commission AC/73 des 4-8 juillet 1960, de réunir les deux commissions en un organisme unique intitulé "Commission d'experts sur le canon 40/70" - AC/73-R/13.

Tous les documents ayant trait à cette nouvelle commission devaient être diffusés sous la référence AC/73. La série AC/79 était close (AC/79-D/10, 19 juillet 1960).

On relève encore 4 documents sous cette cote de janvier 1959 à juillet 1960

documents	AC/79-D/9 et 10
comptes rendus de réunions	AC/79-R/27 et 28

Les deux comptes rendus sont encore classifiés "diffusion restreinte".

-:-

Commission d'experts sur la masse oscillante 40/70
40/70 elevating mass panel
AC/73
(1954..) 1959-1961

Elle a été fusionnée avec la commission sur l'affût AC/79 à la réunion des 4-8 juillet 1960 - voir AC/73-R/13 et AC/73-D/92 du 19 juillet 1960.

Le nouvel organisme a gardé la cote AC/73 et s'est intitulé "Commission sur le canon de 40/70" (40/70 gun panel).

Il a à son tour été absorbé par la Commission sur la munition Bofors AC/72 en avril 1961 (réunion des 10-13 avril - AC/72-R/9).

Le document AC/73-D/96 du 30 juin 1961, diffusé au Comité d'Armements sous la cote AC/74-D/568, retrace l'historique des deux commissions depuis leur création en 1954. Il avait été rédigé pour donner au Comité d'Armements une idée précise du degré de standardisation du canon 40/70 avant que celui-ci ne se prononce sur la fusion de la commission AC/73 avec la commission sur la munition AC/72 (AC/74-R/95, § 45).

De nombreux documents ont été diffusés sous la cote AC/73 de janvier 1959 à août 1961 :

documents	AC/73-D/67 à 100
comptes rendus de réunions	AC/73-R/11 à 13

Ils sont toujours classifiés "diffusion restreinte".

-:-

Commission d'experts sur la munition 40/70
40/70 ammunition panel
AC/72
(1954..) 1959-1963

Fin 1961, la fusion des trois commissions était achevée. Après avoir absorbé la commission sur la masse oscillante AC/73 en avril 1961 (voir AC/72-R/9), qui avait elle-même absorbé la commission sur l'affût AC/79 en 1960, la commission AC/72 s'intitula "Commission sur le canon et la munition 40/70" (40/70 gun and ammunition panel).

Les travaux de la commission AC/72 depuis sa création se résument comme suit : établissement de normes communes de sécurité, organisation d'essais d'homologation, élaboration de spécifications standard (STANAG 4027, 4028, 4079, 4037), création d'un modèle de message météorologique... En outre, elle a publié un manuel de essais d'homologation (AC/72-D/84(Révisé)) et une instruction sur les épreuves de recette OTAN et les conditions d'acceptation ou de refus pour les munitions 40/70 (AC/72-D/94(Révisé)).

En 1962, le matériel 40/70 en service dans les forces armées de l'OTAN avait atteint un haut degré de standardisation. En exécution des recommandations du groupe de haut niveau AC/216 formulées dans son rapport C-M(62)114, la commission d'experts sur le canon et la munition 40/70 fut invitée à tenir une dernière réunion pour étudier la possibilité de confier les travaux qui restaient encore à accomplir — il s'agissait essentiellement de s'assurer que les normes nationales demeurent identiques — au pays principalement intéressé qui en serait chargé pour le compte des autres pays participants (voir AC/72-R/11).

La commission fut informée des décisions la concernant par la note AC/72-N/1.

Une dernière réunion eut lieu comme prévu les 10 et 11 octobre 1963, au cours de laquelle le Royaume-Uni se déclara prêt à assumer la responsabilité du contrôle de la standardisation à la fois du canon et de sa munition (AC/72-R/12, point IX).

Le groupe a préparé un rapport définitif, le AC/72-D/152 du 17 décembre 1963. Le Comité d'Armements l'a examiné lors de sa réunion du 2 septembre 1964 (AC/74-D/891) et a approuvé le transfert au Royaume-Uni du contrôle de la standardisation en liaison avec la Section matériel et munitions du Secrétariat international. En même temps, la commission fut dissoute.

L'accord annexé au rapport sur les futurs travaux de standardisation fut ratifié par tous les pays intéressés au cours de l'année 1964.

Les documents diffusés sous la cote AC/72 se répartissent en :

documents	AC/72-D/97 à 152]	(janv. 1959-
comptes rendus de réunions	AC/72-R/7 à 12		déc. 1963)
1 note	AC/72-N/1]	

Ils sont classifiés "diffusion restreinte".

Nous proposons de terminer la déclassification des documents des trois commissions AC/72, AC/73 et AC/79. Ils forment un tout qu'il conviendrait ensuite de mettre ensemble en lecture publique.

-:-

**Groupe de travail mixte ad hoc sur les matériels d'artillerie
perfectionnés d'appui rapproché
AHMWG on advanced close support artillery weapons
AC/175
1960-1967**

Le Comité d'armements a décidé lors de sa réunion du 24 juin 1960 (AC/74-R/89, point I) d'établir un groupe de travail mixte ad hoc chargé d'examiner si une coopération serait possible dans le domaine des matériels automoteurs de 105 mm (canon ou obusier) et, s'il en était chargé ultérieurement par le Comité d'Armements, de déterminer les modalités de cette coopération. Il s'intitula "groupe de travail mixte ad hoc sur un canon de 105 mm automoteur".

Son mandat figure dans le document AC/74-D/457, reproduit dans le AC/175-N/1.

Le Col. Esmonde-White (Royaume-Uni) fut élu à la présidence du groupe.

La Belgique, la Grèce, les Pays-Bas ont exprimé un intérêt pour ce type de matériel, et surtout les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, qui étaient déjà engagés dans la mise au point et la production de canons ou d'obusiers de 105 mm.

Dans un premier temps, le groupe a étudié les caractéristiques des trois armes existantes. Comme elles avaient été étudiées et réalisées indépendamment les unes des autres, leurs munitions n'étaient pas interchangeables. Sur la recommandation du Bureau militaire de standardisation (AC/74-D/506 du 18 octobre 1960), le groupe a donc intégré la munition dans ses travaux sur le canon de 105 mm et commencé des études pour mettre au point un tracé de chambre qui permette de rendre interchangeables les munitions en service et en cours de développement.

Il a fait rapport de ses travaux, en mai 1961, dans le document AC/175-D/7. Pour le court terme (avant 1970), le document admettait qu'il n'avait pas été possible de se mettre d'accord sur la fabrication en commun d'un matériel unique, mais soulignait que la munition présentait les meilleures chances de devenir interchangeable dans ces mêmes limites de temps. Pour les besoins à long terme, c'est-à-dire après 1970, époque probable de la mise en service d'une autre génération de matériel, il préconisait de développer un système d'arme commun OTAN. Le groupe proposait l'élargissement de son mandat en ce sens (annexe II au AC/74-D/546).

Le Comité d'Armements prit note du rapport (AC/74-D/546) à sa séance du 5 juin 1961 et approuva le mandat élargi couvrant les besoins à long terme. Il accepta que le nom du groupe fût modifié en celui de "groupe [...] sur les matériels d'artillerie d'appui rapproché". Il demanda au Groupe permanent de formuler un NBMR pour la seconde génération de matériels d'artillerie d'appui rapproché (AC/74-R/99, point V).

Le 30 octobre 1961, il fut chargé par le Comité d'Armements, à la demande du Groupe permanent, d'étudier le document 6800/20 en date du 8 juin 1961¹² et le besoin militaire de base l'accompagnant, avec le mandat temporaire figurant dans le document AC/74-D/592¹³. Pour se conformer au titre adopté par les autorités militaires, le mot "perfectionné" fut ajouté au titre du groupe.

Il a rendu ses commentaires dans le document AC/175-D/22. Figurait en annexe un projet de NBMR à soumettre à l'approbation du Groupe permanent. Le Comité d'Armements prit note du rapport le 29 juillet 1963 (AC/74-D/773 et AC/74-R/133, § 5).

Le NBMR-39 "matériel d'artillerie d'appui rapproché 1970-1975" fut publié par le Groupe permanent le 4 février 1964 (SGM-47-64). Après avoir pris l'avis du Groupe consultatif OTAN sur les forces terrestres, le Comité d'Armements décida, le 4 mars, que le groupe AC/175 concentrerait désormais ses efforts sur le besoin à long terme, tout en continuant d'échanger des informations sur les améliorations à apporter aux munitions¹⁴.

La phase suivante des travaux du groupe consista donc à élaborer des caractéristiques opérationnelles fondées sur le NBMR-39.

¹² Reproduit en annexe I au document AC/74-D/592//AC/175-D/9.

¹³ AC/74-R/104, point XV.

¹⁴ Voir le AC/74-R/144, point V, dont les conclusions furent reprises dans le AC/225-D/26.

Deux solutions furent retenues, une solution du type canon et un système de roquette.

Le groupe principal a été aidé dans ses travaux par un sous-groupe opérationnel créé pour élaborer les caractéristiques opérationnelles des systèmes retenus, lui-même conseillé par un sous-groupe scientifique et technique, qui comprenait quatre équipes de travail (évaluation des systèmes d'armes, technique et mise au point d'un système canon, munitions, roquettes).

En novembre 1966, les anciennes activités du groupe AC/175 et de ses organismes subsidiaires, dissous, furent rattachées à la Commission IV sur l'artillerie sol/sol (AC/225(Panel IV)) du Groupe sur l'armement des forces terrestres.

La commission IV examina son rapport de situation¹⁵ en février 1967 et décida qu'il poursuivrait ses travaux sous sa responsabilité directe - AC/225(Panel IV)R/1. Les autres groupes examinés à la même réunion, AC/60, AC/117 et AC/252, furent également absorbés par la commission IV pour permettre la réalisation coordonnée d'un système d'armes.

Les derniers documents émis sous la cote AC/175 datent de janvier 1967. On relève depuis janvier 1959 les documents suivants :

- pour le groupe principal

documents	AC/175-D/1 à 60
comptes rendus	AC/175-R/1 à 11
notices	AC/175-N/1 à 12
documents de travail	AC/175-WP/1 à 9 (7 et 8 n'ont pas paru)

- pour le sous-groupe opérationnel AC/175(OP)

→ AC/175(OP)D/1 à 29 (mars 1964-août 1966)

- pour le sous-groupe scientifique et technique AC/175(TE)

→ AC/175(TE)D/1 à 43] (avril 1962-août 1966)
→ AC/175(TE)N/1 à 5	
→ AC/175(TE)WP/2	

Ils ont gardé leur classification initiale, de "secret" à "diffusion restreinte".

Il nous semble que ces documents peuvent être déclassifiés et mis en lecture publique. Toutefois, certains qui portent sur des matériels dont la mise en service était prévue pour les années 1970-1975, méritent peut-être un examen plus attentif.

-:-

¹⁵ AC/225(Panel IV)D/4 du 17 janv 1967.

b) Conditionnement et stockage des munitions

Groupe d'experts sur l'emballage des munitions
Group of experts on packaging of ammunition
AC/105
1959-1963

L'existence de ce groupe d'experts remonte à 1956 (voir rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 75-77). Dès sa première réunion, il avait réparti les travaux à effectuer entre trois sous-groupes (Principes et essais (I), Types d'emballages classiques (II), Nouveaux matériaux pour les emballages (III)).

Ces organismes ont poursuivi leurs activités jusque fin 1962.

A cette date, les activités du groupe consistaient essentiellement en des échanges d'informations. Sa principale réalisation était un Manuel d'essais standard pour les emballages de munitions.

Le groupe de haut niveau AC/216 examina ses activités et conclut dans son rapport C-M(62)114 de novembre 1962 que celles relatives à l'échange d'informations pourraient être assurées grâce à des colloques.

Le groupe et ses organismes subsidiaires furent donc dissous (AC/105-D/8 du 18 janvier 1963).

Depuis le début de 1959, on recense les documents suivants :

- Groupe principal

AC/105-D/7 et 8]	
AC/105-N/2 et 3		(juin 1959-janvier 1963)
AC/105-R/3 et 4]	

- Sous-groupe I (Principes et essais/*Principles and tests*)

AC/105(Gr.I)D/18 à 25]	
AC/105(Gr.I)N/1 et 2		(février 1959-avril 1961)
AC/105(Gr.I)R/4 et 5]	

- Sous-groupe II (Types classiques d'emballage/*Conventional packages*)

AC/105(Gr.II)D/28 à 32]	
AC/105(Gr.II)N/2		(janvier 1959-mai 1961)
AC/105(Gr.II)R/4 et 5]	

- Sous-groupes III (Nouveaux matériaux.../*New materials...*)

AC/105(Gr.III)D/11 à 16]	
AC/105(Gr.III)R/4 et 5]	(mars 1959-juin 1960)

Beaucoup sont encore classifiés.

Groupe d'experts sur le stockage des munitions
Group of experts on storage of ammunition
AC/106
1959-1964

Sa création officielle remonte à mai 1956. Il s'était réuni pour la première fois en novembre 1957, en présence d'experts représentant la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Il s'est acquitté de sa mission par l'intermédiaire de trois sous-groupes, dont les activités ont été décrites en détail dans le rapport précédent (Voir DES(94)2, partie VIII, pp. 77-80).

Il a poursuivi ses travaux après 1958.

Ses tâches principales ont été de regrouper toutes les informations disponibles sur les questions relatives à la sécurité des munitions stockées dans les dépôts de surface et les souterrains et de concevoir un règlement international sur les principes de sécurité OTAN pour le stockage des munitions classiques (AC/106-D/105). Il a aussi réalisé diverses études sur la manutention et la surveillance des munitions, les effets des explosions, le coût de la construction et de l'entretien de dépôts, le coût d'entretien des munitions et leur durée de vie... (Voir en particulier les rapports d'activité au Comité d'Armements pour l'année 1960-1961 (AC/74-D/576) et pour 1961-1962 (AC/74-D/702)).

Sa dernière réunion eut lieu en avril 1962. Il a été dissous à la suite des conclusions du rapport du groupe AC/216¹⁶, qui considéra qu'il avait réalisé l'essentiel de sa tâche en élaborant le Manuel cité ci-dessus et qui recommanda sa dissolution après achèvement des travaux en cours par correspondance (voir AC/106-D/9 du 17 janvier 1963).

Les travaux se poursuivirent donc par correspondance, mais ils n'aboutissaient pas. A la réunion du Comité d'Armements du 5 février 1964¹⁷, le groupe d'experts sur la balistique extérieure... (AC/60), chargé du suivi des travaux, suggéra de créer un groupe ad hoc d'une durée limitée pour réviser le "Manuel sur les principes de sécurité à appliquer au stockage des munitions classiques et des explosifs" diffusé le 1er septembre 1963 (AC/106-D/5). C'est ainsi que fut mis en place le groupe restreint AC/74(STORAM) (voir ce groupe). La version révisée du Manuel fut publiée sous la cote AC/106-D/5(Révisé).

Les documents produits de janvier 1959 à la dissolution du groupe AC/106 se répartissent comme suit :

- Groupe principal

AC/106-D/5 à 12]	
AC/106-N/5 à 9		(janvier 1959-mars 1964)
AC/106-R/3 à 5]	

¹⁶ C-M(62)114, § 34 et annexe IV.

¹⁷ AC/74-R/142, point I.

- Sous-groupe I (Principes et essais/*Principles and tests*)
 - AC/106(Gr.I)D/43 à 58]
 - AC/106(Gr.I)N/1 | (avril 1959-juillet 1962)
 - AC/106(Gr.I)R/5 à 8 |
 - AC/106(Gr.I)WP/3 à 5]

- Sous-groupe II (Problèmes techniques concernant la construction des bâtiments et l'équipement des dépôts/*Technical problems applicable to the design of buildings and equipment of depots*)
 - AC/106(Gr.II)D/16 à 18]
 - AC/106(Gr.II)R/4 à 6] (avril 1959-juillet 1962)

- Sous-groupe III (Exploitation des dépôts en temps de paix et en temps de guerre/*Operation of depots in peace and war*)
 - AC/106(Gr.III)D/24 à D/30]
 - AC/106(Gr.III)N/1 | (janvier 1959-octobre 1962)
 - AC/106(Gr.III)R/4 à 6]

Beaucoup sont déclassifiés, le reste (comptes rendus de réunion) est classifié "diffusion restreinte".

Les documents des deux groupes AC/105 et AC/106 ont été déclassifiés jusque fin 1958. Il conviendrait de poursuivre la déclassification et de prévoir la mise en lecture publique.

-:-

c) Véhicules blindés, moteurs multicarburants

**Groupe de travail mixte ad hoc sur les chars de combat et les
véhicules blindés de combat et de transport
AHMWG on battle tanks & armoured fighting and transport vehicles
AC/174
1960-1966**

Il est au nombre des groupes créés par le Comité d'Armements le 24 juin 1960 — voir AC/74-R/89, point I. On lui donna pour mission d'examiner les possibilités de coopération dans le domaine des chars de combat. Son mandat, énoncé dans le document AC/74-D/456 du 7 juillet 1960, fut reproduit pour les membres du groupe dans le document AC/174-N/1. Il reçut au départ le titre de "Groupe de travail mixte ad hoc sur les chars de combat".

Son mandat fut précisé en novembre 1962 pour lui permettre d'établir d'étudier la production coordonnée d'un ou deux chars de combat à court terme (AC/74-D/717). Il fut élargi en mars 1963¹⁸ pour prendre en compte les travaux du groupe AC/176 sur les véhicules blindés de transport de personnel (AC/174-N/4) et son titre fut modifié en "Groupe de travail mixte ad hoc sur les chars de combat et les véhicules blindés de transport de personnel" (AC/74-D/739). Le mandat fut élargi à nouveau en mars 1964 et le groupe prit son titre définitif de "groupe de travail mixte ad hoc sur les chars de combat

¹⁸ AC/74-R/128, point VIII.

et les véhicules blindés de combat et de transport" (AC/74-D/739(2ème révision)).

Sept pays se sont fait représenter aux activités du groupe (Belgique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis).

Les réajustements successifs du mandat traduisent les difficultés des pays à harmoniser leurs vues dans ce domaine. Le groupe a orienté ses travaux dans deux grandes directions : le char de combat à court terme, pour lequel il apparut vite qu'il était trop tard pour un programme coordonné, et le char de combat de conception plus avancée (mise en service prévue après 1970), qui laissait plus d'espoir de mettre en place une coopération.

1) En ce qui concerne le char à court terme, les efforts du groupe ne purent susciter un plan de production en commun d'un ou deux chars de combat comme l'avaient recommandé les ministres de la défense à Athènes en mai 1962. Les études et les réalisations nationales étaient parvenues à un stade trop avancé. Quatre modèles de char existaient déjà destinés à équiper les armées des pays producteurs, à savoir le char américain M 60, le char britannique CHIEFTAIN, l'allemand LEOPARD et le français AMX 30. Deux, les chars français et allemand, ont été soumis à des essais comparatifs et les résultats communiqués au groupe. Les pays non producteurs n'ont pas fait connaître leurs décisions sur un modèle à adopter. Les études menées sur l'interchangeabilité des munitions n'ont pas été beaucoup plus concluantes. Le groupe se borna par la suite à maintenir des échanges réguliers de renseignements sur les véhicules de combat en cours de conception.

2) Pour le char à long terme, il a obtenu des résultats plus encourageants. Il a adopté en 1963 des caractéristiques opérationnelles (AC/174-D/26) et établi les besoins militaires de base OTAN pour un char principal de bataille (NBMR-32), pour un véhicule blindé de combat d'infanterie (NBMR-33) et pour un véhicule blindé de transport (NBMR-34), qui furent approuvés par le Groupe permanent en octobre 1963 (AC/174-D/27, 28 et 29). Aucun accord de coopération pour la production d'un char n'en est résulté, mais les travaux se sont poursuivis dans le cadre d'un accord bilatéral germano-américain qui restait ouvert à la participation des autres pays. Une étude était en cours en 1966 sur la portée maximale antichar.

Le groupe fut dissous en septembre 1966. A la suite de la réunion du Groupe sur l'armement des forces terrestres des 28-30 novembre 1966, ses anciennes activités passèrent sous la responsabilité de la Commission II sur les véhicules de combat (AC/225(Panel II)), qui examina son rapport d'activité en février 1967 et décida que les études sur le long terme seraient poursuivies¹⁹.

¹⁹ AC/225(Panel II)D/2 et AC/225(Panel II)R/1.

Ont paru sous la cote AC/174 les documents suivants :

AC/174-D/1 à 46]	
AC/174-N/1 à 5		(septembre 1960-avril 1966)
AC/174-R/1 à 6		
AC/174-WP/1]	

Il faut y ajouter les documents produits par les sous-groupes techniques chargés d'étudier les problèmes posés par la réalisation technique du char de combat à long terme :

- AC/74(TE.1) - Char de combat principal à long terme
 - AC/74(TE.1)D/1 et 2 (mars-juin 1965)

- AC/74(TE.2) - Véhicules blindés combat/transport long terme
 - AC/74(TE.2)D/1 à 8] (avril 1964-mai 1965)
 - AC/74(TE.2)N/1 et 2]

On relève encore un document portant la cote AC/174-SG/ATR/WP/1, daté de mars 1964, qui est une étude sur la portée maximale de l'armement principal du char de bataille à long terme.

Ils n'ont pas été déclassifiés, la majeure partie est classifiée "secret".

Ces documents font état de projections jusqu'en 1975, ce qui justifie peut-être un examen plus précis avant déclassification.

-:-

Groupe de travail mixte ad hoc sur un véhicule blindé de transport de personnel

Ad hoc mixed working group on an armoured personnel carrier

AC/176

1960-1963

Il a été créé le 24 juin 1960 en même temps que le AC/174 et doté d'un mandat analogue décrit dans le AC/74-D/458 (reproduit dans le AC/176-N/1). Il devait étudier la possibilité d'une coopération dans le domaine des véhicules blindés de transport de personnel.

Plusieurs pays, qui en étaient au stade de la mise au point voire de la fabrication de ce type de véhicule, s'étaient déclarés intéressés par les travaux du groupe, à savoir le Canada (BOBCAT), la France, les Pays-Bas (DAF-YP 408), l'Allemagne (SPZ), le Royaume-Uni (FV 432). Ils furent rejoints par la Belgique et les Etats-Unis.

Deux réunions furent tenues, en septembre 1960 et février 1961. Le groupe examina les caractéristiques opérationnelles et tactiques de tous les matériels proposés, mais, en raison des divergences d'intérêts, il ne fut pas en mesure de recommander un véhicule unique à usage commun pour les forces de l'OTAN et conclut que pour la période 1960-1965 les forces armées de l'OTAN seraient équipées d'au moins quatre nouveaux types de véhicules de transport.

Il présenta ses conclusions dans le rapport AC/176-D/2 du 27 mars 1961. Il fut soumis au Comité d'Armements sous la cote AC/74-D/536. En juillet, le Comité autorisa le groupe à poursuivre ses travaux avec le mandat révisé figurant à l'annexe I du document AC/176-D/3, qui réorientait ses travaux vers l'étude d'un matériel répondant à un besoin à long terme²⁰.

Le besoin militaire de base OTAN relatif à un véhicule de transport blindé (NBMR-10) avait été diffusé par les autorités militaires peu de temps auparavant, en avril 1961. La question fut remise à l'étude, à la demande du groupe, pour savoir s'il répondait à un besoin à long terme.

En 1962, le rapport du groupe de haut niveau AC/216 sur la coopération en matière de recherche, de développement et de production formula certains commentaires sur les travaux des groupes AC/174 et AC/176. Considérant que les problèmes concernant les véhicules blindés de transport de personnel pouvaient être traités par le groupe AC/174 sur les chars de combat, il fit une recommandation visant à fusionner les travaux du groupe AC/176 avec ceux de ce groupe²¹. Ces recommandations furent entérinées à la réunion ministérielle de décembre 1962 et la décision le concernant portée à la connaissance du groupe AC/176 dans la note AC/176-N/2 du 18 janvier 1963.

Le groupe AC/176 a produit huit documents entre août 1960 et janvier 1963. Ce sont les

AC/176-D/1 à 4	documents
AC/176-N/1 et 2	notes
AC/176-R/1 et 2	comptes rendus

Ils sont toujours classifiés ("secret").

Ils sont à déclassifier dans les mêmes conditions que les documents du groupe AC/174.

-:-

Groupe de travail exploratoire sur les moteurs polycarburants
Exploratory working group on multi-fuel engines
AC/231
1964

Pour des raisons d'efficacité militaire, il était nécessaire de doter les services d'approvisionnement de l'OTAN d'un carburant liquide utilisable à la fois dans les moteurs diesel et les moteurs à turbines et quel que soit le climat. Déjà en 1957, le groupe AC/55 sur l'interchangeabilité des éléments de véhicules avait été chargé de rassembler des renseignements sur les moteurs à plusieurs carburants. De son côté, le Bureau militaire de standardisation avait entrepris en 1960 une étude sur le sujet du point de vue de la standardisation.

²⁰ AC/74-R/99, point II.

²¹ C-M(62)114, § 34(b).

En janvier 1963, le Groupe permanent demanda la désignation d'un groupe pour examiner les problèmes découlant d'une étude du SHAPE sur un carburant polyvalent et des moteurs capables d'utiliser plusieurs carburants (SGM-37-63 et AC/74-D/744).

Le Comité d'Armements fit examiner la question et préparer un projet de mandat par le Secrétariat international. Au cours de sa réunion du 18 octobre 1963, il a approuvé le mandat d'un groupe de travail exploratoire sur les moteurs polycarburants, qui figure en annexe au document AC/74-D/798 (AC/74-R/136, point III).

Composé de représentants de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Turquie, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, le groupe s'est réuni du 26 au 28 novembre 1963, sous la présidence du Col. Abs, chef de la Section Matériel et munitions. Il a procédé à un échange de vues sur les travaux entrepris par le BMS et à un échange d'informations sur les politiques nationales et sur les réalisations en cours ou à l'état de projets. Les pays dans leur ensemble ont fait part de l'intérêt qu'ils portaient à ce problème. L'absence d'uniformité de conception dans divers domaines a fait ressortir l'utilité d'une action coordonnée au sein de l'OTAN. A l'issue de la réunion, le groupe exploratoire a décidé de soumettre au Comité d'Armements un rapport recommandant la création d'un groupe d'experts OTAN chargé d'étudier le problème des moteurs polycarburants (AC/231-R/1).

Le rapport a été discuté le 18 mars 1964, sous la cote AC/74-D/845. Le Comité a approuvé la création du groupe d'experts avec le mandat énoncé dans le document AC/74-D/845. En même temps, le groupe AC/231 a été dissous (AC/74-R/145, point II).

Un seul document a paru sous la cote AC/231, le procès-verbal de la réunion des 26-28 février 1964, coté AC/231-R/1, qui comporte en annexe le rapport du groupe. Il était sans classification dès sa diffusion. On peut envisager sa mise en lecture publique.

-:-

Groupe d'experts sur les moteurs polycombustibles
Group of experts on multi-fuel engines

AC/242
1964-1966

Ce groupe a été créé le 18 mars 1964 conformément à la recommandation du groupe exploratoire AC/231. Il était chargé de procéder à un premier échange d'informations sur les moteurs polycombustibles et de formuler des recommandations sur l'action la plus appropriée à entreprendre. Le mandat du groupe AC/242, tel qu'il a été approuvé par le Comité d'Armements, est énoncé dans le AC/74-D/858.

Ont participé aux travaux du groupe la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Il a tenu sa première réunion en septembre 1964, au cours de laquelle il a établi un programme de travail et créé deux équipes de travail.

La première équipe, sur la standardisation des méthodes d'essai des moteurs polycombustibles, a achevé ses travaux en 1966 après avoir tenu trois réunions ; les programmes d'essais furent approuvés par le groupe principal.

La deuxième équipe, sur la standardisation d'une méthode pour mesurer l'indice de cétane des essences à indice d'octane élevé, a mené ses recherches dans le cadre d'une collaboration entre la France, la Belgique et l'Allemagne.

Les activités du groupe principal lui-même se sont concentrées sur l'échange de renseignements techniques concernant d'une part les caractéristiques et les performances des moteurs en service, et d'autre part l'étude et la conception de nouveaux moteurs capables d'utiliser plusieurs carburants (c'est-à-dire autres que les moteurs classiques à piston alternatif et à allumage par compression).

Les travaux du groupe AC/242 se sont heurtés à des difficultés techniques nombreuses et à des problèmes de coût... Au moment de la dissolution des groupes du Comité d'Armements, ses activités se limitaient presque exclusivement aux échanges de renseignements.

Elles furent placées en novembre 1966 par le Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres sous la responsabilité de la Commission I sur les véhicules de servitude (AC/225(Panel I)) (voir AC/242-D/7), à laquelle fut soumis un rapport d'activité²². Les travaux en cours, en particulier sur l'adaptation des moteurs polycombustibles et l'emploi d'essences à haut indice d'octane, furent poursuivis dans le cadre de cette commission.

On trouve sous la cote AC/242 les documents suivants :

- pour le groupe principal

AC/242-D/1 à 7		
AC/242-N/1 à 8		(avril 1964-décembre 1966)
AC/242-R/1 à 4		
AC/242-WP/1]	

- pour l'équipe de travail sur la standardisation des essais et des procédures d'homologation des moteurs (*Working party on standardisation of engine test procedures*)

→ AC/242(WP/1)R/1 à 3 (février 1965-décembre 1966) ;

- pour l'équipe de travail sur la détermination de l'indice de cétane (*Working party on the determination of cetane numbers*)

→ AC/242(WP/2)R/1 (juillet 1965).

Les documents sont reproduits sur le film 2855.

²² AC/225(Panel I)D/2, examiné à la réunion des 31 janvier-2 février 1967.

La majeure partie sont sans classification, le reste est classifié "confidentiel" et "diffusion restreinte".

Il conviendrait de déclassifier les documents de ce groupe et de les mettre en lecture publique avec l'unique document produit par le AC/231.

-:-

d) Protection contre la guerre nucléaire, biologique, chimique
(NBC protection)

La défense NBC s'exerce dans trois domaines : le domaine nucléaire (N), le domaine biologique (B) et le domaine chimique (C). Elle comprend quatre aspects fondamentaux :

- la définition de la menace
- la détection du danger
- la protection proprement dite (recherche des matériaux protecteurs, protection individuelle avec les masques à gaz et les vêtements de protection, protection collective au moyen d'abris)
- la décontamination.

Le groupe AC/61 présenté ci-après explora le domaine C essentiellement.

GE d'experts sur le matériel de protection contre la guerre chimique
Group of experts on equipment for protection against chemical warfare
AC/61
(1954) 1959-1961

Nous renvoyons au rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 71-73, pour les débuts de ce groupe dont les origines remontent à 1949. Il reçut son appellation définitive de "Groupe d'experts sur le matériel de protection contre la guerre chimique" et la cote AC/61 en 1954.

Le groupe a poursuivi ses travaux après 1958 sur la base du volume considérable de documentation accumulée précédemment par les experts nationaux. Des résultats ont été obtenus dans plusieurs domaines : les masques à gaz, la détection, les vêtements de protection, la protection collective, la décontamination. Le rapport du groupe pour l'année se terminant le 30 juin 1960 (AC/74-D/493) fait le bilan de ses activités depuis 1949.

Lors de la réunion du 20 février 1961 (AC/61-R/11, I et II), le chef de la Section Matériel et Munitions informa les membres du groupe de la création du groupe mixte ad hoc AC/196 sur la protection contre la guerre NBC. Cette création impliquait que le groupe d'experts fût dissous ou reçût un nouveau mandat. (La plupart des membres du groupe d'experts devaient en effet se retrouver dans le groupe mixte ad hoc).

Le 24 avril 1961, suivant les recommandations formulées par le groupe AC/196 dans son rapport (AC/74-D/542 du 10 avril 1961), le Comité d'Armements décida de dissoudre administrativement le groupe AC/61 et de l'incorporer au groupe AC/196 (voir ci-dessous). Un

sous-groupe technique, le AC/196(TE), fut créé au sein du AC/196 pour poursuivre les tâches du groupe²³.

Il a produit de nombreux documents de 1959 à 1961 :

documents	AC/61-D/80 à 128]	
notes	AC/61-N/15 à 29		(janv. 1959-
comptes rendus	AC/61-R/9,10,11		avril 1961)
documents de travail	AC/61-WP/21 à 43]	

Les documents sont encore classifiés "confidentiel" ou "diffusion restreinte" ; ceux qui étaient classifiés "secret" ont été déclassifiés à "confidentiel" par D.N./246.

-:-

Groupe de travail mixte ad hoc sur la protection contre la guerre NBC
Ad hoc mixed working group on protection gainst NBC warfare
AC/196
1961-1967

Un des projets retenus à la suite de la demande faite par les ministres de la défense des pays de l'OTAN à leur réunion des 31 mars et 1er avril 1960 (C-M(60)33) portait sur la coopération dans le domaine de la recherche NBC.

Le Comité d'Armements avait pensé au groupe d'experts AC/61 sur le matériel de protection contre la guerre chimique pour traiter les questions de recherche et de mise au point. Il demanda à l'Allemagne, pays à l'origine du projet, de définir avec précision la nature des travaux à entreprendre. Il est ressorti de la proposition allemande (voir AC/74-D/502 et AC/74-D/516) qu'il faudrait discuter des besoins militaires et des caractéristiques opérationnelles et que le AC/61 n'avait pas la compétence requise pour le faire.

Le 14 novembre 1960, un groupe de rédaction a été constitué pour établir le projet de mandat d'un groupe aux responsabilités plus étendues (AC/74-R/93, § 41). Il a proposé un mandat pour un groupe de travail mixte ad hoc de type exploratoire qui serait chargé de faire des recommandations sur les voies et moyens à mettre en oeuvre dans l'optique d'une coopération en matière de défense NBC. Le mandat fut diffusé dans le document AC/74-D/524 (AC/196-N/1 pour le groupe) et approuvé par le Comité d'Armements le 20 décembre 1960 (AC/74-R/94, § 43).

Le groupe exploratoire s'est réuni les 23 et 24 février 1961 (AC/196-R/1). Il a procédé à un examen général de la totalité du champ de la menace NBC en s'aidant du cadre général fourni par le document AC/196-D/1 et à un large échange de vues sur les besoins militaires susceptibles de parer à cette menace. La conclusion fut que la coopération porterait ses fruits sur des matériels offrant un intérêt commun à long terme à condition de se limiter à un petit nombre d'entre eux ; une liste de sujets à étudier en urgence fut établie. Par ailleurs, le groupe a fait des propositions pour un

²³ AC/74-R/97, point VI.

nouveau mandat à lui confier qui impliquait la dissolution du groupe AC/61. Ses conclusions ont été transmises au Comité d'Armements dans le rapport AC/74-D/542 en date du 10 avril 1961.

Le 24 avril, le Comité d'Armements a pris note du rapport et approuvé ses recommandations. Le mandat du groupe fut redéfini (il figure à l'annexe I du AC/74-D/542) et le AC/61, dissous, fut transformé en sous-groupe technique du groupe AC/196²⁴.

En vertu de son nouveau mandat, le groupe était chargé d'étudier la menace NBC, de procéder à des échanges d'informations sur les besoins nationaux en matériel aussi bien à court qu'à long terme, de sélectionner les besoins nationaux communs qui pourraient servir de base à la formulation de besoins militaires de base OTAN, d'entreprendre des études sur les matériels et sur les procédures d'intérêt commun, de promouvoir la standardisation des matériaux et des procédures d'essais. Il avait un rôle de conseil auprès des organismes OTAN sur tout aspect de la protection NBC. Le mandat fut actualisé en 1965²⁵.

Dans un premier temps, le groupe AC/196 s'est efforcé d'établir une liste des besoins communs à long terme à partir des besoins nationaux.

Il a créé pour procéder aux différentes études, outre son sous-groupe technique, sept équipes de travail chargées d'étudier les aspects spécifiques de la protection NBC (sur la menace, sur l'alerte à distance et la détection, sur la protection contre la guerre biologique, sur la protection contre les armes nucléaires, sur le vêtement de protection individuelle, sur la standardisation des méthodes d'essais des appareils respiratoires, sur la décontamination).

Au début, le groupe ne disposait d'aucun NBMR susceptible de guider ses travaux, jusqu'à l'approbation, en 1963, par le Groupe permanent du NBMR-37 relatif au matériel de la défense NBC. Le NBMR-37 traitait des besoins des seules forces terrestres, aussi a-t-on créé, afin de pourvoir aux besoins particuliers des forces navales et aériennes, un sous-groupe naval en 1963 et un sous-groupe aérien en 1965.

A la fin de 1965, l'état d'avancement des travaux a rendu nécessaire une réorganisation. Le sous-groupe technique et les équipes de travail ont été remplacés par cinq sous-groupes, à savoir : un sous-groupe chimique, un sous-groupe biologique, un sous-groupe nucléaire, un sous-groupe naval et un sous-groupe aérien (voir AC/196-R/9, point III, et AC/196-D/89 pour les mandats).

Cette organisation a permis l'étude des problèmes spécifiques à chacun des trois domaines de la guerre NBC par des experts spécialisés, les sous-groupes naval et aérien traitant des besoins particuliers aux forces navales et aériennes en liaison avec les deux groupes consultatifs OTAN concernés.

²⁴ AC/74-R/97, point VI.

²⁵ Il figure dans le AC/74-D/1035(révisé) en date du 15 juin 1965.

Dix pays ont pris une part active aux travaux (Belgique, Canada, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni et Etats-Unis). La Turquie était représentée aux réunions principales.

Le groupe AC/196 a réalisé l'essentiel de ses études dans le domaine chimique. Une évaluation technique complète de la menace que fait peser la guerre chimique a servi de base à la conception des matériels OTAN de défense chimique. Les besoins en matériel de défense ont été présentés sous forme de "triolettes" présentant les caractéristiques opérationnelles, les spécifications techniques et les critères d'évaluation concernant (a) le matériel d'alerte à distance et de détection, (b) les vêtements de protection, (c) le matériel de décontamination, (d) les appareils respiratoires.

Il a commencé des études similaires dans les autres domaines.

Fin 1966, il a été rattaché à la Commission VII sur la défense NBC (AC/225(Panel VII) du Groupe sur l'armement des forces terrestres (voir AC/196-D/99). Il a été dissous administrativement après avoir soumis son rapport final d'activité en février 1967²⁶. Ses activités se sont poursuivies dans le cadre de la commission VII.

Le groupe principal et ses sous-groupes ont produit 500 documents environ qui se répartissent de la manière suivante :

- groupe principal

AC/196-D/1 à 104]	
AC/196-N/1 à 23		(janv. 1961-avril 1967)
AC/196-R/1 à 10		
AC/196-WP/1 à 75]	
+ AC/196-D/E.A		(Groupe permanent, fév. 1962)

- sous-groupe technique AC/196(TE)

→ AC/196(TE)D/1 à 66]	
→ AC/196(TE)N/1 à 8		(mai 1961-janv. 1966)
→ AC/196(TE)R/1 à 7		
→ AC/196(TE)WP/1 à 37]	

- sous-groupe naval AC/196(NSG) (Naval sub-group)

→ AC/196(NSG)D/1 à 5]	
→ AC/196(NSG)N/1 et 2		(déc. 1963-mars 1967)
→ AC/196(NSG)R/1 et 8		
→ AC/196(NSG)WP/1 à 11]	

- sous-groupe aérien AC/196(ASG)

→ AC/196(ASG)D/1 à 8]	
→ AC/196(ASG)N/1 à 3		(mars 1965-fév. 1967)
→ AC/196(ASG)R/1 à 4		
→ AC/196(ASG)WP/1,3,4,5]	

²⁶ AC/225(Panel VII)D/2, du 1er février 1967.

Equipes de travail (*working parties*) :

- équipe AC/196(WP/1) sur la menace (*Working party on the threat*)
 - AC/196(WP/1)D/1 et 2] (janvier-décembre 1965)
 - AC/196(WP/1)N/1]

- équipe AC/196(WP/2) sur l'alerte à distance et la détection (*Working party on early warning and detection*)
 - AC/196(WP/2)D/1 et 2]
 - AC/196(WP/2)WP/1 à 4] (octobre 1964-novembre 1965)

- équipe AC/196(WP/3) sur la protection contre la guerre biologique (*WP on protection against biological warfare*)
 - AC/196(WP/3)D/1 et 2]
 - AC/196(WP/3)R/1 à 3] (septembre 1964-juin 1966)
 - AC/196(WP/3)WP/1 et 2]

- équipe AC/196(WP/4) sur la protection contre les armes nucléaires (*WP on protection against nuclear weapons*)
 - AC/196(WP/4)D/1 et 6]
 - AC/196(WP/4)N/1 et 2] (août 1964-novembre 1965)
 - AC/196(WP/4)R/1 à 3]
 - AC/196(WP/4)WP/1 à 3]

- équipe AC/196(WP/5) sur le vêtement de protection individuelle (*WP on individual protective clothing*)
 - AC/196(WP/5)D/1 à 9]
 - AC/196(WP/5)R/1 et 2] (août 1964-août 1965)
 - AC/196(WP/5)WP/1 à 10]

- équipe AC/196(WP/6) sur la standardisation des méthodes d'essais des appareils respiratoires (*WP on the standardisation of respirator testing methods*)
 - AC/196(WP/6)D/1 à 4]
 - AC/196(WP/6)N/1] (juillet 1964-octobre 1965)
 - AC/196(WP/6)WP/1 à 5]

- équipe AC/196(WP/7) sur la décontamination (*WP on decontamination*)
 - AC/196(WP/7)D/1]
 - AC/196(WP/7)N/1 à 3] (août 1964-novembre 1965)
 - AC/196(WP/7)WP/1 à 11]

Sous-groupes issus de la réorganisation de 1965 :

- sous-groupe biologique AC/196(BIO)
 - AC/196(BIO)D/1 à 3
 - AC/196(BIO)N/1
 - AC/196(BIO)R/1 et 2
 - AC/196(BIO)WP/1 et 2
] (décembre 1965-février 1967)

- sous-groupe chimique AC/196(CHEM)
 - AC/196(CHEM)D/1 à 4
 - AC/196(CHEM)N/1 à 5
 - AC/196(CHEM)R/1 et 2
 - AC/196(CHEM)WP/1 à 17
] (décembre 1965-décembre 1966)

- sous-groupe nucléaire AC/196(NUC)
 - AC/196(NUC)D/1 à 4
 - AC/196(NUC)N/1 à 4
 - AC/196(NUC)R/1 à 3
 - AC/196(NUC)WP/1 à 7
] (décembre 1965-mars 1967)

N.B.- Les aspects civils de la protection contre la guerre NBC sont étudiés par les groupes du Comité de la protection civile.

Quelques documents classifiés "secret" ont été déclassifiés à "confidentiel" par DN/184 (année 1963) et DN(79)23 (année 1966). Vingt autres documents, des années 1962-1964, énumérés dans la note AC/225(PANEL VII)D/32 du 29 novembre 1968, ont été déclassifiés à "confidentiel" ou "diffusion restreinte". Le reste est à déclassifier.

Nous conseillons de déclassifier les documents des groupes AC/61 et AC/196 et de les mettre en lecture publique.

-:-

e) Poudres et explosifs

Groupe d'experts sur les poudres et explosifs
Group of experts on propellants and explosives
AC/60
(1954..) 1959-1967

Le groupe d'experts sur les poudres et les explosifs AC/60 est issu d'organismes créés précédemment dans le cadre de l'Union occidentale, il a tenu sa première réunion en 1954. Nous renvoyons pour le mandat du groupe et de ses groupes spécialisés et leurs activités jusqu'en décembre 1958 au rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 81-84.

Le groupe principal et trois groupes spécialisés (Gr.II. spécifications, recette et surveillance des poudres et explosifs - Gr.III. balistique intérieure - Gr.IV. fabrication et inspection des poudres et explosifs) ont poursuivi leurs travaux après cette date.

En 1963, le Comité d'armements a décidé de fondre en un seul le groupe de travail mixte ad hoc sur les propergols solides (AC/193) et le groupe AC/60 sur les poudres et les explosifs. Le groupe garda la cote AC/60 et prit le nom de "groupe d'experts sur la balistique intérieure, les agents propulsifs et les explosifs", avec le nouveau mandat contenu dans le document AC/74-D/737(2ème rév.)²⁷.

Ces décisions ont été portées à la connaissance du groupe par la note AC/60-D/37 du 18 janvier 1963.

La fusion avec le AC/193 a rendu nécessaire une réorganisation interne du groupe. Les tâches ont été réparties entre trois sous-groupes couvrant les domaines suivants :

- balistique intérieure des canons
- agents propulsifs et explosifs
- propergols et balistique intérieure des roquettes

Ce dernier groupe a été dissous et on a créé un sous-groupe d'études spécial sur les poudres pour canons et systèmes de charges propulsives améliorées.

Les sous-groupes ont eux-mêmes créé, selon les besoins, des équipes de travail chargées de l'étude de problèmes spécifiques avec un mandat de durée limitée. Les réunions de ces équipes se tenaient dans l'intervalle des réunions plénières annuelles du groupe principal. Ainsi peut-on citer les équipes "A" sur la précision du canon, "B" sur les mesures au polygone, "C" sur les propriétés balistiques des poudres, "E" sur les problèmes de stabilisation des poudres à canon... Elles n'ont pas reçu de sous-cotes spéciales pour leurs documents, leurs rapports d'activités ont été cotés dans la série des documents (AC/60-D/..) du groupe principal.

Les principales réalisations du groupe sont :

- pour la balistique intérieure : une étude d'ensemble du problème de la standardisation balistique des munitions d'artillerie, commencée en 1959 et publiée en 1965 par le BMS sous le titre "Standardisation balistique des munitions d'artillerie - AOP 1", la ratification d'accords de standardisation (STANAG) dans le cadre de cette étude, et une étude approfondie de la précision des canons en fonction de la vitesse initiale.

- pour les agents propulsifs et les explosifs : la publication de STANAG portant sur les spécifications et les méthodes d'essais, recette et surveillance.

- pour les propergols solides : une nomenclature commune des termes et des symboles relatifs aux essais des propriétés des propergols solides et des rapports techniques sur divers sujets.

Il a étudié les possibilités d'amélioration des poudres à canon et des systèmes de charges propulsives.

²⁷ AC/74-R/130, point IV.

Neuf pays ont participé aux travaux (Belgique, Canada, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis).

Fin 1966, le groupe AC/60 fut rattaché à la Commission sur l'artillerie sol/sol AC/225 (Panel IV), qui examina le bilan de ses activités²⁸. Il fut dissous en février 1967, à charge de terminer la rédaction des accords de standardisation en cours²⁹.

Le groupe AC/60 a produit 421 documents de 1959 à 1967 :

- Groupe principal

AC/60-D/22 à 117]	
AC/60-N/6 à 62		(janvier 1959-mai 1967)
AC/60-R/6 à 13		
AC/60-WP/2 à 34]	

Pour les groupes spécialisés créés avant 1959, on recense les documents suivants :

- Groupe II³⁰ : spécification, recette et surveillance des poudres et explosifs

→ AC/60(Group II)D/23 à 26]	(février-juin 1959)
→ AC/60(Group II)WP/31 à 42]	

- Groupe III : balistique intérieure

→ AC/60(Group III)D/16 à 74]	
→ AC/60(Group III)N/1 et 2		(mars 1959-juin 1963)
→ AC/60(Group III)R/6 à 9		
→ AC/60(Group III)WP/21 à 67]	

- Groupe IV : fabrication et inspection des poudres et explosifs

→ AC/60(Group IV)D/2 à 62]	
→ AC/60(Group IV)N/1 et 2		(avril 1959-juin 1963)
→ AC/60(Group IV)R/2 à 5		
→ AC/60(Group IV)WP/1 à 35]	

Les documents classifiés "confidentiel" ont été en grande partie déclassifiés par DN/192, DN/238 et DN/389 ; ceux classifiés "diffusion restreinte" par DN/110, 148, 151, 161, 162 et 171.

-:-

²⁸ AC/225 (Panel IV)D/3.

²⁹ AC/225 (Panel IV)R/1, § 43.

³⁰ Le groupe I sur la fabrication des poudres et explosifs a été absorbé en 1958 par le groupe IV.

Groupe de travail mixte ad hoc sur les propergols solides
Ad hoc mixed working group on solid rocket propellants
AC/193
1961-1963

A la suite des décisions ministérielles du 15 décembre 1962 de donner une impulsion nouvelle aux travaux de recherche en sélectionnant vingt projets prioritaires, les délégations ont adressé au Secrétariat international des propositions d'études. Parmi les suggestions, l'une émanant des Etats-Unis s'appliquait aux poudres (artillerie et armes portatives) et aux propergols pour roquettes et engins guidés (AC/193-D/1).

Après discussion au sein du Comité d'Armements, il est apparu que le groupe d'experts AC/60 sur les poudres et explosifs pouvait se charger de la question des poudres, mais que les questions relatives aux propergols solides, au moins en ce qui concerne les "gros blocs", demandaient à être traitées par un groupe plus restreint (AC/74-D/470).

Un projet de mandat a été préparé pour un groupe mixte ad hoc chargé de proposer au Comité d'Armements les moyens de promouvoir une coopération dans le domaine des propergols solides. Le 14 décembre 1960, le Comité a décidé la création du groupe avec le mandat contenu dans le document AC/74-D/519 (reproduit dans le AC/193-D/1) — voir le AC/74-R/93, point IV.

Les pays participants furent la Belgique, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Le groupe s'est réuni deux fois.

Au cours de la première réunion, en mars 1961, il a délimité son domaine d'activité et établi une liste de 19 sujets d'étude. Parmi ceux-ci, six ont été retenus pour action immédiate : mécanisme de la combustion, instabilité de la combustion, propriétés physiques, sensibilité des propergols solides, synthèse de nouveaux produits, défauts internes (AC/193-R/1).

Lors de la deuxième réunion, en mars 1962, il a examiné les cinq rapports d'ensemble établis par les délégations sur les sujets retenus (le rapport sur la synthèse des nouveaux produits n'a pas été rédigé, aucun pays n'étant en mesure d'apporter une contribution quelconque dans ce domaine). Ces cinq rapports ont été diffusés sous les cotes AC/193-D/2, D/3, D/4, D/6 et D/7. La délégation britannique a établi par la suite un rapport sur les propergols "pastose" (à consistance pâteuse) qui a fait l'objet du AC/193-D/8.

Cette année 1962, le groupe ad hoc de haut niveau sur la coopération en matière de recherche, de mise au point et de production (AC/216) examina les activités du groupe et consigna dans son rapport (C-M(62)114) que le AC/193 ne traitait que de problèmes technologiques sans perspective de programme de production et que dans ces conditions son maintien en tant qu'organisme distinct ne se justifiait pas.

En conséquence, le groupe fut dissous en janvier 1963 et ses travaux fusionnés avec ceux du groupe d'experts sur les poudres et explosifs (AC/60). Il fut informé des dispositions le concernant par la note AC/193-D/9 du 18 janvier 1963.

Les documents diffusés sous la référence AC/193 se répartissent en

AC/193-D/1 à 9]	
AC/193-N/1 à 13		(janvier 1961-janvier 1963)
AC/193-R/1 et 2]	

Ils sont encore classifiés pour la majeure partie ("diffusion restreinte" ou "confidentiel").

Si l'on se prononce pour leur déclassification, nous conseillons de mettre les groupes AC/60 et AC/193 en lecture publique en même temps.

- :-

f) Balistique extérieure, météorologie

Groupe d'experts sur la balistique extérieure
Group of experts on external ballistics
AC/117
(1957..) 1959-1967

Ce groupe d'experts fut créé en décembre 1956, à l'origine pour examiner la question d'un message météorologique standard pour les forces navales et terrestres de l'OTAN, sous le titre "groupe d'experts sur l'utilisation d'une atmosphère standard commune pour calculs balistiques".

A la demande du groupe, le mandat a été élargi par le Comité d'Armements en novembre 1958 pour inclure la précision de tir et la standardisation des tables de tir, d'où le nouvel intitulé de "groupe d'experts sur les problèmes liés à la standardisation de la balistique extérieure" (voir le rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 84-86).

En février 1959, il prit le nom de "groupe d'experts sur la balistique extérieure" — AC/74-R/71, point IV.

De nouveau, en raison de l'extension de ses activités, le mandat du groupe a été élargi à l'occasion de la huitième réunion tenue en juin 1963 (AC/117-R/8, point V), sur la base du projet préparé par le Secrétariat international dans le document AC/117-N/9. Le mandat et les domaines d'application révisés ont été approuvés par le Comité d'Armements le 22 janvier 1964 (AC/74-R/141, point III) ; ils sont contenus dans le document AC/74-D/815.

Ce mandat se rapporte à tous les projectiles tirés par bouches à feu et roquettes non guidées. Il fait du groupe l'organisme OTAN spécialisé pour l'étude de tous les problèmes de balistique extérieure et tous les problèmes météorologiques connexes. Il fut donc amené à maintenir une étroite liaison avec les groupes AC/172, AC/174, AC/175, AC/178, AC/179, AC/180, AC/183, AC/189 et AC/60.

Quatre sous-groupes de travail se sont mis en place pour couvrir les domaines d'application du mandat :

- coefficients de pondération (I)
- météorologie balistique (II)
- standardisation des tables de tir (III)
- précision du tir (IV).

Le groupe se réunissait en moyenne une fois par an ; une bonne partie du travail se faisait par correspondance.

Outre l'échange de renseignements techniques, ses activités sont importantes :

- il a établi quelque 225 documents techniques (dénommés LCB en l'honneur du général français et balisticien L.C. Besse, membre du groupe) ;

- il a rédigé des STANAG sur l'adoption d'une atmosphère standard pour usages balistiques et messages météorologiques correspondants (4044, 4061, 4082, 4103), sur la méthode de détermination des performances de l'obus liées à la balistique extérieure (4106) ;

- il a arrêté les définitions et symboles utilisés dans les tables de tir ;

- il a défini une méthode pour procéder aux analyses de la précision du tir d'armes définies ;

- il a organisé des essais en commun (exercice "Summerwind" à Meppen).

Il a fonctionné jusqu'en 1966. Après la dissolution du Comité d'Armements, il a été placé sous l'égide du Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres qui a procédé à un examen préliminaire de ses activités à sa réunion des 28-30 novembre 1966. Il a fait rapport à la commission IV sur l'artillerie sol/sol (AC/225(Panel IV), qui décida de la suite à donner à ses activités³¹.

Les sous-groupes de travail n'ayant pas reçu de cotes spéciales, tous les documents émis par le groupe ou ses sous-groupes (165) se trouvent sous la cote principale AC/117, à savoir :

AC/117-D/21 à 133 (janvier 1959-mars 1967)
AC/117-N/1 à 43 (mai 1960-novembre 1966)
AC/117-R/3 à 11 (juin 1959-août 1966)

La majeure partie de ces documents n'étaient pas classifiés à l'origine. Il reste quelques documents "diffusion restreinte" que nous conseillons de déclassifier.

³¹ Voir AC/225-R/8, point IV, et, pour le rapport, AC/225(Panel IV)D/2.

**Groupe d'experts sur les matériels et méthodes de mesures
météorologiques**
Group of experts on meteorological measuring techniques and equipment
AC/252
1965-1966

La note AC/252-D/1 du 5 août 1965 retrace l'historique de la création du groupe.

L'origine en remonte à un rapport du groupe sur le matériel de renseignements sur le champ de bataille (AC/183), daté du 17 avril 1964, relatif aux besoins en données atmosphériques et météorologiques à des fins militaires (AC/74-D/868). La délégation allemande suggéra la création d'un groupe pour étudier la question et communiqua un programme de travail élaboré conjointement avec la Belgique.

Un projet de mandat a été rédigé par le Secrétariat international et le Comité d'Armements, au cours de sa réunion du 14 mai 1965, a autorisé sous certaines conditions³² la constitution d'un groupe d'experts sur les matériels et méthodes de mesures météorologiques, avec le mandat contenu dans le document AC/252-N/1 du 26 juillet 1965 — AC/74-R/164, point V. Le groupe devait soumettre dans un délai de six mois un programme et un calendrier de travail sur la base duquel le Comité se prononcerait sur son avenir.

Présidé par le Dr. Abild (Allemagne), il se mit à la tâche avec des experts de neuf pays (Belgique, Canada, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis).

A la première réunion, tenue en novembre 1965, il a défini son champ d'action, qui couvre les matériels météorologiques employés à des fins militaires exclusivement ; chaque pays fut tenu de communiquer un document donnant des renseignements détaillés sur les matériels nationaux de cette catégorie en service ou en cours de mise au point. Un rapport fut rédigé (AC/252-D/4). Il fut soumis, le 16 mars 1966, sous la cote AC/74-D/1158, au Comité d'Armements, qui décida que le groupe AC/252 devait désormais être considéré comme un groupe de plein exercice du Comité — AC/74-R/176, point VII. Son mandat révisé figure en annexe du document AC/252-D/7 du 18 juillet 1966.

En juin 1966, le Comité lui a confié la coordination des besoins des autres groupes en matériel météorologique³³.

Ses travaux consistèrent essentiellement en échanges de vues et de renseignements sur les études en cours et les méthodes et équipements mis au point par les pays membres (AC/252-D/12).

En septembre 1966, il fut dissous et ses activités réaffectées très provisoirement au Groupe sur l'armement des forces aériennes

³² Ses attributions ne devaient pas faire double emploi avec celles du Groupe d'experts sur la balistique extérieure AC/117 (sous-groupe II) ni avec celles du Comité météorologique du Groupe permanent ni empiéter sur celles des autorités civiles nationales.

³³ AC/74-R/179, point II.

(voir AC/252-D/11), puis au Groupe sur l'armement des forces terrestres AC/225. La Commission sur l'artillerie sol/sol (AC/225(Panel IV)) poursuivit les études commencées.

En janvier 1967, les contributions des groupes concernés par l'élaboration des caractéristiques opérationnelles d'un système météorologique ont été regroupées dans un document portant la quadruple cote AC/117-D/126//AC/252-D/17//AC/175-D/59//AC/178-D/83 (et additif).

Le groupe AC/252 a produit 22 documents :

AC/252-D/1 à 17]	
AC/252-DS/1 (data sheet)		(juillet 1965-février 1967)
AC/252-N/1 à 3		
AC/252-R/1 et 2]	

Ils sont partiellement déclassifiés.

- :-

**g) Matériaux et techniques de fabrication
des armes et des munitions**

**Groupe d'experts sur les aciers et autres métaux pour armes
Group of experts on steel and other metals for weapons**

AC/41

(1953..) 1959-1963

Les travaux du groupe trouvent leur origine dans le cadre de l'Organisation de défense de l'Union occidentale, qui avait constitué en 1949 deux groupes de travail "aciers à canons" et "blindage et soudure des blindages" sous l'autorité du Comité exécutif d'armements. Ces groupes, sous la dénomination "groupes d'experts sur les aciers pour armes" passèrent en 1950 sous l'autorité du Bureau de production de défense de l'OTAN, où ils furent réunis en un seul, qui prit le titre de "groupe de travail sur les aciers pour armes" (voir rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 57-59).

En octobre 1957, le Comité de production d'armements a élargi le mandat du groupe, qui dorénavant s'appliqua non seulement à l'acier, mais aux autres métaux pour armes. Son titre devint "groupe d'experts sur les aciers et autres métaux pour armes".

A partir de cette époque, la fusion du groupe AC/41 avec le groupe sur les techniques de fabrication des munitions (AC/80) fut évoquée à plusieurs reprises. Une proposition plus sérieuse en ce sens fut discutée au Comité d'Armements en février 1961. Les deux groupes continuèrent à exister séparément mais avec des titres et des mandats modifiés. Le AC/41 prit le titre de "groupe d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des armes", tandis que le AC/80 devenait "groupe d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des munitions" (Réunion du 30 octobre 1961 - AC/74-R/104, point VII).

Les conclusions du Groupe de haut niveau AC/216 (C-M(62)114) reprirent l'idée de la fusion des activités des deux groupes.

La décision ministérielle prise le 15 décembre 1962 donna corps à la recommandation. Les deux groupes furent supprimés et remplacés par un seul qui reçut la cote AC/222 et le nom de "groupe d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des armes et des munitions".

Les membres du groupe AC/41 furent informés officiellement de la dissolution de leur groupe par la note AC/41-D/32 du 18 janvier 1963.

Le groupe AC/41 a tenu trois réunions de 1959 à sa suppression, la dernière en octobre 1961. Durant cette période, il a continué à échanger une importante documentation sur les recherches en cours relatives à l'élaboration des matériaux ou aux techniques de fabrication des armes. Diverses études techniques ont été diffusées par le Secrétariat international sous les cotes AC/41-WP/60 à 97.

Il a fait rapport au Comité d'Armements dans les documents AC/74-D/503 (1959-1960), AC/74-D/575 (1960-1961). Le dernier rapport d'activité couvrait la période du 1er janvier au 30 juin 1962 (AC/74-D/697 du 9 janvier 1963).

Les documents parus sous la cote AC/41 depuis janvier 1959 se répartissent en :

AC/41-D/19 à 32]	
AC/41-N/12 à 15		(janvier 1959-octobre 1962)
AC/41-R/11 à 13		
AC/41-WP/60 à 97]	

Ces documents n'ont pas été déclassifiés. Ils sont classifiés "confidentiel" ou "diffusion restreinte".

- :-

Groupe d'experts sur les techniques de fabrication des munitions
Group of experts on ammunition manufacturing techniques

AC/80
(1954..) 1959-1963

Le groupe a été créé en 1954 par le Comité de production d'armements pour étudier les techniques de fabrication des munitions les plus récentes, afin d'accélérer la production et d'abaisser les coûts. Par la suite, son domaine a été étendu à toutes les techniques de fabrication des munitions. (voir rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 61-65). Il a pris le titre de "groupe d'experts sur les techniques de fabrication des munitions".

Il a absorbé, en décembre 1958, le groupe d'experts sur les douilles en acier (AC/59). Cet apport entraîna une réorganisation parachevée à la réunion de mars 1959 (AC/80-R/6, point IV), qui toucha en particulier les groupes spécialisés. Les trois sous-groupes

créés précédemment (I à III) ont été remplacés par les trois sous-groupes suivants :

- sous-gr. A : métallurgie et formage d'éléments métalliques
- sous-gr. B : travail des métaux autrement que par déformage, inspection et montage
- sous-gr. C : chargement, protection de surface et éléments non métalliques

Les sous-groupes se réunissaient en même temps que le groupe principal.

On a vu que l'éventualité d'une fusion avec le groupe AC/41 sur les aciers et autres métaux pour armes avait été écartée par le Comité d'Armements en octobre 1961, mais que les deux groupes furent dotés de mandats révisés. Le nouveau mandat du groupe AC/80 et son nouveau titre de "groupe d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des munitions" (*Group of experts on materials and manufacturing techniques for ammunition*) a été notifié au groupe dans la note AC/80-N/18.

Cinq réunions ont eu lieu après 1958, la dernière en décembre 1962.

Au cours de ces réunions, le groupe a examiné et discuté des rapports sur les sujets les plus divers — une liste figure sous forme de tableau dans les rapports d'activité (pour 1960-1961, dans le document AC/74-D/562, pour la période allant de juillet 1961 à décembre 1962, dans le dernier rapport d'activité coté AC/74-D/700).

En particulier, il a rédigé six rapports d'ensemble qui ont été diffusés auprès des autorités militaires, des bureaux d'études et des fabricants de munitions. Il s'agit d'études sur le refoulage à froid dans la fabrication des munitions (AC/80-D/28), de l'emploi du chauffage par induction pour la fabrication de munitions (AC/80-D/31), du soudage de bombes (AC/80-D/29), des essais non destructifs (AC/80-D/27), des métaux frittés, du chargement en tolite et du moulage sous pression (AC/80-D/35).

Il a finalement été réuni au groupe d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des armes (AC/41) en janvier 1963 pour former un nouveau groupe d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des armes et des munitions (AC/222).

Cette décision a été notifiée au groupe dans la note AC/80-D/37 du 19 janvier 1963.

Il a produit quelque 224 documents.

On recense pour le groupe principal, depuis 1959, les documents

AC/80-D/11 à 37]	
AC/80-N/8 à 19		(janvier 1959-février 1963)
AC/80-R/6 à 10]	

Les trois groupes spécialisés créés en 1954 ont poursuivi leurs travaux jusqu'en 1959. Ils ont produit les documents suivants :

- pour le groupe I (petits éléments métalliques de munitions)
 - AC/80(Groupe I)D/51 à 59]
 - AC/80(Groupe I)R/6] (janvier-juin 1959)
- pour le groupe II (grands éléments métalliques)
 - AC/80(Groupe II)D/75 à 87]
 - AC/80(Groupe II)R/6] (janvier-juin 1959)
- pour le groupe III (chargement et éléments non métalliques)
 - AC/80(Groupe III)D/39 à 46]
 - AC/80(Groupe III)R/6] (janvier-juin 1959)

Les trois groupes qui leur ont succédé en 1959 ont produit quant à eux :

- Sous-groupe sur la métallurgie et le formage d'éléments métalliques AC/80(Group A)
 - AC/80(Groupe A)D/1 à 38]
 - AC/80(Groupe A)R/1 à 3] (juillet 1959-janvier 1963)
 - AC/80(Groupe A)WP/1 et 2]
- Sous-groupe sur le travail des métaux autrement que par formage - inspection et montage AC/80(Group B)
 - AC/80(Groupe B)D/1 à 50]
 - AC/80(Groupe B)R/1 à 3] (juillet 1959-janvier 1963)
 - AC/80(Groupe B)WP/1 à 6]
- Sous-groupe sur le chargement, la protection de surface et les éléments non métalliques AC/80(Group C)
 - AC/80(Groupe C)D/1 à 41] (juillet 1959-janvier 1963)
 - AC/80(Groupe C)R/1 à 3]

Une partie de ces documents étaient "sans classification" dès leur diffusion. Le reste a été très partiellement déclassifié par DN/31, DN/154 et DN/164. Il reste de nombreux documents à déclassifier ("confidentiel" ou "diffusion restreinte").

**Groupe d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des
armes et des munitions**
***Group of experts on materials and manufacturing techniques for
weapons & ammunition***
AC/222
1963-1966

Ce groupe résulte de la fusion, en 1963, des deux groupes précédents.

La fusion des deux groupes AC/41 et AC/80 a été envisagée par le Secrétariat international dès que les deux groupes se sont trouvés dépendre d'une même section technique de la Division Production et Logistique à la suite de la réunion de la Section "Engineering" avec la Section des munitions. Il apparut alors que les deux groupes avaient des domaines d'activité communs et publiaient des rapports sur des sujets identiques.

Une tentative fut faite, en 1960, pour établir un "comité de liaison" destiné à éviter les études faisant double emploi, mais pour diverses raisons les résultats furent plutôt décevants.

La question fut reprise en février 1961 au niveau de la Division Production, Logistique et Infrastructure à l'occasion de l'examen général des activités des groupes d'experts. Le Comité d'Armements demanda aux présidents des deux groupes un rapport conjoint sur les possibilités de rationaliser les activités de ces groupes³⁴. Ce fut le AC/74-D/586, en date du 11 octobre 1961, qui conclut que les deux groupes devaient continuer à exercer leurs activités séparément.

La question fut réexaminée l'année suivante par le groupe de haut niveau AC/216 qui reprit l'idée de fusionner les deux groupes. L'approbation de son rapport par les ministres de la défense en décembre 1962 rendit la recommandation exécutoire. Un nouveau groupe fut créé qui s'intitula "groupe d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des armes et des munitions" et qui reçut la référence AC/222.

Un projet de mandat, combinant les mandats des groupes AC/41 et AC/80, fut préparé par le Secrétariat international et approuvé par le Comité d'Armements lors de la réunion du 25 mars 1963 (AC/74-D/738 et AC/74-R/128, point IX). Il fut diffusé dans une version révisée datée du 20 mai 1963, accompagné d'une note de couverture qui précisait, à la demande de plusieurs délégations, que le groupe AC/222 ne pourrait entreprendre aucune étude qui ne fût comprise dans son mandat sans avoir reçu au préalable l'autorisation du Comité ; elle indiquait en particulier que le blindage n'était pas du ressort du AC/222, mais du groupe sur les chars de combat et les véhicules blindés AC/174. Le 14 juin 1963, le mandat fut approuvé par le Comité d'Armements et le groupe AC/222 autorisé à commencer ses travaux³⁵.

Le texte distribué au groupe dans le document AC/222-D/1 définit en outre les domaines techniques et scientifiques à étudier.

³⁴ AC/74-R/95, point II, § 23.

³⁵ AC/74-R/131, point III.

La session inaugurale de septembre 1963 fut principalement consacrée à l'organisation interne du groupe. Il décida de répartir les tâches entre deux sous-groupes, l'un s'occupant des armes, l'autre des munitions. Les deux sous-groupes examinèrent séparément les questions laissées en instance par les groupes AC/41 et AC/80 et définirent les grandes lignes de leur programme et de leurs méthodes de travail (AC/222-R/1).

Par la suite, il a tenu une session annuelle sous la présidence du chef de la Section matériel et munitions. Les délégations de dix pays (Belgique, Canada, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis), comprenant des représentants des organismes gouvernementaux et de l'industrie, assistèrent aux réunions générales du groupe.

Les deux sous-groupes se réunissaient en même temps que le groupe principal. Les comptes rendus de leurs délibérations sont annexés au compte rendu du groupe principal.

Le groupe s'est consacré à l'étude de l'emploi des matériaux nouveaux et de leurs nouvelles utilisations, ainsi que de leur formage, de leur coupe et de leur assemblage pour former des éléments d'armes et de munitions. Son travail s'est essentiellement traduit par l'examen et la diffusion de documents techniques et des échanges de vues en séance ; au besoin, par la rédaction d'études. Il a examiné un grand nombre de rapports techniques, dont la liste figure dans son dernier rapport d'activité (1966) — AC/222-D/147, annexe II. Ses travaux ont permis aux pays producteurs de l'OTAN d'améliorer la qualité et d'abaisser le coût de revient des éléments de munitions et d'armes.

En novembre 1966, le Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres a examiné ses travaux. Les tâches à poursuivre furent reprises automatiquement par les commissions nouvellement créées (voir AC/225-R/8, point IV, § 63).

La dissolution du groupe fut notifiée par le document AC/222-D/148 du 15 décembre 1966.

177 documents ont été diffusés sous la cote AC/222 :

Documents	AC/222-D/1 à 148]	
Notes	AC/222-N/1 à 8		(août 1963-
Comptes rendus	AC/222-R/1 à 4		décembre 1966)
Documents de travail	AC/222-WP/1 à 17]	

Ils sont d'ordre très technique. Ils étaient initialement sans classification pour la majeure partie ; un petit nombre de documents classifiés reste à déclassifier.

Nous conseillons la déclassification des trois groupes AC/41, AC/80 et AC/222 en vue de leur mise en lecture publique.

h) Interchangeabilité des éléments de véhicules

Groupe d'experts sur l'interchangeabilité des éléments de véhicules
Group of experts on interchangeability of vehicle components
AC/55
(1953..) 1959-1966

Le groupe a été créé en 1952. Ses activités jusque fin 1958 sont décrites dans le rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 29-30.

Il a poursuivi ses travaux de 1959 à 1966. Il s'est réuni seize fois pendant cette période.

Il a continué ou entrepris de nouvelles études techniques destinées à assurer une meilleure interchangeabilité entre les éléments de véhicules. Ses travaux ont concerné : les prises électriques étanches, les systèmes de freinage, les bougies d'allumage blindées, les bornes de batteries de démarrage, les bobines d'allumage, les filtres à carburant, les raccordements électriques entre tracteurs et remorques, les méthodes standard d'identification des circuits électriques des véhicules tactiques, les caractéristiques militaires des véhicules de servitude, les pneumatiques, les dispositifs pour le levage des véhicules...

Les projets de STANAG correspondants ont été préparés.

Neuf pays ont participé aux travaux : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni.

On dispose du détail des travaux du groupe dans les rapports qu'il a rendus annuellement au Comité d'Armements (AC/74-D/368 pour 1958-1959, D/491 pour 1959-1960, D/580 pour 1960-1961, D/705 pour 1961-1962, D/788 pour 1962-1963, D/931 pour 1963-1964, D/1119 pour 1964-1965, AC/74-D/1212 pour le rapport final de juin 1966).

En novembre 1962, à la demande du Bureau militaire de standardisation, le Comité d'Armements l'a chargé de procéder à la révision du STANAG 2810 "Caractéristiques militaires des véhicules de servitude" et lui a donné pour ce faire un nouveau mandat énoncé dans le document AC/74-D/713 (et rectificatif)³⁶.

Fin 1964, le Groupe permanent a demandé au Comité d'Armements l'élargissement du mandat du groupe AC/55 pour y inclure l'étude d'une famille de véhicules de servitude de remplacement pour la période postérieure à 1970³⁷.

Le groupe s'est réuni les 5 et 6 octobre 1965 (AC/55-R/43) pour examiner les besoins formulés par les autorités militaires. Il a constaté que ni son mandat ni sa structure ne lui permettaient d'entreprendre la tâche demandée et proposé de ce fait la création d'un groupe de travail au domaine de compétence plus étendu, qu'il suggéra d'intituler "Groupe d'experts sur les véhicules de servitude".

³⁶ AC/74-R/122, point IV.

³⁷ Document SGLP 789/64, reproduit en annexe II du AC/74-D/1029.

Ses conclusions sont consignées dans le rapport AC/74-D/1114, examiné le 1er décembre 1965 par le Comité d'Armements. Il fut décidé à cette réunion que le groupe d'experts terminerait pour juin 1966 au plus tard l'étude des STANAG en instance et qu'il serait ensuite dissous — AC/74-R/171, point III. Cette décision fut notifiée aux membres du groupe par la note AC/55-D/119.

Une dernière réunion eut lieu les 4 et 5 avril 1966 et un rapport final d'activité fut diffusé sous la cote AC/74-D/1212.

Le 29 juin 1966, le groupe fut dissous et son remplacement prévu par un groupe au mandat plus large, sous réserve des commentaires du Groupe consultatif OTAN pour les forces terrestres (voir AC/74-R/179, point VII).

Le Comité d'Armements dissous, la question fut réglée dans le cadre du Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres, avec la création en novembre 1966 de la Commission sur les véhicules de servitude (AC/225(Panel I)).

203 documents ont été émis sous la cote AC/55 de janvier 1959 à juin 1966. Ils se répartissent en

- | | |
|------------------------|-------------------|
| - Documents | AC/55-D/91 à 119 |
| - Notes | AC/55-N/17 à 29 |
| - Comptes rendus | AC/55-R/29 à 44 |
| - Documents de travail | AC/55-WP/66 à 209 |

auxquels il faut ajouter une note produite par le sous-groupe sur la révision du STANAG 2810, sous la cote AC/55(SG)N/1 (sept. 1963).

Nombre de ces documents ne sont pas classifiés, les autres sont "confidentiel" ou à "diffusion restreinte".

- :-

i) Autres projets ou études

Groupe d'experts sur les groupes électrogènes de campagne

Group of experts on field power units

AC/140

1959-1964

A la requête du Bureau militaire de standardisation (MAS(Armée)(54)114), la Division Production et Logistique avait commencé à étudier la question de l'"établissement d'une gamme recommandée de groupes électrogènes".

En janvier 1958, le BMS a transmis aux pays ne faisant pas partie du groupe FINABEL, l'accord de standardisation FINABEL 4.E.1 "Caractéristiques des groupes électrogènes destinés à l'alimentation des matériels électroniques utilisés par les armées de terre", en précisant que cet accord pourrait être la base d'une action de standardisation dans le cadre de l'OTAN.

Le Comité d'Armements en a pris connaissance dans le document AC/74-D/273, lors de sa séance du 10 juillet 1958. La décision fut

prise à cette réunion de créer un groupe d'experts qui serait chargé de transformer l'accord FINABEL 4.E.1 en STANAG OTAN³⁸.

La Division Production et Logistique a préparé un projet de mandat (AC/74-D/298), approuvé le 9 octobre 1958 par le Comité³⁹. En vertu de son mandat, diffusé par la note AC/140-D/1 du 19 janvier 1959, le groupe devait

1. "En tenant compte de tous les besoins qui peuvent se présenter en campagne, déterminer les matériels dont l'utilisation nécessite l'emploi de groupes électrogènes de campagne ;
2. Déterminer les types de groupes électrogènes (nature de courant, puissance, tension, etc.) susceptibles d'être utilisés pour alimenter les matériels retenus au point 1 ;
3. En fonction des résultats acquis au point 2 et des caractéristiques de groupes électrogènes déjà existants ou en développement dans les différents pays, ainsi que des accords existants (FINABEL 4.E.1 en particulier), établir une gamme préférée de groupes électrogènes de campagne".

L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont participé aux travaux.

Le groupe s'est réuni dès janvier 1959. Il a commencé par transmettre aux pays membres un questionnaire sur les matériels en service (AC/140-D/2). Les réponses ont été publiées sous la forme d'un état comparatif détaillé dans le document AC/140-D/3, en date du 30 juillet 1959.

Il a alors constitué un sous-groupe composé d'experts américains, français et allemands pour faire la synthèse des renseignements reçus.

Les travaux, poursuivis par correspondance, n'ont débouché sur aucun résultat, comme on peut le voir dans les rapports provisoires transmis en juin 1959 (AC/74-D/357) et juin 1960 (AC/74-D/501).

En février 1961, le Comité d'Armements a abordé la question de l'activité future du groupe et l'a pressé de lui soumettre un rapport. Deux rapports intérimaires ont été transmis en mars (AC/140-D/5//AC/74-D/540) et novembre 1961 (AC/74-D/579), mais qui n'apportaient rien de nouveau.

Le sous-groupe a tenu une réunion en décembre 1961 et soumis dans un document daté du 26 juillet 1962 la liste des groupes électrogènes sélectionnés (AC/140-D/6). Le groupe principal l'a approuvé sous la cote AC/140-D/7 et transmis au Comité d'Armements en septembre 1962 (AC/74-D/727).

A la fin de cette année 1962, le groupe de travail de haut niveau AC/216 se prononça pour la dissolution du groupe AC/140 (C-M(62)114, § 34(a) et p. 44).

³⁸ AC/74-R/64, point VI.

³⁹ AC/74-R/66, point III.

Le Secrétariat international est entré en correspondance avec les membres du groupe AC/140 pour savoir si l'on pourrait parvenir à la standardisation ou tout au moins à l'interchangeabilité des groupes électrogènes de campagne dans un délai raisonnable. Les conclusions des experts nationaux (AC/140-D/8//AC/74-D/785) évoquaient un délai de deux ou trois ans.

Le Comité d'Armements a décidé, à sa réunion du 18 septembre 1963, de suspendre sa décision sur l'avenir du Groupe d'experts à la parution du rapport final du Groupe exploratoire sur les sources d'alimentation électrique (AC/221)⁴⁰. Ce rapport a paru en janvier 1964 sous la cote AC/74-D/825. Le Comité l'a examiné au cours de sa séance du 18 mars. Suivant les recommandations qui y sont formulées, il a constitué un groupe d'experts sur les sources d'alimentation électrique (AC/241), dont le mandat couvrait entre autres les activités jusque-là dévolues au groupe AC/140. En conséquence, le groupe AC/140 a été dissous — AC/74-R/145, point I.

Le groupe d'experts AC/140 a produit 11 documents au total :

9 documents	AC/140-D/1 à 9
2 comptes rendus	AC/140-R/1 et 2

Plusieurs sont classifiés ("confidentiel" ou "diffusion restreinte").

-:-

Groupe d'experts sur les instruments d'optique
Group of experts on optical instruments
AC/160
1960-1967

L'historique des origines de la création du groupe est retracé dans le document AC/160-WP/1 du 1er mars 1960.

La création du groupe remonte à une proposition faite en janvier 1959 par la délégation allemande d'établir, sous l'égide du Comité d'Armements, un groupe d'experts sur les instruments d'optique, pour s'occuper de la normalisation des appareils optiques de pointage, de mesure et de poursuite, qui sont un élément vital de l'ensemble du système de conduite de tir.

Le Comité d'Armements confia au Secrétariat international la tâche d'étudier la question en liaison avec le Bureau militaire de standardisation. Leur conclusion fut que le Comité d'Armements pourrait s'occuper des études relatives au matériel à long terme. Les délégations furent contactées et priées de faire connaître les sujets d'études qu'elles désiraient voir confier à un groupe d'experts. Sur ces entrefaites, l'Allemagne organisa en octobre 1959 un colloque sur le matériel optique qui fut l'occasion d'échanges de vues intéressants.

Le compte rendu du colloque fut adressé au Comité d'Armements début janvier 1960 et la question de créer un groupe fut à nouveau

⁴⁰ AC/74-R/134, point IV.

discutée au cours de la réunion du 18 février, où un accord fut trouvé sur la création d'un groupe d'experts (AC/74-R/82, point IV).

Un groupe ad hoc s'est réuni le 10 mars pour établir un projet de mandat, qui portait principalement sur l'étude des problèmes relatifs à la conception et à la mise au point des instruments d'optique, et, le cas échéant, sur le passage à la standardisation dans le domaine des nouveaux matériels. Le mandat ainsi qu'une liste des appareils optiques proposés pour les premières études sont annexés au rapport transmis par le groupe ad hoc au Comité d'Armements sous la cote AC/74-D/414. Le mandat a été approuvé le 24 mars 1960 (AC/74-R/83, point VIII).

Le mandat et la liste ont été diffusés aux membres du groupe dans la note AC/160-N/1 du 29 mars 1960.

Huit pays ont participé aux travaux du groupe (Belgique, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis). Son président fut le Dr. Gaertner (Allemagne).

Un sous-groupe technique a été créé en juin 1961 (AC/160-R/2, point II). Il comportait une équipe de travail chargée d'établir un STANAG sur les essais climatiques et mécaniques des instruments d'optique.

Le rapport du groupe de haut niveau AC/216 ayant jugé très sévèrement ses travaux (il lui avait donné un an pour faire ses preuves), le mandat du groupe fut révisé en 1963. Le nouveau mandat proposé par la délégation allemande et contenu dans le document AC/74-D/760 fut approuvé par le Comité d'Armements le 12 juillet 1963 (AC/74-R/132, IV). Il fut porté à la connaissance du groupe par la note AC/160-D/83.

En juin 1964, le sous-groupe technique fut dissous et ses tâches reprises par le groupe principal. L'équipe de travail sur les essais climatiques..., qui avait achevé la rédaction du STANAG 4105, fut également dissoute. Simultanément, trois équipes de travail furent créées (AC/160-R/8, point II, et aussi AC/160-R/9, II et IV) :

- sur la standardisation de la terminologie des tracés
- sur l'évaluation de la qualité de l'image
- sur la standardisation des types de verre optique

Les travaux du groupe AC/160 ont essentiellement consisté en échanges de renseignements dans une vaste gamme d'instruments d'optique développés par les armées nationales. Un total de 49 fiches de renseignements (*data sheets*) ont été publiées. On les trouve sous les cotes AC/160-DS/0 à DS/49. Des démonstrations et expositions d'instruments ont été organisées.

Comme la plupart des instruments d'optique militaires sont directement ou indirectement liés au matériel d'artillerie ou à l'équipement des véhicules blindés, le groupe a été amené à s'intéresser particulièrement aux problèmes de l'artillerie et il a périodiquement collaboré avec d'autres groupes (en particulier, pour les systèmes de pointage, avec le AC/175).

Du fait du développement de la technique du laser, il s'est aussi intéressé à la télémétrie par laser sous l'angle de la sécurité.

Enfin, il a rédigé un manuel des méthodes d'inspection applicables aux instruments d'optique.

En ce qui concerne les équipes de travail, les travaux les plus importants ont été menés par le groupe sur la standardisation des types de verres optiques, qui a établi avec le concours des fabricants une liste de verres standard.

Le groupe a été dissous en septembre 1966. Ses anciennes attributions sont passées sous la responsabilité du Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres, qui a confié les tâches à poursuivre à la commission VI sur la surveillance du champ de bataille et l'acquisition d'objectifs (AC/225-R/8, point IV, § 50).

Le bilan d'activité remis par le groupe à la commission VI a été examiné en mars 1967 sous la référence AC/225 (Panel VI)D/2).

Il a produit de nombreux documents (253), répartis comme suit :

- groupe principal :

AC/160-D/1 à 120]	
AC/160-DS/0 à 49		
AC/160-N/1 à 25		(mars 1960-mars 1967)
AC/160-R/1 à 12		
AC/160-WP/1 à 26]	

- sous-groupe technique AC/160(TE) créé en 1961 :

→ AC/160(TE)D/1 à 4]	
→ AC/160(TE)R/1 à 5		(janvier 1962-mai 1964)
→ AC/160(TE)WP/1 à 5]	

- groupes de travail spécialisés créés en 1964 :

◇ Equipe de travail AC/160(WP/1) sur les méthodes d'évaluation de la qualité de l'image et l'influence de la lumière parasite (*Working party on image evaluation test methods and stray light effects*)

→ AC/160(WP/1)D/1]	(sept. 1965-juin 1966)
→ AC/160(WP/1)R/1 et 2]	

◇ Equipe de travail AC/160(WP/2) sur la standardisation des types de verres optiques (*WP on standardisation of glass type*)

→ AC/160(WP/2)R/1 à 3		(sept. 1965-fév. 1967)
-----------------------	--	------------------------

Une bonne partie de ces documents étaient initialement sans classification, mais un nombre non négligeable sont encore classifiés "confidentiel" ou "diffusion restreinte".

Groupe de travail mixte ad hoc sur la guerre des mines terrestres
Ad hoc mixed working group on land mine warfare
AC/177
1960-1967

C'est l'un des projets sélectionnés par le Comité d'Armements pour être mis en oeuvre en application des décisions prises par les ministres de la défense en avril 1960 (cf. C-M(60)33, II) pour relancer la coopération dans le domaine de la fabrication d'armements.

Il a été créé le 24 juin 1960 pour examiner les possibilités de coopération en matière de guerre des mines terrestres et pour déterminer les sujets d'intérêt commun dans ce domaine — AC/74-R/89, § 81. Son mandat figure dans le document AC/74-D/460 du 7 juillet 1960. Le groupe en a eu connaissance par la note AC/177-N/1.

La nécessité urgente pour tous les pays membres de se doter des matériels et des méthodes nécessaires pour les opérations de la période postérieure à 1965 a été reconnue et formalisée par la publication en 1961 du NBMR-9 — reproduit dans le document AC/177-D/25.

Dans le rapport AC/177-D/28⁴¹ préparé pour le Comité d'Armements, le groupe a estimé qu'une collaboration était nécessaire dans les domaines généraux suivants :

- moyens et doctrines techniques des pays de l'Est
- caractéristiques opérationnelles
- spécifications techniques
- méthodes et critères de sécurité et d'essais.

Un mandat s'étendant aux activités ci-dessus a été approuvé en juillet 1961 (AC/74-R/99, point VI), puis révisé en novembre 1964. Le mandat définitif fut publié sous la référence AC/177-D/95.

Pour faire face à la diversité des tâches qui lui incombait, le groupe a créé en avril 1961 un sous-groupe technique et un sous-groupe opérationnel (AC/177-R/2, point X) qui sont restés en activité jusqu'en novembre 1965, époque à laquelle le groupe a été réorganisé.

Neuf pays ont participé aux travaux (Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis).

En dehors des échanges de renseignements relatifs aux matériels en service ou en cours de mise au point dans les pays, le groupe a concentré ses efforts sur trois tâches principales :

- l'établissement de concepts opérationnels aussi bien pour les opérations des mines terrestres en général pour la période 1965-1980 que pour les modes d'emploi des matériels pris isolément.

⁴¹ Soumis au Comité d'Armements dans le document AC/74-D/548 du 10 mai 1961.

- l'élaboration de caractéristiques opérationnelles agréées pour les munitions et le matériel de guerre des mines terrestres
- la rédaction de règles de sécurité et de méthodes d'essai agréées

Il a en outre rédigé un glossaire des termes techniques relatif à la guerre des mines terrestres.

Dans le domaine de la mise au point, il a favorisé un projet germano-néerlandais, auquel la France s'est jointe, s'appliquant aux obstacles formés par des cours d'eau.

Après sa dissolution en septembre 1966, ses activités ont été transférées à la commission IX sur le matériel du génie (AC/225(Commission IX))⁴².

Le groupe principal a produit les documents

AC/177-D/1 à 8 (sept. 1960-déc. 1966)
AC/177-DS/1 à 10 (avril 1966-avril 1967)
AC/177-N/1 à 24 (juil. 1960-avril 1966)
AC/177-R/1 à 11 (janv. 1961-juin 1966)
AC/177-WP/1 à 58 (fév. 1962-janv. 1967)

(DS = fiches de renseignements/data summaries)

Pour les sous-groupes recensés, les documents se répartissent de la façon suivante :

- **AC/177(OP)** = sous-groupe opérationnel

→ AC/177(OP)D/1 à 15]
→ AC/177(OP)R/3 à 7 | (oct. 1961-sept. 1965)
→ AC/177(OP)WP/1 à 52]

- **AC/177(TE)** = sous-groupe technique

→ AC/177(TE)D/1 à 7]
→ AC/177(TE)N/1 à 4 | (oct. 1961-sept. 1965)
→ AC/177(TE)R/3 à 7 |
→ AC/177(TE)WP/1 à 30]

- **AC/177(OC)** = caractéristiques militaires

→ AC/177(OC)D/1 à 16 (mai 1963-juin 1968)
(D/13 n'a pas paru)

- **AC/177(NC)** = concept OTAN d'emploi des mines terrestres

→ AC/177(NC)D/1 à 3 (mai-juin 1966)

Soit quelque 244 documents, tous repris dans les listes détaillées en annexe.

⁴² AC/225-R/8, point IV, § 56.

Les documents classifiés "secret" ont été partiellement déclassifiés à "confidentiel" par DN/158, DN/177 et DN/194. Les autres sont toujours classifiés "confidentiel" ou "diffusion restreinte".

-:-

Groupe exploratoire sur le pontage et le franchissement des coupures
Exploratory working group on bridging and gap crossing
AC/254
1966

A sa réunion du 22 décembre 1965, le Comité d'Armements a examiné les propositions présentées par le Royaume-Uni dans le document AC/74-D/1124 sur la standardisation du matériel de pontage. Il a décidé à cette même réunion de créer un groupe exploratoire pour examiner "s'il existe au sein de l'OTAN un besoin pour un groupe d'experts sur le matériel de pontage et de franchissement des coupures" (*sic*) — AC/74-R/172, point IV.

Le mandat du groupe, qui reçut la cote AC/254, est reproduit dans la note AC/254-N/1.

Le groupe exploratoire s'est réuni en avril 1966 (AC/254-R/1) et a rédigé un rapport communiqué au Comité d'Armements sous la cote AC/74-D/1207, où il propose la création d'un groupe de travail mixte ad hoc, qui serait chargé d'examiner les caractéristiques des matériels (ponts et bacs) et équipages existants et de définir les besoins pour la période postérieure à 1970.

Le 29 juin, le Comité d'Armements décida, avant de se prononcer, de transmettre le rapport au Groupe consultatif OTAN sur les forces terrestres pour commentaires et avis (AC/225-D/115).

En raison de la réorganisation de la coopération OTAN dans le domaine des armements intervenue fin 1966, la décision finale fut reportée. Le nouveau Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres, auquel le groupe AC/254 avait été rattaché, décida à sa réunion inaugurale des 28-30 novembre 1966 de faire examiner les recommandations faites par le groupe exploratoire dans son rapport et les commentaires des pays sur ce rapport (AC/225-D/120) par la commission IX sur le matériel du génie — AC/225-R/8, point IV, § 73.

On ne recense que 4 documents sous la cote AC/254. Ce sont les

AC/254-D/1 et 2]
AC/254-N/1	(janvier-septembre 1966)
AC/254-R/1]

Ils sont encore classifiés. Nous conseillons de les déclassifier et de les mettre en lecture publique.

-:-

Les groupes et commissions d'experts et les groupes ad hoc regroupés dans ce chapitre représentent un ensemble d'un peu plus de 3200 documents. Nous recommandons de les déclassifier.

Certains groupes toutefois, ceux qui se sont penchés sur les besoins militaires à long terme pour la période 1970-1975 (voire 1980) méritent peut-être un examen plus attentif.

2 - Domaine électronique

Cette partie regroupe les groupes de travail sur l'électronique actifs de 1959 à 1965. Ils ont dépendu durant cette période de la Division Production et Logistique (Production, Logistique et Infrastructure à partir de 1960) - Section électronique. (Les dossiers correspondants des bureaux d'ordre portent la cote EL du plan de classement).

Pour les groupes formés avant 1958, nous renvoyons souvent aux descriptions établies dans le rapport précédent dans la mesure où leurs tâches n'ont pas fondamentalement changé.

De nouveaux groupes ont été créés à partir de 1959 dans le cadre des nouvelles procédures édictées par le C-M(59)82 pour améliorer la coopération OTAN dans le domaine de la production d'armements. Ils ont en général pris la forme de groupes de travail mixtes ad hoc chargés d'étudier des questions particulières. L'accent a été mis sur les systèmes de télécommunications et sur des matériels électroniques de détection de plus en plus perfectionnés.

Pour faire face à leurs tâches, dans un domaine où les technologies, de plus en plus complexes et coûteuses, ont évolué rapidement, la plupart de ces groupes ont formé des sous-groupes techniques. Leurs activités ont connu un développement très important et le nombre des documents produits durant ces six années s'est très sensiblement accru. Faute de temps pour en faire une description très précise, nous avons surtout marqué l'évolution des groupes et nous renvoyons aux listes de documents jointes en annexe pour le détail.

- :-

a) Composants électroniques

Groupe d'experts sur les pièces détachées, les tubes et les pièces de rechange pour le matériel électronique

Group of experts on components, electronic valves/tubes and spare parts for electronic equipment

AC/67

(1954..) 1959-1965

Ce groupe a été mis en place en place en 1954. Il réunissait sous la cote AC/67 quatre groupes (cotés I à IV) créés précédemment qui traitaient de la standardisation des tubes électroniques (I), de leur production (II), de la production de pièces détachées pour

l'équipement électronique (III) et des pièces de rechange pour le matériel électronique d'origine nord-américaine (IV). Ces quatre groupes rapportaient directement au Comité de production d'armements. Ils sont décrits en détail dans le rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 42 à 48.

En 1956, la nécessité d'une réorganisation se fit sentir. Un groupe ad hoc, le AC/118, fut chargé de réorganiser les groupes d'experts sur l'électronique. Il proposa la création d'un groupe d'experts sur les pièces détachées pour le matériel électronique qui garderait la cote AC/67 et serait chargé de coordonner les travaux exécutés jusque-là par les groupes I à IV. Les quatre groupes devaient être supprimés et leurs travaux répartis entre neuf groupes de travail spéciaux cotés AC/67(SWG)1 à 9. Les groupes spéciaux devaient rapporter au groupe principal qui lui-même rapporterait au Comité de production d'armements.

Le mandat du groupe AC/67 sous sa nouvelle forme (AC/74-D/171, annexe A) fut accepté en mars 1957. Il porte sur l'échange de renseignements techniques, l'étude de méthodes standard pour le marquage, l'essai et l'homologation des éléments, l'établissement de listes prioritaires d'éléments et l'information sur les sources de production en Europe pour les pièces de rechange. Il prit le titre de "groupe d'experts sur les pièces détachées, les tubes et les pièces de rechange pour le matériel électronique".

La nouvelle organisation entra en application dès 1957. (Voir DES(94)2., pp. 48-51).

Les groupes spéciaux cotés AC/67(SWG)1 à 7 (ils sont énumérés ci-dessous) reprisent les attributions de l'ancien groupe III sur la production de pièces détachées.

Le groupe spécial AC/67(SWG)8 sur la standardisation des tubes électroniques prit la suite de l'ancien groupe I.

A l'exception du groupe spécial AC/67(SWG)9 qui avait succédé à l'ancien groupe IV, ces groupes ont poursuivi leurs travaux après 1958.

Plusieurs nouveaux groupes de travail spéciaux furent formés de 1959 à 1965. Ils ont reçu les cotes AC/67(SWG)10 à 13.

La Conférence des Directeurs nationaux des armements a décidé, lors de sa première réunion, en février 1967, que le AC/67 et ses organismes subsidiaires relèveraient directement de sa compétence⁴³.

Ils ont fonctionné jusqu'en 1979, date à laquelle le AC/67 devint un sous-groupe du Groupe cadre de haut niveau sur la standardisation des matériels (ACSM) (AC/301), avec l'appellation de "groupe d'experts sur les composants électroniques" (*Group of experts on electronic parts*) et la cote AC/301(SG/1).

Le groupe principal et ses groupes spéciaux ont produit de nombreux documents. Pour les groupes qui ont poursuivi leurs activités jusque dans les années 70, nous n'avons retenu les

⁴³ AC/259-R/1, § 14(3).

documents que jusqu'au 31 décembre 1965, pour ceux qui ont été dissous avant 1967, nous avons pris en compte tous les documents.

Ils se répartissent comme suit :

Groupe principal

Documents	AC/67-D/20 à 209]	
Notes	AC/67-N/1 à 44		(janv. 1959-déc. 1965)
Comptes rendus	AC/67-R/1 à 7]	

- Sous-groupe sur la réglementation mutuelle de l'inspection (*SG on mutual inspection control*)

→ AC/67(SG)D/1 (31 janv. 1964)

Groupes de travail spécialisés AC/67(SWG) :

- Groupe 1 : Standardisation des condensateurs (*standardisation of capacitors*)

→ AC/67(SWG/1)D/4 à 29]	
→ AC/67(SWG/1)N/4 à 17		(janv. 1959-sept. 1966)
→ AC/67(SWG/1)R/3 à 15		
→ AC/67(SWG/1)WP/2 à 9]	

- Groupe 2 : Standardisation des noyaux du type "C" et pièces laminées magnétiques. Il fut dissous en 1966 (voir AC/67(SWG/2)N/12).

→ AC/67(SWG/2)D/2 à 6]	
→ AC/67(SWG/2)N/5 à 12		(janv. 1959-sept. 1966)
→ AC/67(SWG/2)R/3 à 7		
→ AC/67(SWG/2)WP/6]	

- Groupe 3 : Dispositifs de commande de fréquence (*frequency control devices*). Il a poursuivi ses travaux après 1965.

→ AC/67(SWG/3)D/1 à 18]	
→ AC/67(SWG/3)N/6 à 14		(janv. 1959-nov. 1965)
→ AC/67(SWG/3)R/3 à 9]	

- Groupe 4 : Standardisation des résistances (*standardisation of resistors*)

→ AC/67(SWG/4)D/3 à 35]	
→ AC/67(SWG/4)N/5 à 24		(janv. 1959-oct. 1966)
→ AC/67(SWG/4)R/3 à 15		
→ AC/67(SWG/4)WP/7 à 26]	

- Groupe 5 : Standardisation des câbles et connecteurs haute fréquence

→ AC/67(SWG/5)N/5 et 6 (janv.-juil. 1959)

- Groupe 6 : Standardisation des guides d'onde (*standardisation of wave-guides*)

→ AC/67(SWG/6)N/5 et 6 (janv.-juil. 1959)

- Groupe 7 : Standardisation des batteries

- AC/67(SWG/7)D/6 à 21]
- AC/67(SWG/7)N/6 à 14 | (janv. 1959-juin 1964)
- AC/67(SWG/7)R/3 à 7 |
- AC/67(SWG/7)WP/2 à 4]

Ce groupe fut dissous en juin 1964 avec la création du groupe d'experts AC/241 sur les sources d'alimentation électrique qui reprit ses attributions — voir AC/74-R/145(additif).

- Groupe 8 : Standardisation des tubes électroniques
(*standardisation of electronic valves/tubes*)

- AC/67(SWG/8)D/12 à 54]
- AC/67(SWG/8)N/4 à 22 | (janv. 1959-juil. 1965)
- AC/67(SWG/8)R/3 à 11 |
- AC/67(SWG/8)WP/1]

- Groupe 10 : Lignes de transmission haute fréquence (*radio frequency transmission lines*)

- AC/67(SWG/10)D/1 à 32]
- AC/67(SWG/10)N/1 à 9 | (août 1959-août 1965)
- AC/67(SWG/10)R/1 à 6 |
- AC/67(SWG/10)WP/1 à 4]

- Groupe 11 : Syncros et servomoteurs

- AC/67(SWG/11)D/1 à 15]
- AC/67(SWG/11)N/1 à 11 | (sept. 1960-août 1965)
- AC/67(SWG/11)R/1 à 6]

- Groupe 12 : Fiches et prises (pour application basse fréquence)
(*Plugs and sockets (except radio frequency)*)

- AC/67(SWG/12)D/1 à 19]
- AC/67(SWG/12)N/1 à 11 | (sept. 1960-oct. 1965)
- AC/67(SWG/12)WP/1 à 4]

- Groupe 13 : Dispositifs à semi-conducteurs (*semi-conductor devices*)

- AC/67(SWG/13)D/1 à 18]
- AC/67(SWG/13)N/1 à 23 | (sept. 1960-déc. 1965)
- AC/67(SWG/13)R/1 à 6 |
- AC/67(SWG/13)WP/1]

L'ensemble représente un peu plus de 700 documents. Ils sont déclassifiés à de rares exceptions près (AC/67(SWG/4)D/33, AC/67(SWG/13)D/15...).

Certains documents sont cotés dans deux ou plusieurs séries à la fois, d'où l'existence de doublons.

Ces documents sont de caractère très technique. Leur intérêt ne justifiait pas une description détaillée. Nous renvoyons pour le détail aux listes fournies dans les volumes d'annexes.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Ils ont été reproduits sur microfilm (série chronologique).

b) Télécommunications et information

Pour gérer la situation du temps de crise et pour exercer dans les meilleures conditions le commandement et la conduite des opérations des forces placées sous leur responsabilité, les autorités politiques et militaires de l'Alliance devaient pouvoir compter sur des systèmes de télécommunications et d'information rapides et fiables. L'amélioration des systèmes de télécommunications fut l'une des principales préoccupations de l'OTAN dans les années 60.

**Groupe d'experts sur les matériels de télécommunications
Group of experts on telecommunications equipment
AC/130
(1957..) 1959-1962**

Le groupe a été créé en mars 1957. Pour les deux premières années, nous renvoyons à la description précise qui en a été faite dans le rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 54-55.

Durant cette période, il avait mis sur pied quatre groupes de travail spéciaux :

- sur les équipements radio de l'armée dans la zone de combat,
- sur les équipements radio haute fréquence,
- sur les radios relais, les câbles à longue distance...,
- sur les équipements de commutation et appareils d'abonnés,

qui ont continué à fonctionner après 1958. Un cinquième groupe de travail a été formé en 1960 pour le matériel radio UHF.

Les travaux du groupe ont porté sur l'échange de renseignements techniques et l'établissement des spécifications techniques des matériels. Ils ont fait faire des progrès importants vers la compatibilité des systèmes et la standardisation des matériels.

Fin 1962, suivant les nouvelles orientations voulues par le Conseil (cf. C-M(62)114), il a été transformé par le Comité d'Armements en groupe de travail mixte ad hoc sur le matériel de télécommunications (AC/220)⁴⁴. Pour permettre au Comité de prendre sa décision, il avait soumis dans le document AC/130-D/38//AC/74-D/690 un rapport spécial et des propositions pour l'avenir du groupe.

On trouve sous la cote AC/130 après décembre 1958 les documents suivants :

- Groupe principal

Documents	AC/130-D/15 à 38	} (janv. 1959-déc. 1962)
Notes	AC/130-N/8 et 9	
Comptes rendus	AC/130-R/3 et 4	

⁴⁴ AC/74-R/122, point XIV (séance du 28 novembre 1962).

- Groupe de travail spécial n° 1 sur le matériel radio de zone de combat (*Special working group on combat area radio equipment*)

→ AC/130(SWG/1)D/4 à 11]
 → AC/130(SWG/1)N/1 à 4 | (juil. 1959-janv. 1963)
 → AC/130(SWG/1)R/2 |
 → AC/130(SWG/1)(RG)R/1]

- Groupe de travail spécial n° 2 sur le matériel radio haute fréquence (*SWG on high frequency radio equipment*)

→ AC/130(SWG/2)D/8 à 28]
 → AC/130(SWG/2)R/1 et 2 | (avril 1959-oct. 1961)
 → AC/130(SWG/2)WP/1]

- Groupe de travail spécial n° 3 sur les installations de faisceaux hertziens et de câbles à grande distance et le matériel multiplex associé (*SWG on radio relay and long distance cable facilities and the associated multiplex equipment*)

→ AC/130(SWG/3)D/2 à 20]
 → AC/130(SWG/3)N/1 et 2 | (janv. 1959-nov. 1962)
 → AC/130(SWG/3)R/1]

- Groupe de travail spécial n° 4 sur le matériel de commutation et d'abonnés (*SWG on switching and subscriber equipment*).

→ AC/130(SWG/4)D/1 à 28]
 → AC/130(SWG/4)N/1 à 4 | (janv. 1959-nov. 1962)
 → AC/130(SWG/4)R/1 à 3]

- Groupe de travail spécial n° 5 sur le matériel radio UHF (*SWG on UHF radio equipment*)

→ AC/130(SWG/5)draft]
 → AC/130(SWG/5)D/1 à 3 | (sept. 1960-juin 1962)
 → AC/130(SWG/5)R/1]

Ils ne sont pas déclassifiés, un certain nombre sont "secret".

Groupe de travail mixte ad hoc sur le matériel de télécommunications
Ad hoc mixed working group on telecommunications equipment
AC/220
1962-1967

ce groupe a remplacé en novembre 1962 le groupe d'experts sur les télécommunications AC/130. Il a été constitué par décision du Comité d'Armements du 28 novembre 1962 avec le mandat qui avait été proposé par le groupe AC/130 dans son rapport AC/74-D/690 :

Aux termes de son mandat, il était chargé

- d'"échanger des renseignements sur les politiques nationales en matière de télécommunication... en vue de définir les domaines dans lesquels une coopération pour la standardisation du matériel et des systèmes de télécommunications serait réalisable.
- examiner l'intérêt que présente pour l'OTAN la standardisation, des points de vue opérationnel et logistique, rédiger des propositions relatives aux besoins militaires de base OTAN, et examiner les NBMR diffusés par les autorités militaires de l'OTAN dans le domaine relevant de sa compétence".
- Il devait encore organiser des essais pour tester les NBMR approuvés en vue de la production de prototypes
- et rédiger des projets d'accord de standardisation (STANAG) pour promouvoir la standardisation des caractéristiques des matériels et la compatibilité opérationnelle des installations des forces nationales.

Ses activités devaient porter principalement sur les besoins des armées en campagne, y compris les télécommunications de liaison avec les forces aériennes et navales de soutien.

Pour remplir son mandat, il a réorganisé les cinq groupes spéciaux dépendant du AC/130. Leurs tâches ont été réparties entre huit nouveaux groupes cotés WG/1 à 8.

Fin 1966, il est passé sous la responsabilité du Groupe consultatif OTAN sur les forces terrestres. Ses activités ont été reprises en novembre 1966 par la Commission sur les télécommunications (AC/225(Panel VIII))⁴⁵, et plus tard par le groupe interarmées sur les télécommunications (AC/302) toujours en activité.

Les documents produits sous la cote AC/222 se répartissent ainsi:

Groupe principal

Documents	AC/220-D/1 à 115	} (déc. 1962-fév. 1967)
Notes	AC/220-N/2 à 5	
Comptes rendus	AC/220-R/1 à 6	

⁴⁵ AC/225-R/8, point IV, § 62 (réunion des 28-30 novembre 1966).

Groupes de travail (working groups)

- Groupe de travail (WG/1) sur le matériel radio de la zone de combat (*Working group on simplex radio equipment for the combat zone*)

→ AC/220(WG/1)D/1 à 64]	
→ AC/220(WG/1)N/1 à 4		(nov. 1963-mai 1967)
→ AC/220(WG/1)R/1 à 10		
→ AC/220(WG/1)WP/1 à 6]	(WP/4 pas utilisé)

- Groupe de travail (WG/2) sur un système de télécommunications de la zone de combat (*WG on a telecommunications system for the combat zone*). créé en oct 1963.

→ AC/220(WG/2)D/1 à 26]	
→ AC/220(WG/2)N/1		(oct. 1963-janv. 1967)
→ AC/220(WG/2)R/1 à 5		
→ AC/220(WG/2)WP/1 à 8]	

dont émane un groupe restreint (WG/2R)

→ AC/220(WG/2R)D/1 à 15]	
→ AC/220(WG/2R)N/1 à 8		(août 1964-janv. 1966)
→ AC/220(WG/2R)WP/1 à 18]	
(WP/9, 10, 13 pas utilisés)		

- Groupe de travail (WG/3) sur la transmission des données (*WG on data transmission*). Créé en décembre 1963.

→ AC/220(WG/3)D/1 à 23]	
→ AC/220(WG/3)N/1 à 3		(déc. 1963-janv. 1967)
→ AC/220(WG/3)R/1 à 4		
→ AC/220(WG/3)WP/1]	

- Groupe de travail (WG/4) sur les faisceaux hertziens, les câbles et répéteurs (*WG on duplex radio equipment, cables and repeaters*)

→ AC/220(WG/4)D/1 à 20]	
→ AC/220(WG/4)N/1		(avril 1964-avril 1967)
→ AC/220(WG/4)R/1 à 5		
→ AC/220(WG/4)WP/1]	

- Groupe de travail (WG/5) sur le multiplexage (*WG on multiplex equipment*)

→ AC/220(WG/5)D/1 à 22]	
→ AC/220(WG/5)N/1		(fév. 1963-janv. 1967)
→ AC/220(WG/5)R/1 à 3		
→ AC/220(WG/5)WP/1 et 2]	

- Groupe de travail (WG/6) sur le matériel de commutation (*WG on switching equipment*). Créé en décembre 1963.

→ AC/220(WG/6)D/1 à 21]	
→ AC/220(WG/6)R/1 à 3		(déc. 1963-janv. 1967)
→ AC/220(WG/6)WP/1]	

- Groupe de travail (WG/7) sur le matériel terminal d'abonné (*WG on subscriber terminal equipment*)
 - AC/220(WG/7)D/1 à 15]
 - AC/220(WG/7)R/1 et 2] (fév. 1966-janv. 1967)
 - AC/220(WG/7)WP/1]

- Groupe de travail (WG/8) sur le matériel radio UHF (*WG on simplex UHF radio equipment*)
 - AC/220(WG/8)D/1 à 6] (sept. 1966-mars 1967)
 - AC/220(WG/8)R/1 et 2]

Soit un total de 426 références. (Il y a moins de documents, un même document pouvant être coté dans deux ou plusieurs groupes à la fois).

On relève encore dans le fichier "Index" deux références à des documents — le AC/220(SWG/1)R/1, en date du 14 juin 1963, et le AC/220(SWG/5)R/1, du 20 mai 1963 — que nous n'avons retrouvés ni sur les microfilms ni dans les dossiers.

Tous ces documents sont encore classifiés ("secret", etc.).

Ils sont reproduits dans la série chronologique des microfilms. (Un document coté dans plusieurs groupes à la fois n'est généralement microfilmé qu'une seule fois à l'une ou l'autre référence.)

- :-

**Groupe de travail exploratoire sur la transmission et le traitement
des données**
Exploratory working group on data transmission
AC/238
1964-1965

Le Comité a examiné à plusieurs reprises la question de la transmission et du traitement des données entre septembre 1963 et janvier 1964⁴⁶.

De son côté, le Groupe consultatif pour les forces terrestres avait recommandé de définir des domaines d'intérêt commun pour les différents secteurs d'activité OTAN relatifs à l'exploitation et au traitement automatique des données à l'aide de matériel électronique, et de rechercher des accords dans ce domaine (AC/225-D/8 du 9 octobre 1963).

Le Comité d'Armements songea d'abord à l'établissement d'un groupe d'experts pour étudier la question et fait rédiger un projet de mandat (reproduit dans le AC/238-D/4). Pour diverses raisons, il a estimé que la création d'un groupe d'experts était prématurée et juger préférable de former un groupe de travail exploratoire pour procéder à un examen approfondi du problème général.

⁴⁶ Réunions des 18 septembre et 18 novembre 1963, des 8 et 22 janvier 1964.

Ce groupe reçut le titre de "groupe de travail exploratoire sur la transmission et le traitement des données" avec la cote AC/238.

Son mandat et sa composition sont consignés dans les documents AC/74-D/820(Révisé) et AC/238-D/1 du 13 mars 1964 :

- explorer le domaine général de la transmission et du traitement électronique des données et les déterminer les domaines dans lesquels la compatibilité et/ou la compatibilité des matériels s'impose ;
- examiner les domaines d'activité respectifs des organismes OTAN intervenant dans ce domaine ;
- déterminer le programme de travail à entreprendre pour assurer la compatibilité et la standardisation, prévoir la répartition des tâches entre les organismes existants et éventuellement proposer la création de nouveaux groupes ;
- présenter ses conclusions dans un rapport au Comité d'Armements

Il devait être composé de représentants des groupes de travail intéressés (AC/178, AC/181, AC/182, AC/183, AC/220), des pays, des autorités militaires de l'OTAN (ELDATRAWP, Centre technique du SHAPE...) et du Secrétariat international.

Pour servir de point de départ aux travaux du groupe, le Secrétariat international a préparé les documents AC/238-D/2 et AC/238-D/3 sur les attributions des différents organismes OTAN dont les activités s'étendent à la transmission et au traitement des données, à savoir pour les groupes de travail mixtes ad hoc du Comité d'Armements, le AC/178 (système de repérage des objectifs en vue du tir de contre-batterie), le AC/182 (exploitation des données pour unités navales), le AC/183 (matériel de renseignements sur le champ de bataille), le AC/220(WG/3) (transmission des données).

Le groupe exploratoire s'est réuni en avril 1964. Il a procédé à l'examen du problème et présenté ses conclusions à l'intention du Comité d'Armements dans un premier projet de rapport (AC/238-D/5).

Ce projet a été remanié à la suite d'un important échange de correspondance. La nouvelle version, du 10 février 1965, porte la double cote AC/238-D/7//AC/74-D/981. Aux termes de ce document, le groupe s'est mis d'accord sur la nécessité de constituer d'urgence un organisme pour assurer la compatibilité des systèmes à établir dans le cadre de l'OTAN, et de donner à un tel organisme les moyens permanents d'exécuter les tâches qui lui seraient confiées, mais il n'a pu formuler une proposition qui fasse l'unanimité sur la forme que devrait revêtir cet organisme. La majorité des membres se sont montrés favorables à la création d'un groupe d'experts du Comité d'Armements et d'un organisme du Groupe permanent qui pourraient tenir des réunions communes (Royaume-Uni...), tandis que la minorité (France...) se déclarait en faveur de la création d'un organisme de haut niveau directement responsable devant le Conseil.

Le rapport fut discuté une première fois au Comité d'Armements, le 24 février 1964 ; il en a repris l'examen au cours des séances suivantes (voir les AC/74-R/160, point VI, AC/74-R/161, point I). A

la réunion du 17 mars, il a chargé le Secrétariat international de diffuser une liste des éléments pour lesquels une compatibilité était nécessaire (AC/238-D/8⁴⁷).

A la réunion du 16 juin 1965, devant l'impossibilité de parvenir à un accord, il a pris la décision de former un groupe restreint, le AC/74(DATAP), pour réexaminer la question (voir ce groupe)⁴⁸.

On relève 10 documents sous cette cote :

Documents	AC/238-D/1 à 8]	
Notes	AC/238-N/1		(mars 1964-avril 1965)
Comptes rendus	AC/238-R/1]	

Ils sont encore classifiés, plusieurs "secret". Ils ont toutefois perdu leur caractère sensible et nous recommandons leur déclassification.

-:-

c) Détection infrarouge / vision nocturne

Groupe ad hoc sur le matériel infrarouge

Ad hoc group on infra-red equipment

AC/162

1960

A sa réunion du 19 février 1960, le Comité d'Armements a décidé de charger un groupe ad hoc d'étudier l'intérêt que présenterait la création d'un groupe d'experts sur le matériel infrarouge proche et d'établir son mandat — AC/74-R/82, point IX.

Le groupe ad hoc s'est réuni le 23 mai 1960 et a procédé à un échange de vues sur la question. Ses conclusions furent que des questions importantes relatives à la conception, à la production et à l'essai des dispositifs à infrarouge proche dépassaient la compétence de la commission d'experts du Bureau militaire de standardisation et qu'il valait mieux envisager la création, sous l'égide du Comité d'Armements, d'un groupe d'experts chargé d'étudier ces dispositifs ; son rapport (AC/162-D/2) était assorti d'un projet de mandat.

Le rapport a été soumis au Comité d'Armements dans le document AC/74-D/443. Le Comité approuva la création du groupe d'experts (→ voir le groupe AC/187) et son mandat lors de sa réunion du 16 juin 1960 — AC/74-R/88, point III.

Le groupe avait terminé son travail, il fut dissous.

Il a produit trois documents qui sont déclassifiés.

AC/162-A/1	(ordre du jour)
AC/162-D/1, du 6 mai 1960	(mandat)
AC/162-D/2, du 9 juin 1960	(rapport du Président)

⁴⁷ Diffusée ultérieurement sous la référence AC/74-D/1030.

⁴⁸ AC/74-R/165, point III.

- :-

Groupe de travail mixte ad hoc sur la vision nocturne
Ad hoc mixed working group on night vision

AC/185
1960-1967

Le Comité d'Armements a créé, le 22 juillet 1960, un groupe mixte ad hoc sur la vision nocturne (AC/185), désigné à l'origine sous le nom de groupe de travail mixte ad hoc sur les détecteurs infrarouges — AC/74-R/90, point IV.

Son mandat a été portée à la connaissance des membres du groupe par la note AC/185-N/1 du 16 août 1960. Les révisions intervenues par la suite furent portées à la connaissance du groupe par la note AC/185-N/5 du 12 février 1962 et AC/185-N/22 du 30 décembre 1964.

Le groupe avait à l'origine pour objectif d'explorer le domaine tout entier de la détection infrarouge et d'identifier les projets présentant un intérêt pour plusieurs pays et susceptibles de faire l'objet d'une étude en commun. Il devait coordonner les tâches entre les organismes compétents et formuler des recommandations sur les projets à mettre en oeuvre dans le cadre d'une coopération et sur les moyens d'instituer cette coopération.

Neuf pays participèrent aux travaux du groupe (Belgique, Danemark, France, Allemagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis).

Dès la première réunion, les 6 et 7 octobre 1960, il est apparu qu'en raison du grand nombre des applications de détecteurs infrarouges le groupe était dans l'impossibilité de déterminer des matériels particuliers se prêtant à une exécution en coopération. Il décida de concentrer ses efforts sur le matériel de vision nocturne, en fondant ses travaux non seulement sur les techniques infrarouges, mais aussi sur la théorie de l'amplification de la lumière. En conséquence, il a demandé à être rebaptisé "groupe de travail mixte ad hoc sur la vision nocturne" et à être chargé des problèmes opérationnels relatifs à l'équipement nécessaire pour la vision nocturne. Il recommanda que l'étude des problèmes techniques posés par le matériel infrarouge proche et l'amplification de lumière soit confiée au groupe d'experts sur l'infrarouge proche (→ voir AC/187) et que les études du même ordre sur le matériel infrarouge lointain soient confiées à un nouveau groupe d'experts (→ voir AC/194), ces deux groupes devant travailler en étroite liaison avec lui — le rapport provisoire rédigé à la suite de la première réunion, coté AC/185-D/1, a été soumis au Comité d'Armements dans le document AC/74-D/515 du 7 novembre 1960.

A sa réunion du 14 novembre 1960, le Comité d'Armements a approuvé le rapport et en particulier les mandats révisés des groupes AC/185 et AC/187 et la création du groupe AC/194 — AC/74-R/93, § 58.

L'étude entreprise en 1962 par le groupe de haut niveau AC/216 conclut à l'utilité des travaux du groupe AC/185 dans le domaine de l'élaboration d'un programme coordonné d'études et de recherches et

reconnut qu'étant donné le domaine étudié (petits matériels et éléments de matériels), l'objectif n'était pas la production coordonnée, mais l'établissement de spécifications communes devant permettre la production de matériel standard. Il fut maintenu en activité après modification de son mandat.

Les recommandations du groupe AC/216 entraînèrent en revanche la disparition du groupe d'experts sur le matériel infrarouge proche et l'amplification de lumière AC/187 qui fut transformé en un sous-groupe technique du AC/185. D'où l'apparition, en 1963, d'une sous-série portant la cote AC/185(TSG/ATSG).

Les activités du groupe se sont poursuivies selon trois axes : l'échange d'informations, la standardisation, les possibilités de coopération.

Les travaux sur la standardisation ont été menés sur la base du NBMR-23 établissant les besoins dans le domaine de la vision nocturne et ont débouché sur la rédaction de plusieurs accords de standardisation.

Lors de la première réunion du Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres, les 28-30 novembre 1966⁴⁹, le groupe AC/185 a été placé avec ses organismes subsidiaires sous l'égide de la Commission sur la surveillance du champ de bataille et l'acquisition d'objectifs (AC/225(Commission VI)) — voir le AC/185-D/80 du 15 décembre 1966.

Il a été dissous par cette commission en mars 1967⁵⁰.

Les documents produits sous la cote AC/185 (près de 200 documents) se répartissent comme suit :

- Groupe principal

Documents	AC/185-D/1 à 82]	
Fiches de renseignements	AC/185-DS ⁵¹ /0		
(oct. 1960-			
Notes	AC/185-N/1 à 30		fév. 1967)
Comptes rendus	AC/185-R/1 à 11		
Documents de travail	AC/185-WP/1 et 2]	

- Sous-groupe technique AC/185(TSG/ATSG⁵²) sur le matériel infrarouge proche et l'amplification de lumière (*Technical sub-group on near infra-red equipment and light amplification*). Il tint sa première réunion le 3 avril 1963.

→ AC/185(ATSG)D/1]	
→ AC/185(ATSG)R/1		
→ AC/185(TSG)D/1 à 37		(mars 1963-octobre 1966)
→ AC/185(TSG)DS/0, 1 et 26		
→ AC/185(TSG)N/1 à 11		

⁴⁹ AC/225-R/8, point IV, § 59.

⁵⁰ AC/225(Panel VI)R/1, point IV.

⁵¹ DS = *Data sheets*.

⁵² ATSG : Assistant technical sub-group.

→ AC/185(TSG)R/1 à 7]

Ils n'ont pas été déclassifiés.

Ils existent sur les films (série chronologique), mais seulement jusqu'au AC/185(TSG)D/32 pour le sous-groupe technique (l'année 1966 est manquante).

-:-

GE sur le matériel infrarouge proche et l'amplification de lumière
Group of experts on near infra-red equipment and image
intensification

AC/187
1961-1963

Ce groupe d'experts a été créé par le Comité d'Armements le 16 juin 1960. Conformément au mandat qui figure dans l'annexe 1 du AC/74-D/443 en date du 9 juin 1960, il était chargé d'étudier les problèmes relatifs à la conception de matériels infrarouge proche et d'échanger des renseignements à ce sujet.

Il a tenu sa première réunion les 12-13 décembre 1960. Quatre autres ont suivi.

Il a créé pour l'aider dans sa tâche un groupe de travail consultatif spécial, composé de membres de l'industrie privée, et un sous-groupe technique.

Son activité principale fut la rédaction de plusieurs projets de STANAG (accords de standardisation) pour des matériels ou éléments de matériel. Outre de nombreuses études, notamment sur les dispositifs de conduite infrarouge pour véhicules blindés et banalisés.

A la suite des décisions ministérielles du 15 décembre 1962, il a été, conformément aux recommandations du C-M(62)114, transformé en sous-groupe technique sur le matériel infrarouge proche et l'amplification de la lumière relevant du AC/185 — voir le AC/187-D/46 du 17 janvier 1963.

Il a fait rapport au Comité d'Armements de ses activités à la date du 15 décembre 1962 dans le document AC/74-D/708.

Le groupe AC/187 a produit les documents suivants :

- Groupe principal

AC/187-D/1 à 49]
AC/187-N/1 à 9 |
AC/187-R/1 à 5 | (janv. 1961-janv. 1963)
AC/187-WP/1 à 7 |
AC/187-DS/1 à 7] → (DS=data sheets/fiches de renseignements)

- Groupe de travail consultatif spécial (*Special advisory working group*)
 - AC/187(SAWG)D/1 à 4 (oct. 1961-fév. 1963)
- Sous-groupe technique (*Technical sub-group*)
 - Documents et CR AC/187(TE)D/1 à 5] (janv. 1962-
 - Notes AC/187(TE)N/1 à 3 | fév. 1963)
 - Fiches de renseignements AC/187(TE)WP/1-2]

Ils représentent un ensemble de 91 documents qui ne sont pas déclassifiés.

-:-

Groupe d'experts sur l'infrarouge lointain
Group of experts on far infra-red
AC/194
1961-1967

Comme on l'a vu ci-dessus, ce groupe d'experts a été créé le 14 novembre 1960⁵³ à l'initiative du groupe AC/185 sur les détecteurs infrarouges. Son mandat est reproduit dans la note AC/194-N/1 du 20 janvier 1961. Il fut révisé en octobre 1963 (AC/74-D/795).

Il devait

- étudier et discuter les problèmes techniques relatifs à la mise au point et à la production des matériels infrarouges éloignés conçus pour des applications de vision nocturne, et échanger des renseignements à ce sujet ;
- étudier tous autres problèmes techniques, notamment les problèmes relatifs à la détection, à toutes les distances, des objectifs terrestres, aéroportés et maritimes...

Il a conduit ses travaux, qui ont consisté principalement en échanges de renseignements et en études techniques, avec le concours de plusieurs sous-groupes techniques (énumérés ci-après).

Il fut dissous en septembre 1966. L'examen de ses activités fut inscrit à l'ordre du jour de la première réunion du Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres des 28-30 novembre 1966. Il fut décidé que ses attributions seraient transférées au nouveau Groupe sur la recherche pour la défense (AC/243).

Réuni les 20 et 21 mars 1967, le Groupe OTAN sur la recherche pour la défense a examiné le dernier rapport d'activité du groupe AC/194⁵⁴ et décidé qu'il continuerait d'exercer ses travaux sous sa responsabilité avec le nouveau titre de "sous-commission sur l'infrarouge lointain" (AC/243(Sous-commission III/1)) — voir AC/194-D/56.

Le sous-groupe III sur les applications navales devait quant à lui se maintenir en liaison étroite avec le groupe IEG/1 (sur la

⁵³ AC/74-D/515 et AC/74-R/93, § 58(c).

⁵⁴ AC/243-D/34.

lutte en surface et au-dessus de la surface) du groupe OTAN sur l'armement des forces navales AC/141 — voir le AC/194-D/55.

On recense sous la cote AC/194 :

- Groupe principal

Documents	AC/194-D/1 à 56]	
Notes	AC/194-N/1 à 30		(janv. 1961-avril 1967)
Comptes rendus	AC/194-R/1 à 6]	

- Sous-groupe I sur les techniques de surveillance et de topographie air/sol en infrarouge lointain (*Sub group on air to ground far infra-red surveillance and mapping*)

→ AC/194(SG/1)D/1 du 18 mai 1966 (mandat et rapport du SG)

- Sous-groupe II sur les techniques de mesures pour détecteurs infrarouges (*SG on measurement techniques for infra-red detectors*)

→ AC/194(SG/2)D/1 du 12 janv. 1967 (coordination avec le AC/141)

- Sous-groupe III sur les applications navales (*SG on naval applications*)

→ AC/194(SG/3)D/1 à 3]
 → AC/194(SG/3)N/1 et 2] (fév.-oct. 1966)

- Sous-groupe IV sur les applications des techniques infrarouges à l'observation sol/sol et à la conduite de tir (*SG on the application of far infra-red techniques to ground-to-ground observation and fire control*)

→ AC/194(SG/4)D/1] (janv.-mars 1966)
 → AC/194(SG/4)N/1 et 2]

- Sous-groupe V sur les caractéristiques de rayonnement des cibles aériennes (*SG on radiation characteristics of air targets*)

→ AC/194(SG/5)D/1]
 → AC/194(SG/5)N/1 à 3] (mars-nov. 1966)

Ils n'ont pas été déclassifiés (certains sont toujours classifiés "secret").

d) Matériel électronique pour la défense aérienne, radars et systèmes électroniques de conduite des opérations

**Groupe ad hoc sur le matériel électronique pour la défense aérienne
Ad hoc group on electronic equipment for air defence**

**AC/149
1959-1960**

Fin 1958, un accord était intervenu au sujet des systèmes de transmission des données sol/air, qui ouvrait la voie à l'étude des problèmes de production des matériels appropriés. Ces travaux dépassant le mandat de l'un quelconque des groupes d'experts dans le domaine électronique, le Secrétariat international avait proposé, en janvier 1959, dans le paragraphe 10 du document AC/74-D/324 (rapport sur le matériel de transmission et d'exploitation des données radar), de réunir un groupe ad hoc pour examiner les matériels disponibles ou en cours de mise au point destinés à être incorporés dans les systèmes de défense aérienne.

Le groupe fut mis en place à la suite d'une décision du Comité d'Armements du 19 février 1959 — AC/74-R/71, point VII. Il remplaça le groupe d'experts sur les radars et les systèmes électroniques de conduites de tir (AC/128) actif depuis 1957 (voir rapport DES(94)2, partie VIII, p. 52). Il prit le nom de "groupe ad hoc sur la matériel électronique pour la défense aérienne" et il reçut pour ses documents la cote AC/149.

Il s'est réuni une première fois du 26 au 30 octobre 1959 pour entendre une série d'exposés sur les matériels nationaux (transmission et exploitation des données, matériel de détection...), consignés dans les documents AC/149-D/3 (Pays-Bas), AC/149-D/4 (Etats-unis), AC/149-D/5 (France). Il a tenu une seconde réunion du 3 au 5 novembre pour recommander les mesures à prendre.

Son rapport se trouve en annexe (III) du procès-verbal coté AC/149-R/1. Il montre qu'en 1959 le matériel de défense aérienne pour le temps de guerre est exclusivement une responsabilité nationale et que le Commandement allié en Europe ne dispose pas d'une infrastructure efficace pour la défense contre la menace aérienne malgré les consultations en cours avec les pays. Il souligne la nécessité de parvenir rapidement à un plan agréé et à une décision sur le financement commun des besoins pour respecter la date de mise en service prévue pour les équipements (1964) par les autorités militaires de l'OTAN ; il préconise enfin la création d'un organisme international chargé dans le cadre de l'OTAN de sélectionner et d'acheter le matériel.

Le rapport fut soumis au Comité d'Armements le 21 janvier 1960 (AC/74-D/388). Le Secrétariat international entama alors des consultations et des études pour déterminer comment cette recommandation pourrait être pratiquement mise en oeuvre.

Le groupe AC/149 ne se vit pas confier de nouvelle mission, mais il fut maintenu en activité en attendant l'établissement en 1961 du nouvel organisme chargé du matériel pour l'infrastructure électronique de la défense aérienne, l'IGESUCO (*Infrastructure ground environment sub-committee*), qui entreprit avec le GETIS (Equipe de

l'infrastructure électronique du Secrétariat international) les études nécessaires.

Le Comité d'Armements prit la décision de le supprimer le 25 juillet 1962 - AC/74-D/671 et AC/74-R/118, point VIII.

Ces questions sont aujourd'hui traitées par le NADGE (Infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN).

Le AC/149 a produit 13 documents

AC/149-D/1 à 5]	
AC/149-N/1 à 7		(juillet 1959-novembre 1960)
AC/149-R/1]	

Ils ne sont pas déclassifiés (plusieurs documents "secret"). Nous recommandons leur déclassification.

- :-

**groupe de travail mixte ad hoc sur le matériel de renseignement sur
le champ de bataille
AHMWG on equipment for combat intelligence
AC/183
1960-1967**

Il s'agit de l'un des groupes mixtes ad hoc créés le 24 juin 1960 (AC/74-R/89) dans le cadre de la mise en oeuvre des décisions ministérielles d'avril 1960 (C-R(60)33, II). De caractère exploratoire, il était chargé d'étudier le domaine général de la surveillance du champ de bataille et d'identifier les sujets d'intérêt commun susceptibles de faire l'objet de projets de coopération.

Son mandat, énoncé dans le document AC/74-D/467 (et repris dans la note AC/183-N/1 du 11 juillet 1960), précise qu'il devait

"examiner les informations fournies par les pays intéressés sur les moyens mobiles de repérage et de transmission d'informations relatives à la disposition et aux mouvements des troupes et du matériel dans la zone du champ de bataille terrestre..."

Il était tenu de faire rapport au Comité d'Armements.

Le mandat a été modifié, en décembre 1964, par le Comité d'Armements (AC/74-D/952(Révisé) et AC/183-D/87).

En mars 1963, par le document SGM-91-63, le Groupe permanent a publié le NBMR-27 "matériels de renseignements sur le champ de bataille". Il a servi de base aux travaux du groupe, qui a établi 25 énoncés de caractéristiques opérationnelles et organisé des programmes d'essais militaires.

La version révisée du NBMR-27, du 26 avril 1966, a énoncé plus clairement le besoin relatif à un système coordonné de renseignements

sur le champ de bataille et précisé que ce système devait faire partie intégrante d'un futur système OTAN de commandement.

Il a ainsi été amené à travailler en liaison étroite avec d'autres organismes de l'OTAN : les groupes AC/220 et AC/182 pour la transmission et le traitement des données, le AC/252 dans le domaine de la météorologie, l'AMCEC et le NEWAC sur les moyens de détection et de localisation des émetteurs radio et radar...

Il a fait examiner des projets dans différents domaines par les groupes de travail qu'il a mis en place dès 1961.

Pour faciliter la tâche des pays OTAN, il a fait diffuser en mars 1965, sous la cote AC/183-D/51(Révisé), un catalogue des matériels d'usage courant ou en cours de mise au point.

En mars 1966, le groupe AC/183 a fait parvenir au Comité d'Armements un rapport complet sur les travaux effectués et sur son programme de travail (AC/74-D/1171//AC/183-D/108).

En novembre 1966, ses activités sont passées au Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres, Commission VI sur la surveillance du champ de bataille et l'acquisition d'objectifs (AC/225(Panel VI)) — AC/74-R/8, point IV, § 58. Cette commission a examiné son bilan avant de le dissoudre définitivement en mars 1967⁵⁵. Elle a poursuivi certaines études, en particulier dans le domaine de la transmission et du traitement des données.

Le groupe AC/183 et ses organismes subsidiaires ont produit plus de 300 documents. (On peut faire la même remarque que précédemment sur les doubles ou triples cotes.)

Groupe principal

AC/183-D/1 à 131]	
AC/183-N/1 à 21		(juil. 1960-fév. 1967)
AC/183-R/1 à 7]	

Groupes de travail

- Groupe I sur le matériel de surveillance sol/sol (*Working group on ground surveillance equipment*)

AC/183(WG/1)D/1 à 29]	
AC/183(WG/1)N/1 à 6		(février 1961-avril 1967)
AC/183(WG/1)R/1 à 7		
AC/183(WG/1)WP/1]	

- Groupe II sur le matériel de surveillance air/sol (*airborne surveillance equipment*)

AC/183(WG/2)D/1 à 30]	
AC/183(WG/2)N/1 à 9		(février 1961-mars 1967)
AC/183(WG/2)R/1 à 7		
AC/183(WG/2)WP/1]	

⁵⁵ AC/225(Panel VI)R/1, point IV.

- groupe III sur le matériel d'exploitation et de traitement des données (*WG on intelligence information handling and processing equipment*)

AC/183(WG/3)D/1 à 39]	
AC/183(WG/3)N/1 à 8		(février 1961-mars 1967)
AC/183(WG/3)R/1 à 7]	

Ils sont encore classifiés (depuis "secret").

-:-

Gr. de travail mixte ad hoc sur les localisateurs de contre-batterie
Ad hoc mixed working group on counter-fire locators

AC/178
 1960-1967

C'est l'un des projets de coopération sélectionnés par le Comité d'Armements dans le cadre de la mise en oeuvre du C-R(60)33, II, qui est à l'origine de la création de ce groupe ad hoc.

Le projet prend son origine dans l'intérêt manifesté par plusieurs pays pour les radars de détection de mortiers (*mortar-spotting radars*), en particulier le Canada, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui firent des démonstrations des matériels développés.

Le groupe a été créé le 24 juin 1960 (AC/74-R/89, point I). Il fut dénommé "groupe de travail mixte ad hoc sur un radar de détection de mortiers" (*AHMWG on a mortar spotting radar*) et fut doté du mandat défini dans le paragraphe 4 du AC/74-D/461 (reproduit dans la note AC/178-N/1 du 11 juillet 1960). Conformément à la procédure établie par le C-M(59)82 pour les groupes mixtes ad hoc, il devait, dans une première phase, étudier la possibilité d'une coopération et, dans une éventuelle deuxième phase, déterminer les modalités de cette coopération. Le 11 juillet 1961, le Comité d'Armements accepta d'élargir le mandat du groupe pour qu'il couvre aussi les matériels de repérage des armes ennemies tels qu'ils sont définis dans le NBMR-6 (SGM-99-61(Révisé)) sur les localisateurs de contre-batterie⁵⁶. Ces modifications rendirent nécessaire un changement d'appellation du groupe en "groupe de travail mixte ad hoc sur les localisateurs de contre-batterie".

Les pays participants aux travaux furent la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Le groupe s'est efforcé d'établir des caractéristiques opérationnelles et d'organiser la mise au point en coopération de localisateurs de contre-batterie répondant au NBMR-6. La conception d'un matériel unique, capable de localiser tous les types de contre-batteries s'est révélée irréalisable du point de vue technique, économique, et sans fondement du point de vue tactique. Aussi les travaux se sont-ils orientés vers des matériels distincts (radar mobile de repérage des armes ennemies, radar localisateur de canons et de roquettes à vol libre, système de télémétrie sonore, système de

⁵⁶ AC/74-R/99, point VII.

téléométrie lumineuse). Des groupes restreints ont été chargés temporairement d'étudier des besoins particuliers et les matériels susceptibles d'y répondre.

Il s'est intéressé en particulier au domaine de la météorologie en raison de la nécessité de disposer de renseignements météorologiques pour exploiter d'une manière satisfaisante les systèmes de téléométrie sonore et de localisation des armes.

Au total, il a marqué d'importants progrès vers la production en coopération de matériels répondant aux besoins militaires des pays de l'OTAN.

En novembre 1966, il a été placé par le Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres sous l'égide de la Commission VI sur la surveillance du champ de bataille et l'acquisition d'objectifs (AC/225(Panel VI) pour qu'elle examine ses activités — AC/225-R/8, point IV, et AC/178-D/80.

Il a fait rapport à cette commission (AC/178-D/81) et a été dissous en mars 1967 — voir AC/225(Panel VI)R/1, point IV.

Il est à l'origine des documents suivants sous la cote AC/178

Documents	AC/178-D/1 à 86]	
Notes	AC/178-N/1 à 28		(juillet 1960-mai 1967)
Comptes rendus	AC/178-R/1 à 11]	

Ils n'ont pas été déclassifiés ("secret", etc.).

-:-

Groupe de travail mixte ad hoc sur les calculateurs d'artillerie de l'armée de terre

Ad hoc mixed working group on field army artillery computers
AC/205
1961-1963

En 1961, les Etats-Unis ont offert que leur calculateur arithmétique pour l'artillerie des forces terrestres (FADAC) soit fabriqué en Europe par les pays intéressés dans le cadre d'un programme coordonné OTAN. Ils ont distribué une large documentation sur ce matériel et proposé la création d'un groupe de travail ad hoc au sein duquel les experts des pays intéressés pourraient examiner en détail la possibilité de fabriquer le FADAC⁵⁷. Au cours des discussions, le Comité fut informé de la mise au point par la France d'un matériel du même type (CETAC) et de recherches similaires en cours au Royaume-Uni.

Le 21 novembre 1961, le Comité d'Armements accepta d'établir, dans le cadre de la mise en oeuvre du C-R(60)33, un groupe de travail mixte ad hoc de caractère exploratoire doté du mandat consigné dans le document AC/74-D/596 — AC/74-R/105, point IX. En vertu de son mandat, repris dans la note AC/205-N/1, le groupe devait déterminer, en liaison étroite avec le groupe sur les matériels d'artillerie

⁵⁷ AC/74-D/588, du 18 octobre 1961.

perfectionnés d'appui rapproché (AC/175) et le groupe sur le matériel de renseignement sur le champ de bataille (AC/183) s'il existait un besoin pour un calculateur d'artillerie de l'armée de terre.

Une réunion eut lieu, du 21 au 22 février 1962. Un projet de rapport fut préparé et distribué aux membres du groupe sous la référence AC/205-D/1. Aux termes du rapport, la question des calculateurs d'artillerie devait être traitée en deux étapes : le court terme (entrée en service prévue en 1965) et le long terme (après 1970). Pour le court terme, un projet de NBMR avait été rédigé. Pour le long terme, le rapport contenait une recommandation au Comité d'Armements d'élargir le mandat du groupe.

Le rapport fut examiné par le Comité d'Armements, le 25 juin 1962 (AC/74-D/652). Le Comité accepta les recommandations qu'il contenait et le mandat révisé (AC/205-D/3).

Les vues exprimées par le groupe en ce qui concerne un NBMR pour les besoins à court terme ont abouti à l'établissement par le Groupe permanent du NBMR-26 "Calculateurs des forces terrestres (1965)" (SGM-677-62).

Pour la deuxième partie du mandat sur les besoins à long terme, le rapport C-M(62)114 de novembre 1962 sur la réforme des procédures de coopération a conclu qu'il n'existerait pas de tâche à long terme bien définie pour le groupe AC/205 tant que les groupes AC/175 (matériels d'artillerie perfectionnés d'appui rapproché) et AC/178 (localisateurs de contrebatterie) n'auraient pas eux-mêmes mieux défini les besoins futurs en ce qui concerne les matériels relevant de leur compétence — voir la note AC/205-N/3 du 29 novembre 1962.

En conséquence, le groupe AC/205 fut dissous.

Huit documents ont été distribués sous la cote AC/205 :

AC/205-D/1 à 3]	
AC/205-N/1 à 4		(décembre 1961-janvier 1963)
AC/205-R/1]	

Ils n'ont pas été déclassifiés ; plusieurs sont encore "secret".

- :-

Groupe de travail mixte ad hoc sur l'identification des avions
Ad hoc mixed working group on the identification of aircraft
AC/218
1963-1967

La création d'un groupe de travail mixte ad hoc sur l'identification des avions avait déjà figuré à l'ordre du jour de la réunion du Comité d'Armements du 20 octobre 1960, mais le Comité avait dû ajourner sa décision devant les réserves formulées par les pays, qui considéraient généralement que la question pouvait être traitée par les organismes OTAN existants — AC/74-R/89, §§ 62-69.

Il fallut toutefois reconnaître qu'aucun des groupes existants n'avait les compétences pour étudier un problème qui nécessitait l'assistance de personnel scientifique en recherche fondamentale. En février 1962, le Comité d'Armements demanda au représentant de l'Allemagne de rédiger un projet de mandat pour un groupe de travail mixte ad hoc sur l'identification des avions⁵⁸. Le projet de mandat rédigé, la question revint plusieurs fois à l'ordre du jour du Comité avant que ne soit décidée, à la réunion du 5 octobre 1962, la création d'un groupe de travail mixte ad hoc "de caractère exploratoire". Son entrée en vigueur fut cependant différée jusqu'à ce que le Comité scientifique eût pris une décision au sujet de la création du groupe de travail sur l'application de l'électronique quantique (AC/74-R/121, point II).

Le groupe se mit à l'oeuvre début 1963 avec le mandat défini dans le document AC/74-D/686 (repris dans la note AC/218-N/1 du 5 février 1963). Il devait "examiner la possibilité d'établir une coopération en matière d'étude et de mise au point de méthodes et d'équipements nouveaux pour l'identification des avions". Il a mené à bonne fin son travail exploratoire en deux réunions. Le rapport définitif a été remis en novembre de la même année au Comité d'Armements (AC/74-D/806). Il soulignait les carences du système existant et préconisait l'élargissement du mandat du groupe de manière à couvrir l'exécution d'un programme commun visant à prolonger la vie du système IFF MARK X (SIF) alors en service, pour utilisation jusqu'en 1973 environ, en attendant la mise en service d'un système nouveau.

Le Comité d'Armements a étudié le AC/74-D/806 lors de sa réunion du 5 décembre 1963. Il a considéré que la mission exploratoire du groupe était terminée et lui a donné un nouveau mandat (AC/218-N/4), qui l'habilitait à appliquer les mesures proposées dans son rapport. Le groupe AC/218 devint "Groupe de travail mixte ad hoc sur l'identification des avions" — AC/74-R/139, point II.

Huit pays ont participé aux réunions à titre permanent : la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Le SHAPE, le Centre technique du SHAPE et l'AGARD ont également apporté leur contribution.

Le groupe ad hoc a tenté d'établir une coopération dans trois directions différentes :

- solution à long terme du problème de l'identification, telle qu'elle a été énoncée dans le NBMR-36 promulgué en janvier 1964
- solution à court terme du problème de l'identification des avions volant à basse altitude
- amélioration immédiate des moyens d'identification existants, c'est-à-dire du système IFF MARK X (SIF).

Le NBMR-36 "Systèmes d'identification des avions amis" (long terme) a servi de point de départ aux travaux du groupe restreint chargé de l'étude du système IFF MARK XII (Etats-Unis). Son rapport

⁵⁸ AC/74-R/109, point III.

(AC/218-D/23, du 27 juillet 1965) a débouché sur l'adoption du système IFF MARK XII par le Commandement allié en Europe.

A l'issue de sa cinquième réunion, début décembre 1965, le groupe a préparé un rapport d'ensemble à l'intention du Comité d'Armements — qui porte la double cote AC/218-D/32//AC/74-D/1162.

Le Comité l'a étudié à sa réunion du 16 mars 1966. A l'issue des débats, il a été décidé, d'une part de transférer au Comité des Directeurs nationaux de la recherche pour la défense (AC/243) la responsabilité des études à long terme relatives au NBMR-36 ; d'autre part que le groupe AC/218 constituerait l'instance OTAN où toutes les questions relatives à la mise en oeuvre du système MARK XII seraient traitées et qu'il poursuivrait parallèlement l'échange d'informations sur les améliorations à apporter au système IFF MARK X ainsi que sur les problèmes d'identification des avions volant à basse altitude⁵⁹.

Conformément à ces recommandations, le AC/218 a créé, lors de sa sixième réunion, en janvier 1967, un groupe restreint sur le concept opérationnel pour la mise en oeuvre du système MARK XII — qui réunissait des experts fournis par la Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Le groupe AC/218 a fait un compte rendu de ses activités au Groupe OTAN sur l'armement des forces aériennes AC/224 dans le document AC/218-D/36 du 2 février 1967.

En avril 1967, le groupe AC/224 a pris la décision de le maintenir en activité avec la même appellation. Ses documents furent désormais distribués dans le cadre de la série AC/224(SG/5) — voir AC/224-N/46.

Les documents diffusés sous la cote AC/218 se répartissent de la façon suivante :

Documents	AC/218-D/1 à 36]	
Notes	AC/218-N/1 à 12		(fév. 1963-
Comptes rendus	AC/218-R/1 à 6		mars 1967)
Documents de travail	AC/218-WP/1 et 2]	

Ils sont classifiés ; plusieurs sont "secret".

- :-

e) Sources d'alimentation électrique

**Groupe de travail exploratoire sur les sources d'alimentation
électrique difficiles à détecter**
Exploratory WG on electrical power sources of low detectability
AC/221
1963-1964

En juillet 1962, le groupe spécial sur les sources d'alimentation électrique AC/67(SWG/7) du groupe d'experts sur les pièces détachées pour le matériel électronique attira l'attention du

⁵⁹ AC/74-R/176, point II.

groupe principal sur les besoins en sources d'alimentation électrique d'un type nouveau émettant le minimum de bruit, de chaleur ou autres caractéristiques discernables. Comme il s'agissait d'un matériel complet plutôt que d'un élément, le groupe AC/67 estima que le problème n'était pas de sa compétence et recommanda la création d'un groupe de travail⁶⁰.

Le Comité d'Armements donna suite à sa recommandation en créant, le 28 novembre 1962, un groupe de travail exploratoire "sur les sources d'alimentation électrique difficiles à détecter" — AC/74-R/122, point XV — ; le mandat fut diffusé sous la cote AC/74-D/687(Révisé) et reproduit pour les membres du groupe dans le document AC/221-D/1 en date du 8 janvier 1963.

Le groupe était composé de représentants nationaux des pays intéressés et d'un membre représentant chacun des groupes suivants : AC/67(SWG/7), AC/220 (précédemment AC/130), AC/178, AC/183 et AC/185.

Il devait, aux termes de son mandat, étudier les besoins nationaux, identifier les projets en cours, recommander des mesures de coopération à instituer dans le cadre de l'OTAN et faire rapport au Comité d'Armements.

Préalablement à toute réunion, le Secrétariat international fit distribuer un questionnaire (AC/221-D/1, annexe II) aux délégations. Leurs réponses ont été présentées sous forme de tableaux dans les documents AC/221-D/2 (France, Allemagne, Royaume-Uni, Etats-Unis) et AC/221-D/3 (Belgique). Cette documentation a servi de base aux travaux de la première réunion, tenue du 5 au 7 juin 1963. A l'issue de la réunion, un projet de rapport a été préparé et distribué aux membres du groupe dans le document AC/221-D/4. Devant l'ampleur des modifications proposées par les délégations, une deuxième réunion fut nécessaire en décembre pour amender le rapport avant de le présenter au Comité d'Armements.

Le Comité en a pris note au cours de sa réunion du 19 février 1964 sous la cote AC/74-D/825 et en même temps a dissous le groupe AC/221 qui avait terminé son travail — AC/74-R/143, point III.

Le 18 mars 1964, il décida d'adopter la solution préconisée au paragraphe 18(b) du rapport visant à créer un groupe d'experts sur les sources d'alimentation électrique (→ AC/241). En établissant ce nouveau groupe d'experts, il a dissous le groupe de travail spécial sur les sources d'alimentation électrique AC/67(SWG/7) — AC/74-R/145, point I.

Le groupe AC/221 a produit neuf documents répartis comme suit :

Documents	AC/221-D/1 à 6]
Notes	AC/221-N/1	(janv.-fév. 1964)
Comptes rendus	AC/221-R/1 et 2]

Ils sont classifiés ("confidentiel", etc.).

- :-

⁶⁰ AC/74-D/672.

Groupe d'experts sur les sources d'alimentation électrique
Group of experts on electrical power sources
AC/241
1964-1967

Comme on vient de le voir, ce groupe d'experts a été créé le 18 mars 1964 sur la recommandation du groupe exploratoire du même nom. Il a été doté du mandat figurant à l'annexe VI du rapport AC/74-D/825.

Aux termes de son mandat, reproduit dans le AC/74-D/859⁶¹ et diffusé aux membres du groupe dans le AC/241-D/1, il était chargé d'instituer dans le cadre de l'OTAN la coopération et la coordination nécessaire dans le vaste domaine des sources d'alimentation électrique (piles et accumulateurs, génératrices, cellules électrochimiques, convertisseurs d'énergie solaire, réacteurs nucléaires...).

Il reprenait les activités du groupe de travail spécial sur les sources d'alimentation électrique AC/67(SWG/7), dissous définitivement en juin 1964 (AC/74-R/145(additif)), et celles du groupe AC/140 sur les groupes électrogènes de campagne également dissous. On le chargea, en particulier, de s'occuper des questions relatives aux sources d'alimentation électrique pour véhicules automobiles.

Il a développé ses travaux dans deux directions, l'échange d'informations techniques et l'établissement des spécifications techniques des matériels. La mission prospective d'échange de renseignements donna des résultats positifs. Mais c'est dans la rédaction et la publication de STANAG (accords de standardisation), tâche pour laquelle il créa deux sous-groupes spécialisés, qu'il obtint les résultats les plus concrets.

Il fut dissous comme les autres groupes du Comité d'Armements en septembre 1966. Ses activités passèrent sous la responsabilité du Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres, qui les attribua provisoirement à la Commission sur les télécommunications (AC/225(Commission VIII))⁶². Celle-ci proposa en juin 1967 de confier les aspects concernant la recherche au Groupe sur la recherche pour la défense (AC/243). Les activités concernant la standardisation des matériels furent confiées en 1968 par la Conférence des Directeurs nationaux des armements au Groupe d'experts sur les composants électroniques (AC/67).

Les documents se répartissent comme suit pour le groupe principal

AC/241-D/1 à 22]	
AC/241-N/1 à 6		(mai 1964-mars 1967)
AC/241-R/1 à 3]	

et de la façon suivante pour les documents des deux groupes de travail spéciaux :

⁶¹ Version révisée en date du 23 mars 1965 dans le AC/74-D/859(Révisé).

⁶² Le rapport de situation du groupe à la date du 31 décembre 1966 figure dans le AC/241-D/20//AC/225(panel VIII)D/3).

- Groupe SWG/1 sur les piles et accumulateurs (*primary and secondary batteries*)(groupe créé en janvier 1965 - voir le AC/241-R/1)

→ AC/241(SWG/1)D/1 à 11]	
→ AC/241(SWG/1)N/1 à 4		(mars 1965-avril 1967)
→ AC/241(SWG/1)R/1 et 2]	

Il faut y ajouter un document AC/241(SWG)N/1 du 21 septembre 1964 sur la standardisation des accumulateurs.

- groupe SWG/2 sur les groupes électrogènes (*electrical generating sets*)(groupe créé en octobre 1965 - voir le AC/241-R/2)

→ AC/241(SWG/2)D/2 et 3]	
→ AC/241(SWG/2)N/1 et 2		(mars 1966-mars 1967)
→ AC/241(SWG/2)R/1 et 2]	

Une grande partie des documents étaient initialement sans classification, mais il en reste encore à déclassifier.

-:-

Les groupes d'experts et groupes ad hoc sur l'électronique forment un ensemble de quelque 2200 documents qui ne sont que très partiellement déclassifiés.

Les documents sont le plus souvent d'un caractère très technique et intéresseront la recherche historique moins pour leur contenu que pour la méthode de travail élaborée en commun qu'ils mettent en lumière. En particulier, ils montrent très bien les efforts faits pour mettre en place un début de système intégré de défense aérienne.

Ils concernent dans l'ensemble des matériels techniquement dépassés et nous conseillons de les déclassifier. Nous attirons toutefois l'attention sur les nouveaux groupes mis en place après 1960 pour étudier des projets relatifs à des systèmes perfectionnés de détection, et plus particulièrement sur le groupe AC/218 sur l'identification des avions, dont les travaux ont débouché sur l'adoption par le Commandement allié en Europe du système IFF MARK XII, qui rend toujours des services actuellement.

En tout état de cause, les groupes réunis sous cette rubrique forment un ensemble cohérent qu'il est préférable de ne pas dissocier si l'on envisage de passer à la phase de mise en lecture publique.

3 - Missiles

Les groupes présentés dans ce chapitre relevaient de la Section Engins guidés de la Division Production et Logistique et Infrastructure (cote PL.9).

La production en commun de missiles a constitué le domaine le plus fructueux de la coopération au sein de l'Alliance. La nécessité de doter les forces alliées d'armes nouvelles reposant sur des technologies de pointe, mais requérant aussi des moyens très coûteux, a débouché sur des programmes de production et d'approvisionnement dans le cadre de l'OTAN de plusieurs missiles.

a) Missiles sol/air

**Groupe de travail OTAN sur le HAWK
NATO working group on the HAWK
AC/139
1958-1959**

La fin des années 50 marque une charnière dans le rétablissement de la santé économique de l'Europe. Les Etats-Unis commencèrent à réduire le montant de leur aide militaire. Pour maintenir le potentiel militaire de leurs alliés devant la menace de la Russie soviétique, il fallait accroître le potentiel d'armement de ceux-ci et les faire participer aux frais de la défense commune en leur proposant la licence de production de certaines des armes américaines les plus modernes. Ce fut le Sample Weapons Programme de 1957. Les Européens devaient assumer les frais de production de ces armements, les Etats-Unis se bornant à fournir des modèles et des plans.

Le premier engin choisi pour une production coordonnée fut, en raison de l'importance de la défense aérienne et des besoins militaires en ce domaine, un missile sol/air, le HAWK.

Au début de 1958, cinq pays européens, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, décidèrent de le produire en commun en Europe avec l'aide des Etats-Unis.

Le 7 juillet 1958, lors de la première réunion réunissant les cinq pays intéressés par la production du HAWK, le Secrétaire général adjoint pour la production et la logistique, M. E.H. Meili, constitua officiellement le groupe de travail sur le HAWK (AC/139-R/1, I), suivant la procédure adoptée par le Conseil le 5 février 1958 et décrite dans le document C-M(58)17(Révisé).

Le groupe a pris pour base de discussion un projet concret d'organisation préparé par la section Engins du Secrétariat international (AC/139-D/3).

Il s'est réuni neuf fois de juillet 1958 à mai 1959 et a fait travailler plusieurs commissions d'experts gouvernementaux dans les domaines juridiques, financiers, fiscaux et douaniers avant de parvenir à un accord.

Au cours des échanges de vues qui couvrent cette période, il fut décidé que les matériels à produire seraient répartis entre les cinq pays au prorata de leurs commandes. Les questions relatives aux détails de la répartition de la fabrication furent discutées par les représentants de l'industrie — le plan de répartition est décrit dans le document AC/139-D/9 (complété par le AC/139-D/16). La Commission des experts gouvernementaux publia dans un document du

7 février 1959, sous la cote AC/139-D/8, un rapport sur l'organisation du projet HAWK qui prévoyait l'organisation de la fabrication, les critères généraux des marchés, l'organisation, les attributions et les responsabilités du Comité directeur et du Bureau de gestion, le rôle des services gouvernementaux.

Sur le plan industriel, la fabrication devait être assurée par une société constituée par cinq sociétés nationales ("P.C.N." dans les documents ou "premiers contractants nationaux"), une par pays participant, chacune chargée de coordonner la production dans son pays. Ce consortium international, dont les statuts furent signés à Paris le 6 mai 1959, devait agir comme adjudicataire européen⁶³ pour la production de l'engin.

Le groupe de travail a préparé un rapport final au Secrétaire adjoint sur la production et la logistique, où il recommande l'établissement d'une organisation ayant pour objet de diriger et de contrôler la production en Europe du système d'engins HAWK, qui serait composée d'un Comité des Directeurs et d'un Bureau de gestion du programme de production. Il a joint en même temps un projet de résolution du Conseil concernant la création de cette organisation. Les deux documents ont été soumis au Conseil dans le C-M(59)54(Rév.) du 5 juin 1959.

Le Conseil a adopté la résolution proposée lors des séances du 11 juin (C-R(59)23, §2) et du 17 juin 1959 (C-R(59)24, §3).

Le groupe AC/139 fut officiellement dissous en septembre 1959 après que les commissions qu'il avait mises en place, au nombre de cinq, eurent terminé leurs travaux.

Les documents distribués dans le cadre de la série AC/139 sont les comptes rendus des neuf réunions tenues de juillet 1958 à mai 1959 par le groupe de travail, et les documents qui ont servi de base aux travaux de ces réunions, à savoir rapports de mission d'experts aux Etats-Unis, rapports de la conférence industrielle, des commissions d'experts gouvernementaux, documents sur la répartition de la fabrication et sur les règles de sécurité...

Ils se répartissent comme suit :

documents	AC/139-D/1 à 23]	
comptes rendus	AC/139-R/1 à 9		juillet 1958-août 1959
notes	AC/139-N/1 et 2]	

Ils sont toujours classifiés (certains "secret").

⁶³ L'adjudicataire principal européen, la SETEL (Société européenne de Téléguidage), société de droit français, fut installée à Paris en juillet 1959.

Comité des directeurs pour le HAWK
HAWK board of directors
AC/148
1959-1963

Il a été créé par le Conseil le 17 juin 1959 sur la recommandation du groupe de travail AC/139 pour diriger et contrôler, à l'échelon gouvernemental, l'exécution du programme de production du HAWK (voir le C-M(59)54(révisé)).

Les cinq pays qui se sont engagés à produire le missile sont représentés au sein du Comité des Directeurs par un délégué titulaire, y siège en outre un représentant des Etats-Unis.

Le Comité des Directeurs est assisté d'un Bureau de gestion, sis à Rueil (France), qui, en tant qu'organe exécutif, assure la gestion au jour le jour du programme de production. Les deux organismes sont financés par les cinq gouvernements participants.

Le rôle du Comité est de décider des principes financiers, d'agréeer les sous-contractants et les contrats, d'approuver la redistribution du travail si nécessaire, d'établir les barèmes de production et les plans de distribution du produit, la politique d'inspection de la production, de surveiller la liaison avec les centres de recherche et de développement pour améliorer le système...

Il a commencé à se réunir de manière officielle dès le début du moi de mai 1959. La première réunion eut lieu les 4 et 5 mai pour désigner le président, examiner les procédures de fonctionnement du Comité, organiser le Bureau de gestion (choix des locaux, politique de recrutement du personnel, financement du bureau...) et examiner le problème général de la passation des contrats.

Il a continué à se réunir à un rythme soutenu les années suivantes.

Une étude sur le mode de gestion de l'Organisation du HAWK réalisée en décembre 1963 figure dans le document AC/74-WP/19.

Le programme de production fut achevé à la fin de 1967 et se poursuivit avec un programme HAWK amélioré à partir de 1969.

Toutefois, on ne trouve des documents sous la cote AC/148 que jusqu'en octobre 1963.

Il s'agit d'une part des procès-verbaux des réunions du Comité des Directeurs, cotés AC/139-R/1 à R/37, qui traitent d'une fois sur l'autre de l'état d'avancement de la production, de la passation des contrats, du financement du Bureau... ; d'autre part des documents de travail préparés pour les réunions, qui concernent essentiellement les budgets et projets de budget du Bureau de gestion jusqu'en 1964 et les rapports des différentes commissions d'experts (sur la détermination des prix, les aspects juridiques, les taxes et droits de douanes) jusqu'en 1961.

Après octobre 1963, l'Organisation de production du HAWK a adopté une nouvelle cotation pour ses documents (HAWK-R/...). Le

premier compte rendu de réunion sous cette cote prend le numéro suivant dans la série des comptes rendus (HAWK-R/38).

Au total, ont paru sous la cote AC/148 :

24 documents	AC/148-D/1 à 24]	(nov. 1959-
37 comptes rendus	AC/148-R/1 à 37]	oct. 1963)

Ils sont classifiés "diffusion restreinte" quand ils le sont ; la majeure partie ne sont pas classifiés.

Nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique des documents des groupes AC/139 et AC/148. Ils éclairent les mécanismes de mise en place de l'une des premières entreprises d'armement multinationales en Europe et sont à ce titre de tout premier intérêt pour la recherche historique.

Ils touchent essentiellement à l'organisation de la production et ne comportent pas de description technique du missile.

Nous attirons toutefois l'attention sur le fait que les missiles HAWK sont toujours en service, même si les versions récentes sont beaucoup plus perfectionnées et sans doute très éloignées technologiquement du missile première génération dont il est question ici.

-:-

Groupe exploratoire sur la défense contre les avions volant à très basse altitude
Study group on defence against very low-flying aircraft
AC/163
1960

Pour améliorer la capacité des systèmes antiaériens de détection, de poursuite et d'attaque des appareils volant à très basse altitude, le Comité d'Armements créa, lors de sa réunion du 18 février 1960, un groupe exploratoire sur la défense contre les avions volant à très basse altitude — AC/74-R/82, point II.

Aux termes de son mandat (AC/74-D/399(Révisé)), il devait analyser la menace présentée par ce type d'appareil, étudier toutes les armes ou tous les systèmes d'armes existants destinés à les détecter ou à les détruire. En priorité, il devait faire rapport sur les matériels en cours de production ou à un stade avancé de la mise au point.

Trois réunions furent tenues, en mai, juin et septembre 1960, sous la présidence de l'Amiral Hines, chef de la Section Engins, avec des participants de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, et des représentants des autorités militaires.

Au cours de ces réunions, le groupe a entendu des exposés sur le concept d'utilisation et sur les matériels existants par le SHAPE, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et

les Etats-Unis. Un rapport du sous-groupe sur les engins guidés à courte portée du Groupe directeur naval de l'OTAN a complété la documentation fournie au groupe (AC/163-D/4).

Après avoir passé en revue toutes ces informations, le groupe a conclu dans son projet de rapport à un intérêt suffisant pour certains des matériels présentés pour justifier un effort commun et il a proposé d'établir deux groupes de travail :

- un groupe ad hoc sur l'engin américain sol/air REDEYE (→ AC/188)
- un groupe de travail mixte ad hoc sur un système d'arme sol/air à basse altitude (de type VEGA, PT 428, US Mauler) (→ AC/189)

Le Comité d'Armements a pris note du rapport (AC/74-D/508) et approuvé le mandat des deux nouveaux groupes au cours de sa réunion du 20 octobre 1960 ; en même temps, il a dissous le groupe AC/163 qui avait terminé son travail — AC/74-R/92, point III.

Le rapport au Comité d'Armements a été distribué aux membres du groupe dans le document AC/163-D/15 du 31 octobre 1960.

Le groupe AC/163 a produit 18 documents de mai à octobre 1960, ce sont les :

AC/163-D/1 à 15 documents
AC/163-R/1 à 3 procès-verbaux de réunions

Ils ont toujours leur classification initiale de "secret" et "confidentiel".

-:-

Groupe de travail mixte ad hoc sur un système d'arme sol/air à basse altitude
Ad hoc mixed working gr. on a low altitude surface/air weapon system
AC/189
1960-1966

Il a été créé comme on vient de le voir le 20 octobre 1960 pour examiner la possibilité d'un projet de coopération sur un système d'arme sol/air à basse altitude et, le cas échéant, pour mettre en oeuvre le projet.

Il fut doté du mandat consigné dans l'annexe II du AC/74-D/508 (repris dans le AC/189-N/1). Ce mandat fut étendu le 14 septembre 1964 à tous les systèmes d'arme sol/air à basse altitude, à l'exception du REDEYE qui relevait du groupe AC/188 — il figure dans le document portant la double cote AC/74-D/881(2e rév.)//AC/189-N/5.

Sa mission portait sur la formulation d'un NBMR, la définition de caractéristiques opérationnelles, l'établissement de spécifications techniques et la définition des besoins des pays.

La Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Allemagne, L'Italie, Les Pays-Bas, la Norvège, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis participèrent aux travaux du groupe.

Il s'est appuyé dans son travail sur trois sous-groupes :

- Un sous groupe technique, créé le 19 décembre 1960 (mandat dans les AC/188-R/8 et R/9), a été chargé d'établir les caractéristiques opérationnelles, de centraliser les descriptions des matériels nationaux, de définir la menace aérienne à basse et très basse altitude pour la période 1970-1975.

- Un sous-groupe "évaluation" a été créé le 30 septembre 1964 pour évaluer (mandat dans les AC/189-R/8 et R/10), avec l'aide du Centre technique du SHAPE, les différents systèmes d'armes sol/air proposés par les nations productrices.

- Ce sous-groupe a lui-même créé, le 22 avril 1966, un sous-groupe sur le "pouvoir vulnérant" chargé de mettre au point une méthode d'évaluation (mandat diffusé sous le AC/189(ASG)R/10, IX).

Il a enregistré les résultats suivants :

- Il a encouragé la coopération internationale au niveau des échanges de renseignements sur les systèmes d'armes en cours de développement : REDEYE (Etats-Unis), ET.316 (Royaume-Uni), ROLAND (France/RFA), CHAPARRAL (Etats-Unis), L 4/5 (canon Bofors 40/70, Pays-Bas), Mirador-Eldorado-Indigo (Italie) ;

- élaboré l'énoncé du NBMR-24 promulgué par les autorités militaires le 30 avril 1964 ;

- formulé, par le document AC/189-D/45(Définitif) les caractéristiques opérationnelles idéales de systèmes d'armes sol/air basse et très basse altitude (1966) ;

- défini la menace aérienne basse et très basse altitude pour la période 1970-1975 (AC/189-D/51 du 28 octobre 1966) ;

- commencé l'évaluation sur ordinateur des performances des systèmes d'armes considérés ;

- conduit diverses études de caractère général (effet de masque du terrain, pouvoir vulnérant...)

En décembre 1965, il a récupéré les attributions du groupe dissous AC/188 sur l'engin REDEYE.

En raison de l'état d'avancement des différents systèmes d'armes et des investissements déjà réalisés par les pays, il n'est pas parvenu à promouvoir une coopération au stade du développement — le seul exemple de coopération concernait le système ROLAND développé conjointement par la France et l'Allemagne. Mais le groupe escomptait des résultats plus lointains (sur les onze pays participants, cinq ne développaient pas d'arme entrant dans cette catégorie et restaient des acheteurs potentiels).

Avec la réorganisation de 1966, le groupe AC/189 a été dissous et ses anciennes attributions sont passées au Groupe sur l'armement des forces terrestres. Son bilan d'activité (AC/189-WP/62) a été examiné par la Commission V sur les armes de la défense aérienne basées à terre (AC/225(Panel V)) à sa réunion des 14-17 mars 1967⁶⁴. Ses travaux, très importants pour la défense aérienne de l'Alliance, se sont poursuivis au sein de cette commission.

Il a produit de nombreux documents répartis de la façon suivante :

- Groupe principal

documents	AC/189-D/1 à 68]	
notes	AC/189-N/1 à 29		(novembre 1960-
comptes rendus	AC/189-R/1 à 11		mai 1967)
documents de travail	AC/189-WP/1 à 62]	

- Sous-groupe technique, cote AC/189(SG1)

→ AC/189(SG1)D/1 à 3 (février-avril 1961)

- Sous-groupe technique, cote AC/189(TSG) [menace aérienne à basse et très basse altitude pour la période 1970-1975]

→ AC/189(TSG)N/1 à 3]	
→ AC/189(TSG)R/8 et 9		(mai-octobre 1966)
→ AC/189(TSG)WP/1]	

- Sous-groupe sur "l'évaluation du pouvoir vulnérant" (*Sub-group on lethality assessment*), cote AC/189(ASG)

→ AC/189(ASG)N/1 à 8]	
→ AC/189(ASG)R/8 à 11 (1 à 7 n'ont pas paru)		(mai 1966-
→ AC/189(ASG)WP/1 à 19		juin 1967)
→ AC/189(ASG(1))R/1]	

- Sous-groupe sur "le pouvoir vulnérant" (*Lethality sub-group*), cote AC/189(LSG)

→ AC/189(LSG)R/2 et 3 (janvier-juin 1967)

Soit plus de 200 documents qui sont toujours classifiés (certains "secret").

- :-

⁶⁴ AC/225(V)R/1, point IV.

Groupe de travail ad hoc sur l'engin REDEYE
Ad hoc working group on the REDEYE missile
AC/188
1960-1966

C'est l'autre groupe créé le 20 octobre 1960 à la suite des recommandations du groupe AC/163.

Les tâches qui lui étaient assignées sont définies par le document AC/74-D/508, annexe I, diffusé sous la cote AC/188-N/1. Aux termes de son mandat, il devait étudier un projet de coopération sur le missile américain sol/air REDEYE, c'est-à-dire examiner les possibilités de produire ou approvisionner cet équipement dans le cadre de l'OTAN, et soumettre ses conclusions dans un rapport au Comité d'Armements.

Ses travaux ont consisté à fournir aux délégations nationales tous les renseignements sur les caractéristiques du système, à suivre les recherches effectuées par la General Dynamic Corporation pour l'améliorer et à en évaluer les performances (essais) avec l'assistance du Centre technique du SHAPE (CTS).

Un sous-groupe a été créé en novembre 1961 dans le but d'établir le programme d'évaluation en commun et d'étudier les procédures d'essais en Europe. Il a fourni au CTS les données nécessaires à l'étude opérationnelle. Ses documents ont reçu la cote AC/188(JTSG).

Les études et les échanges de vues se sont poursuivis plusieurs années. En 1965, le groupe a préparé un rapport à l'intention du Comité d'Armements (AC/188-WP/4). A ce stade, seuls le Canada et les Etats-Unis avaient formulé des besoins fermes concernant le missile REDEYE. Le Comité a examiné le rapport (AC/74-D/1049) au cours de sa réunion du 22 juillet 1965 et demandé aux pays intéressés de faire connaître d'urgence leur position définitive à la réunion suivante du groupe fixée au mois d'octobre 1965⁶⁵.

A l'issue de la réunion du 4 octobre (AC/188-R/7), deux pays seulement, l'Italie et la Grèce, s'étaient déclarés intéressés par l'achat d'engins REDEYE. Un rapport spécial fut rédigé (AC/74-D/1127//AC/188-D/32). Il concluait qu'étant donné les faibles perspectives de production et d'approvisionnement en commun dans le cadre de l'OTAN du missile américain, l'étude du système REDEYE ne se justifiait plus isolément des autres systèmes sol/air à basse altitude. Il notait que le déclin de l'intérêt porté au REDEYE entre 1960 et 1965 était dû aux performances plus limitées que prévues du missile après développement.

En conséquence, le Comité d'Armements décida, le 22 décembre 1965, de dissoudre le groupe AC/188 et de confier ses tâches au groupe AC/189 sur les systèmes d'armes sol/air à basse altitude (AC/188-N/9//AC/189-N/23) — AC/74-R/172, point III.

⁶⁵ AC/74-R/166, point III.

Le groupe principal a émis les documents suivants :

documents	AC/188-D/1 à 32]	
notices	AC/188-N/1 à 9		(novembre 1960-
comptes rendus	AC/188-R/1 à 7		janvier 1966)
documents de travail	AC/188-WP/1 à 6]	

Le sous-groupe sur les essais (*sub-group on trials*) a produit trois documents sous la cote AC/188(JTSG) : D/1, R/1 et R/2 (décembre 1962-mars 1964).

Ils sont toujours classifiés ("secret", etc.).

Nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique des trois groupes AC/163, AC/189 et AC/188. Nous attirons cependant l'attention sur le groupe AC/189, dont certains documents font état de prévisions pour les années 1970-1975.

- :-

b) Missiles sol/sol

**Groupe de travail mixte ad hoc sur un engin balistique tactique
sol/sol à moyenne portée
AHMWG on a tactical medium range surface/surface ballistic missile
AC/171
1960-1963**

C'est l'un des groupes créés le 24 juin 1960 par le Comité d'Armements (AC/74-R/89, point I). Son mandat, reproduit dans le AC/74-D/466//AC/171-N/1, prévoit l'examen des matériels existants ou des projets en cours qui satisfont dans leurs grandes lignes les spécifications techniques définies pour un engin balistique sol/sol à moyenne portée.

Le groupe se composait de représentants des pays suivants : Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis ; la France y participait en qualité d'observateur. Il était présidé par l'Amiral Hines, chef de la Section Engins.

Il a d'abord examiné les besoins militaires de base OTAN transmis par le Groupe permanent (BMR-2-60), définis pour un système destiné essentiellement à acheminer une arme nucléaire vers son objectif. Il a procédé ensuite à une étude comparative des systèmes d'armes présentés, à savoir le SERGEANT américain (AC/171-D/5) et le BLUE WATER anglais (AC/171-D/3 et D/4), et conclu que les deux systèmes répondaient dans leurs grandes lignes aux besoins militaires de l'OTAN.

A ce stade, il a transmis un rapport au Comité d'Armements, le AC/74-D/499 daté du 7 septembre 1960. Pour poursuivre les travaux, il fallait établir les besoins quantitatifs des pays en missiles. Or, les pays n'avaient pas reçu de chiffres et de calendrier précis des autorités militaires de l'OTAN.

Le Comité d'Armements a prié le Groupe permanent de faire connaître ses besoins. Celui-ci a fait savoir le 20 janvier 1961 dans le mémorandum SGLP 50/61⁶⁶ que toutes les décisions sur le nombre d'armes à fournir étaient suspendues aux résultats des études de grande ampleur qui étaient alors en cours sur les besoins en forces de l'OTAN.

Le groupe a tenu une dernière réunion le 17 février 1961 et soumis un rapport (AC/74-D/550) expliquant qu'en l'absence de directives du Groupe permanent il n'était pas en mesure de fournir des recommandations pour un programme de production coordonnée. Il demanda cependant à être maintenu en activité en attendant des renseignements complémentaires des autorités militaires. Le Comité donna son accord⁶⁷.

Sans perspective d'avenir à court terme, il fut dissous à la suite des décisions ministérielles du 15 décembre 1962 visant à relancer la coopération en matière de production d'armements⁶⁸. La décision fut portée officiellement à la connaissance du groupe par la note AC/171-N/3 du 14 janvier 1963.

On relève sous la cote AC/171 les documents suivants :

documents	AC/171-D/1 à 6] juin 1960-janvier 1963
notes	AC/171-N/1 à 3	
comptes rendus	AC/171-R/1 et 2	

Ils n'ont pas été déclassifiés (classification "secret" ou "confidentiel").

-:-

**Groupe de travail mixte ad hoc sur la défense antichar (systèmes
d'armes sol/air à basse altitude)
AHMWG on anti-tank defence
AC/172
1960-1967**

Il fait également partie des groupes créés le 24 juin 1960 par le Comité d'Armements.

Son mandat avait à l'origine un caractère exploratoire. Il prévoyait qu'il étudierait le domaine général de la défense antichar et identifierait les projets pouvant intéresser plusieurs pays (AC/74-D/459, reproduit dans le AC/172-N/1). Il a été remanié en septembre 1961 (AC/74-R/103 et AC/74-D/572) pour permettre l'étude d'une coopération internationale dans le cadre de l'OTAN sur des projets précis. Il a été refondu à nouveau en mars 1966 (AC/74-D/1160) pour favoriser la mise en place d'une coopération dans le domaine de la recherche afin de détecter dès la source les possibilités de coopération internationale.

⁶⁶ Joint en annexe au rapport AC/74-D/550.

⁶⁷ Réunion du 5 juin 1961 (AC/74-R/91, point VIII).

⁶⁸ Voir le C-M(62)114, annexe IV.

Onze pays ont participé aux travaux du groupe (Belgique, Canada, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis).

Pour faire face à ses tâches, il a constitué plusieurs groupes de travail de 1961 à 1966 :

- un sous-groupe d'experts techniques AC/172(SGET), créé en février 1961 pour définir les caractéristiques opérationnelles des armes antichars, qui a été actif jusqu'en février 1964.

- un sous-groupe AC/172(SGAW), créé le 15 mai 1962 pour établir une méthode sur l'évaluation des performances des armes et munitions antichars.

- un sous-groupe AC/172(STSG), créé le 15 juin 1965 pour étudier les principes à adopter pour l'entraînement des servants des armes antichars.

- un sous-groupe AC/172(CGSG), créé le 22 juin 1966 pour rédiger un accord de normalisation du canon antichar Carl Gustav et de ses munitions.

- un sous-groupe opérationnel AC/172(OPSG), créé le 22 juin 1966 pour identifier la menace blindée des années 1975-1985 et établir les besoins militaires pour une famille d'armes antichars susceptibles de faire face à cette menace.

On peut résumer ses travaux à ce qui suit : établissement d'une doctrine de défense (AC/72-D/31(2e révision)) ; établissement d'une typologie des armes (combat rapproché, courte portée, moyenne portée, longue portée, arme individuelle de proximité) et définition de caractéristiques opérationnelles pour chaque catégorie ; standardisation des cibles pour l'essai des armes antichars (STANAG 4089 Révisé) ; étude d'une méthode standard d'évaluation des performances et établissement d'un programme d'essais pour les armes antichars ; centralisation des renseignements relatifs aux systèmes en service ou en cours de développement et établissement d'un catalogue des systèmes d'armes antichars (AC/172-D/93 et add.).

Il a obtenu quelques résultats dans le domaine de la production et de l'approvisionnement en commun. C'est ainsi qu'il avait recommandé la roquette antichar M-72 LAW de conception américaine comme pouvant répondre aux spécifications de l'arme antichar de combat rapproché OTAN. Cette recommandation a abouti à la création, en janvier 1962, du Comité directeur qui coordonne la production de cette arme au profit du Canada, des Pays-Bas et de la Norvège (C-M(63)22). Par ailleurs, il a contribué à l'achat par plusieurs pays, dont la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et les Etats-Unis, des systèmes d'armes de conception française SS.10, SS.11 et ENTAC.

Le long terme offrant des possibilités de coopération réelles, il a commencé à travailler sur une définition de la menace blindée après 1975 et sur les besoins militaires et les caractéristiques opérationnelles correspondantes.

En 1966, ses activités passèrent sous la responsabilité du Groupe sur l'armement des forces terrestres, où elles se

poursuivirent au sein de la Commission IV des armes d'infanterie (AC/225(Panel III))⁶⁹.

On relève quelque 271 documents sous la cote AC/172 :

- Groupe principal

AC/172-D/1 à 104]	
AC/172-N/1 à 26		(juillet 1960-janvier 1967)
AC/172-R/1 à 16		
AC/172-WP/s.n° et WP/1 à 26]	

- Deux sous-groupes à durée éphémère créés en décembre 1960 et dissous en mars 1961 :

⇒ le AC/172(SG/1) sur l'arme individuelle à portée moyenne antichar
(*Sub-group on medium range portable anti-tank weapon*)
→ AC/172(SG/1)D/1 à 6 (juin-mars 1961)

⇒ le sous-groupe technique AC/172(SG/2)
→ AC/172(SG/2)D/1 à 3 (janvier 1961)

- Sous-groupes formés de 1961 à 1966 :

⇒ sous-groupe d'experts techniques AC/172(SGET) (*sub-group of technical experts*)

→ AC/172(SGET)D/1 à 14]	(avril 1962-janvier 1963)
→ AC/172(SGET)N/1]	

⇒ sous-groupe AC/172(SGAW) pour l'établissement d'une méthode commune d'évaluation des performances d'armes et de munitions antichars (*sub-group for the establishment of a common method of assessment of anti-tank weapon and ammunition performances*)

→ AC/172(SGAW)D/1 à 20]	
→ AC/172(SGAW)N/1 à 3		(octobre 1962-février 1967)
→ AC/172(SGAW)R/8 et 11 (1 à 7 n'ont pas paru)		
→ AC/172(SGAW)WP/1 à 17]	

⇒ sous-groupe AC/172(STSG) sur "la sélection et l'entraînement des servants des armes antichars téléguidées" (*sub-group on the selection and training of remote controlled anti-tank weapon crews*)

→ AC/172(STSG)D/1 à 3]	
→ AC/172(STSG)N/1 à 6		(novembre 1965-août 1967)
→ AC/172(STSG)R/1 à 4		
→ AC/172(STSG)WP/1 à 16]	

⇒ sous-groupe opérationnel AC/172(OPSG)
→ 1 seul document AC/172(OPSG)R/1 (octobre 1966)

Ces documents n'ont pas été déclassifiés ("secret", etc.).

⁶⁹ Le dernier rapport du groupe fait l'objet du document AC/225(Panel III)D/3.

Nous attirons l'attention sur le sous-groupe AC/172(OPSG) qui a mené des études sur le long terme (1975-1985).

- :-

Groupe de travail ad hoc sur la grenade antichar légère M-72
Ad hoc working group on the M-72 light anti-tank weapon
AC/206
1962-1963

Sur une proposition des Etats-Unis appuyée par le groupe AC/172 sur la défense antichar, le Comité d'Armements a créé, le 11 janvier 1962, un groupe de travail ad hoc chargé d'examiner les perspectives de fabrication ou d'approvisionnement dans le cadre de l'OTAN de la grenade US antichar légère 66 mm M-72 LAW — AC/74-R/107, point XVII.

Il fut doté du mandat formulé dans l'annexe II du AC/74-D/608.

Le groupe a commencé par étudier les renseignements qu'on lui avait communiqués sur les performances, la sécurité et la fiabilité d'ensemble de la grenade antichar légère M-72. Ils furent jugés acceptables par les membres du groupe. Le Canada, l'Italie, les Pays-Bas et la Norvège, intéressés par une production conjointe, ont fait connaître leurs besoins globaux. En raison des délais de fabrication, l'Italie et les Pays-Bas ont finalement décidé de se fournir directement auprès des Etats-Unis et se sont retirés du projet. En juin 1963 (AC/206-R/2), le Canada et la Norvège ont fait part de leur décision de pourvoir à leurs besoins dans le cadre d'un programme de production sous l'égide de l'OTAN.

Un rapport a été transmis au Comité d'Armements (document AC/206-D/1//AC/74-D/769), comportant en annexe une proposition rédigée par les délégations des Etats-Unis, du Canada et de la Norvège visant à la création d'un organisme spécialisé pour la production coordonnée de la grenade antichar légère M-72 LAW.

Le Comité a donné son approbation lors de sa réunion du 12 juillet 1963. En même temps, il a dissous le groupe AC/206 qui avait terminé son travail (AC/74-R/132, point II).

La décision a été portée à la connaissance du groupe par la note AC/206-N/3.

Le groupe AC/206 a produit 5 documents

→ AC/206-D/1]	
→ AC/206-N/1 et 3		(janvier 1962-septembre 1963)
→ AC/206-R/1 et 2]	

qui n'ont pas été déclassifiés ("confidentiel").

- :-

**Comité directeur OTAN de production coordonnée de la grenade antichar
légère M-72 / NATO steering committee on the production of the M-72
light anti-tank weapon**

AC/230

1963

Donnant suite aux recommandations formulées par le groupe AC/206, le Comité d'Armements a créé, le 12 juillet 1963, un Comité directeur OTAN de production de la grenade antichar légère M-72 réunissant les deux pays intéressés, le Canada et la Norvège.

Le Conseil a approuvé cette décision et le mandat du Comité directeur contenu dans le C-M(63)62 à sa réunion du 31 juillet 1963⁷⁰.

Le C-M(63)62 définissait également la composition et les attributions du Comité, les principes de mise en oeuvre et de gestion du programme, les quantités d'armes que les deux pays s'engageaient à produire.

Dans les mois qui suivirent, les gouvernements du Canada, de la Norvège et des Etats-Unis signèrent entre eux un accord prévoyant la fourniture d'une aide technique par les Etats-Unis. La première réunion du Comité directeur eut lieu les 13 et 14 mai 1964 à Raufoss (Norvège). Le Bureau du programme OTAN de production fut établi le 1er juin, il eut son siège à Oslo. En 1965, le programme de production fut élargi aux Pays-Bas. La production prit fin en mai 1968.

Un seul document a été diffusé sous la référence AC/230, classifié "diffusion restreinte" ; il s'agit d'une note AC/230-N/1, en date du 30 septembre 1963, annonçant la création du Comité directeur et prévoyant que tous les documents qui en émaneraient seraient diffusés sous la cote AC/230. Une cote interne au Comité directeur fut vraisemblablement adoptée dès ce moment comme pour le Hawk.

Ce document est à déclassifier. Il ne présente pas d'intérêt isolément et devra être mis en lecture publique en même temps que les documents du AC/206, que nous conseillons de déclassifier aussi.

- :-

⁷⁰ Mémorandum C-M(63)62, § 11, du 17 juillet 1963 ; C-R(63)42, point IV.

c) Missiles air/air

**Groupe de travail OTAN sur le SIDEWINDER
NATO SIDEWINDER working group
AC/145
1959**

Le SIDEWINDER fut, après le HAWK, le second missile de conception américaine choisi par plusieurs pays européens pour être produit en Europe. C'est un missile air/air.

Le 21 janvier 1959, le Secrétaire général adjoint pour la Production et la Logistique créa le groupe de travail OTAN sur le Sidewinder, suivant la procédure adoptée par le Conseil le 5 février 1958 et décrite dans le C-M(58)17(Révisé). Les représentants du Danemark, de l'Allemagne, de la Grèce, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Turquie au groupe de travail décidèrent que leurs gouvernements s'associeraient, avec l'assistance des Etats-Unis, dans un programme OTAN de production coordonnée du système d'engin Sidewinder.

Cinq réunions ont été tenues, de janvier à octobre 1959. Les experts se sont entendus sur un plan de production, qui fixe en particulier la répartition de la fabrication entre les firmes européennes participantes.

En novembre, le groupe de travail a transmis un rapport au Comité d'Armements, assorti d'un projet de résolution du Conseil, dans lequel il proposait l'établissement d'une nouvelle organisation de production pour diriger et contrôler le programme OTAN de production coordonnée du Sidewinder en Europe. Le 26 novembre 1959, le Comité d'Armements a approuvé le rapport (AC/74-D/386) et établi l'organisation OTAN de production du Sidewinder. Le 9 décembre, le Conseil a confirmé la création de l'organisation — C-M(59)99 et C-R(59)42.

Le groupe a également préparé un projet de marché préliminaire (AC/145-D/8 du 21 décembre 1959).

Le groupe avait accompli sa tâche, il fut dissous.

Les documents émis sous la cote AC/145 se répartissent en :

Documents	AC/145-D/1 à 8 (fév.-déc. 1959)
Comptes rendus de réunions	AC/145-R/1 à 5 (janv.-oct. 1959)

Ils sont classifiés "secret" ou "confidentiel".

- :-

**Groupe directeur du programme Sidewinder OTAN
NATO Sidewinder programme directing group
AC/157
1960-1963**

L'Organisation OTAN de production de l'engin Sidewinder a été créée par le Comité d'Armements, le 26 novembre 1959, et approuvée officiellement par le Conseil le 9 décembre 1959. Le Groupe

directeur, dont le mandat figure à l'annexe II du document AC/74-D/386, est chargé de fixer la politique à suivre concernant le programme de production du Sidewinder en Europe. Il est composé de représentants des pays qui se sont engagés à acheter le missile (Danemark, Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Norvège, Turquie, plus la Belgique et le Portugal admis en 1960), ainsi que d'un représentant des Etats-Unis.

L'organe exécutif du Groupe directeur est le Bureau du Programme Sidewinder OTAN. Il est chargé de l'administration courante et de la coordination de toutes les activités relatives à l'exécution du programme.

Le Groupe directeur a tenu sa première réunion les 7 et 8 janvier 1960 (AC/157-R/1).

Un marché de production a été passé avec l'adjudicataire principal, la firme allemande Fluggerätwerk, en décembre 1960 (AC/157-R/6).

Le 24 janvier 1962, le Conseil de l'Atlantique Nord a conféré à l'organisation de production, jusqu'alors Groupe directeur, le statut d'organisme subsidiaire de l'OTAN, statut équivalent à celui dont jouissaient les organisations OTAN de production du HAWK et du Starfighter F-104G. Il approuva la charte de l'organisation, qui figure en annexe au C-M(61)156. Dans les mois qui ont suivi, conformément aux règles régissant les organisations OTAN de production et de logistique, l'Organisation de production du Sidewinder s'est dotée d'un comité financier (mars 1962), d'un comité technique (juin 1962) et d'un Comité de contrôle des prix et des coûts (été 1963).

En mai 1963, une convention a été signée entre l'Organisation OTAN de production du Sidewinder et le Gouvernement français pour faire exécuter les tirs d'essais du missile au Centre d'essais de la marine française à l'Ile du Levant (Toulon) — voir AC/157-R/15. Le programme d'essais en vol s'est déroulé sur une période de deux ans.

En 1963, la charte de l'Organisation OTAN de production du Sidewinder a été adaptée au règlement des organisations de production et de logistique de l'OTAN (OPLO) figurant au C-M(62)18⁷¹ — voir le AC/157-R/19(Rév.). Le Secrétariat international a consacré une étude détaillée au mode de gestion de ces organisations en décembre 1963 ; celle relative au Sidewinder se trouve dans le document AC/74-WP/21. La charte révisée⁷² a été approuvée par décision du Conseil du 18 mars 1964 et l'Organisation a pris le titre d'"Organisation OTAN de production et de logistique du Sidewinder"⁷³.

A l'ordre du jour des réunions reviennent les rapports sur l'état d'avancement de la fabrication et les coûts de la production de l'engin, sur les résultats des tirs d'essais, la maintenance et l'entretien, ainsi que les rapports des comités technique et financier et diverses questions d'ordre administratif concernant le

⁷¹ Le Règlement des organisations de production et de logistique de l'OTAN a fait l'objet du C-M(62)18 du 28 avril 1962.

⁷² Voir C-M(64)13 du 28 février 1964, annexe.

⁷³ C-R(64)14.

fonctionnement du Bureau (locaux, personnel). Le dernier compte rendu sous la cote AC/157 est le AC/157-R/19 qui correspond à la réunion des 16 et 17 octobre 1963.

Les documents diffusés sous la cote AC/157 s'arrêtent en décembre 1963. A partir de 1964, comptes rendus et documents ont reçu, comme pour le HAWK, une cote spécifique à l'organisation de production (SIDEWINDER). La numérotation adoptée pour les comptes rendus y prend la suite de la numérotation dans la série AC/157 (SIDEWINDER-R/20 pour la première réunion de 1964, etc.).

La production du Sidewinder devait prendre fin en 1965. L'Organisation OTAN de production et de logistique du Sidewinder fut dissoute par le Conseil le 1er janvier 1966⁷⁴ et mise en liquidation. Elle a subsisté sous une forme réduite jusqu'en juin 1967 pour régler les affaires en cours. Ensuite, la responsabilité du soutien logistique fut transférée à l'Agence d'approvisionnement et d'entretien de l'OTAN (NAMSA).

Des rapports annuels ont été publiés dans les documents C-M(61)155, C-M(63)81, C-M(64)48 et C-M(65)65.

Le rapport final du Comité de direction, qui couvre toute la période d'activité de l'Organisation de décembre 1959 à décembre 1966, a fait l'objet du C-M(67)52 du 21 août 1967. Il note que le programme a permis la production par huit pays européens de 9238 engins au total en sept années d'existence. 600 unités ont été vendues à la France.

Il note également que les archives de l'Organisation ont été transférées au Secrétariat international le 30 juin 1967.

En résumé, on dispose sous la cote AC/157 des documents

AC/157-D/1]	
AC/157-N/1		(février 1960-décembre 1963)
AC/157-R/1 à 19]	

Ils n'ont pas été déclassifiés ("secret", etc.).

Nous attirons l'attention sur le fait que le missile Sidewinder est toujours en service, même s'il l'est sous une forme améliorée. Les documents des groupes AC/145 et AC/157, qui sont d'un réel intérêt historique justifient, comme ceux du HAWK, un examen attentif avant de se prononcer sur leur déclassification.

- :-

Groupe de travail mixte ad hoc sur un engin air/air (cap de collision)
Ad hoc mixed working group on an air/air missile (collision course)
AC/173
1960-1962

⁷⁴ Voir la résolution C-M(66)3.

Lors de sa réunion du 24 juin 1960, le Comité d'Armements a créé un groupe de travail mixte ad hoc sur un engin air/air (cap de collision) — AC/74-R/89, point I. Selon la procédure du C-M(59)82, le mandat échelonnait les travaux sur deux phases. La phase I portait sur l'examen des projets existants d'engins air/air, sur la définition de caractéristiques opérationnelles et l'établissement de spécifications techniques ainsi que sur l'établissement des besoins quantitatifs des pays ; elle se terminait par un rapport au Comité. La phase II concernerait, si accord, le passage à la production conjointe d'un engin — AC/74-D/455 ; AC/173-N/1.

Dès la première réunion du groupe, tenue en septembre 1960, il est apparu que les travaux de la phase I ne pouvaient se rapporter qu'à l'équipement de l'avion F.104G avec un nouvel engin cap de collision tous-temps (AC/173-R/1).

Le groupe a approuvé les caractéristiques opérationnelles du missile et les autorités militaires ont publié le NBM-7 couvrant ces caractéristiques (AC/173-D/5). L'examen des missiles existants a montré que quatre d'entre eux répondaient à ce NBM, le SPARROW IIIB, le Falcon, le Sidewinder Ic (tous trois américains) et le Matra 530 (France). Des études comparatives de l'installation de chaque missile sur le F.104G furent alors entreprises par les pays intéressés par l'acquisition de cet appareil.

Les études effectuées ont retenu le Matra 530 et le Falcon, mais on s'est rendu compte que l'installation de l'un comme de l'autre sur le F.104G entraînerait pour une bonne performance des modifications importantes de l'avion.

Au cours de sa deuxième réunion, le groupe a pris note qu'aucun des quatre pays producteurs du F.104G n'avait pris de décision s'il équiperait ou non cet avion avec un missile cap de collision. Il a par conséquent décidé de rendre compte de ses travaux au Comité d'Armements (AC/173-R/2).

Il a préparé un projet de rapport distribué sous la cote AC/173-D/9. Le texte définitif soumis au Comité d'Armements porte la cote AC/74-D/756 et est daté du 3 mai 1963.

Entretemps, le groupe de travail de haut niveau AC/216 avait examiné ses activités et conclu (C-M(62)114) qu'il n'y avait aucune perspective de production coordonnée à court terme et, pour le long terme, que les perspectives dépendaient de l'avion porteur et que l'étude d'une arme future ne pouvait être dissociée de celle de l'ensemble du système d'armes dont l'engin devait faire partie. Il préconisa la suppression du groupe.

Le groupe fut officiellement dissous le 10 mai 1963 (AC/74-R/130, point VI). Il en fut averti officiellement par la note AC/173-N/3.

Il a produit un petit nombre de documents qui se répartissent en :

AC/173-D/1 à 9]	
AC/173-N/1 à 3		(juillet 1960-mai 1963)
AC/173-R/1 et 2]	

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Ils sont toujours classifiés ("secret" et "confidentiel").

d) Missiles air/sol

Gr. de travail sur les engins guidés tactiques air/sol à courte portée
Working group on tactical short-range air/surface guided missiles
AC/164
1960

A la demande des autorités militaires de l'OTAN, qui s'inquiétaient de la faiblesse des moyens en engins air/sol des forces du Commandement allié en Europe pour les chasseurs d'attaque, le Comité d'Armements a décidé, au cours de sa séance du 24 mars 1960, de créer un groupe de travail sur les engins guidés tactiques air/sol à courte portée.

Aux termes de son mandat, le groupe devait étudier les informations disponibles sur les engins existants et soumettre un rapport au Comité présentant ses conclusions. L'objectif était de parvenir à l'organisation d'une production coordonnée dans le cadre de l'OTAN - AC/74-R/83, point X.

Onze pays souhaitèrent s'associer aux travaux (Belgique, Canada, France, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis).

Le groupe a commencé par examiner les documents mis à sa disposition sur les aspects techniques, économiques et militaires de la production des engins BULLPUP (Etats-Unis) et AS.30 (France)(AC/164-D/1 et D/2) et la documentation technique concernant les missiles français AS.20, AS.11 et AS.12 (AC/164-D/4). Plusieurs pays s'étant déclarés intéressés par le BULLPUP et l'AS-30, on a procédé à une étude comparative des deux engins en formant deux sous-groupes, qui ont rendu compte de leur travaux à la deuxième réunion, les 19 et 20 septembre 1960 - AC/164-R/2.

A la suite de ces échanges de vues, le groupe a préparé un rapport à l'intention du Comité d'Armements qui retient les deux options et préconise l'établissement de trois groupes de travail ad hoc : le premier sur une version future d'un engin guidé air/sol tactique à courte portée (→ voir AC/190), les deux autres sur l'engin français AS-30 (→ voir AC/191) et sur l'engin BULLPUP des Etats-Unis (→ voir AC/192). Les mandats proposés étaient joints dans les annexes I à III du rapport.

Le 20 octobre 1960, le Comité d'Armements a examiné le rapport sous la cote AC/74-D/509 et approuvé le mandat des trois nouveaux organismes ; en même temps, il a dissous le groupe AC/164 qui avait terminé son travail - AC/74-R/92, point III.

Le groupe AC/164 a produit les 7 documents suivants :

AC/164-D/1 à 5] (juin-octobre 1960)
AC/164-R/1 et 2]

Ils sont toujours classifiés ("secret" ou "confidentiel").

**Groupe de travail mixte ad hoc sur un système d'arme tactique air/sol
version future**

**Ad hoc mixed working group on an advanced tactical air/surface weapon
AC/190
1960-1963**

Les engins air/sol dotés de têtes explosives classiques (AS.30 et BULLPUP) étaient prévus pour être montés sur la génération de chasseurs alors en service, mais ils présentaient des limitations sérieuses quant à la souplesse opérationnelle et aux possibilités de perfectionnement. Pour faire pièce aux missiles en cours de développement du côté des Soviétiques, le Commandement allié en Europe devait s'équiper d'une arme offensive plus perfectionnée. Le nouvel engin tactique air/sol devait être conçu pour être opérationnel sur les avions d'attaque tels que ceux prévus par le NBMR 3 (avion V/STOL d'attaque et de reconnaissance de l'OTAN - voir AC/169) et surtout être compatible avec les systèmes d'armes pour chasseurs qui pourraient être introduits dans les forces aériennes nationales au cours de la période 1965-1970. La question se posait aussi de savoir s'il devait satisfaire à la fois aux exigences nucléaires et classiques.

Sur la recommandation du groupe mixte ad hoc sur les engins guidés tactiques air/sol à courte portée (AC/164), le Comité d'Armements a donc créé, le 20 octobre 1960 (voir ci-dessus), un groupe de travail mixte ad hoc sur un système d'arme tactique air/sol, version future. Sa mission était d'examiner les possibilités d'un projet de coopération en ce domaine.

Son mandat figure dans le document AC/74-D/509, annexe I ; il est reproduit pour le groupe dans la note AC/190-N/1.

La Belgique, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Norvège ont participé aux travaux.

Le groupe a établi un sous-groupe (AC/190-N/2) pour définir les caractéristiques opérationnelles du système d'arme (AC/190-D/6), qu'il a approuvées en mars 1962. Le SHAPE de son côté a établi un projet de besoin militaire de base (AC/190-D/7).

Il a travaillé en liaison étroite avec le groupe AC/169 sur l'avion V/STOL d'attaque et de reconnaissance pour déterminer si le système d'arme en cours d'étude était compatible avec les systèmes demandés sur les avions V/STOL. La conclusion fut que le système d'arme proposé par le AC/190 ne pouvait pas être étudié séparément de l'avion qu'il devait équiper.

Il fut néanmoins décidé de le maintenir en activité en attendant les résultats des études entreprises par le AC/169 et qu'une doctrine sur l'avion futur destiné à l'appui des forces terrestres ait été clairement définie.

En 1962, le groupe de haut niveau AC/216 s'est penché sur le sort à réserver au groupe. Son rapport (C-M/62)114) souligne que les travaux ont été mal orientés faute de pouvoir tenir compte de l'avion porteur et que tous les travaux ultérieurs dans ce domaine devront être entrepris en fonction d'un système d'arme aérien complet. Ne

voyant aucune perspective d'élaboration de programme de production coordonnée ni à court ni à long terme, il se prononça pour la dissolution du groupe.

La note AC/190-N/5 du 14 janvier 1963 évoque sa suppression. Mais il semble qu'il ait été réactivé ensuite puisqu'on le retrouve au nombre des groupes supprimés en avril 1967 par le groupe OTAN sur l'armement des forces aériennes (AC/224-R/11, § 40). Il n'a produit aucun document après 1963.

Dix-huit documents ont été diffusés sous la cote AC/190 :

AC/190-D/1 à 7]	
AC/190-N/1 à 5		(novembre 1960-mai 1963)
AC/190-R/1 à 5		
AC/190-WP/1]	

Ils ont conservé leur classification initiale, essentiellement "secret" et "confidentiel".

-:-

Groupe de travail ad hoc sur l'engin AS-30
Ad hoc working group on the AS-30 missile
AC/191
1961-1962

Plusieurs pays avaient déclaré dans le cadre du groupe ad hoc (AC/164) leur intérêt pour le missile français air/sol AS-30. Sur recommandation du groupe AC/64 (voir ci-dessus), le Comité d'Armements a mis sur pied, le 20 octobre 1960, un groupe de travail ad hoc chargé d'examiner les possibilités de production ou d'approvisionnement de l'engin AS-30 dans le cadre de l'OTAN. Il devait s'appuyer sur la documentation rassemblée sur les engins guidés tactiques par le groupe dissous AC/164.

Son mandat est défini dans le AC/74-D/509, annexe II. Il a été reproduit dans la note AC/191-N/1 du 14 novembre 1960.

La France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, la Norvège, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont participé au groupe à titre de membres actifs, le Canada, la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas en qualité d'observateurs.

Le groupe a commencé par examiner la documentation fournie par les autorités françaises dans le domaine militaire et sur le plan technique et industriel. (Les clauses techniques de série du missile ont été reproduites dans le document AC/191-D/1). En février 1961, une présentation de l'engin a été faite au groupe de travail à Colomb-Béchar (Algérie). Un compte rendu résumant le résultat des tirs a fait l'objet du AC/191-D/2.

L'Allemagne a fait connaître le résultat de ses études relatives à l'installation d'engins sur le chasseur F-104G et sur les performances comparées des engins AS-30 et BULLPUP (AC/191-D/4 et AC/191-D/5).

A la demande du groupe, la France a présenté une étude préliminaire sur un projet de production coordonnée de l'engin (AC/191-D/3).

A ce stade, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France ont fait connaître leur décision de principe d'adopter l'engin AS-30.

Le groupe a préparé un rapport à l'intention du Comité d'Armements (AC/74-D/630 du 9 mars 1962), où il recommande d'établir un Comité de production OTAN de l'engin AS-30. Le Comité a approuvé le rapport lors de sa réunion du 28 mai, et créé le Comité directeur OTAN de production de l'engin AS-30. En même temps, il a décidé la dissolution du groupe AC/191 (AC/74-R/116, point II ; AC/191-N/2).

Le groupe AC/191 a diffusé les documents suivants :

AC/191-D/1 à 7]	
AC/191-N/1 et 2		(novembre 1960-juin 1962)
AC/191-R/1 et 2]	

Ils sont classifiés "secret" et "confidentiel".

-:-

Comité directeur OTAN pour la production de l'engin AS-30
NATO steering committee on the production of the AS-30 missile
AC/215
1962-1966

Le Comité directeur OTAN pour la production de l'engin AS-30 a été créé le 28 mai 1962 avec le mandat défini dans le document AC/74-D/630, point III, et approuvé par le Conseil le 15 juin 1962 (C-M(62)65 et C-R(62)29, point III). Il était chargé de la mise en oeuvre et de la gestion du programme de production au profit des trois pays participants, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France.

Ses activités peuvent être retracées à partir de son rapport annuel au Comité d'Armements, publié dans les documents C-M(64)42 pour 1962-1963, C-M(65)30 pour 1964, C-M(66)50 pour 1965.

Au total, la production de ce système d'arme a porté sur 1913 engins (France : 680, Royaume-Uni : 930, Allemagne : 303). Les programmes d'achat des trois pays ont fait l'objet de marchés directs avec l'industriel Nord-Aviation. Il n'y a pas eu de financement en commun.

L'exécution du programme des commandes a pris fin au cours du mois d'avril 1966. Le Comité directeur a été dissous par le Comité d'Armements, le 18 mai 1966. La décision a été entérinée par le Conseil (voir RDC/66/224).

Les réunions, au rythme d'une par an, ont porté principalement sur l'état d'avancement de la production, l'exécution des commandes, les questions de maintenance.

Les documents distribués sous la cote AC/215 se répartissent en

AC/215-D/1 et 2]	
AC/215-N/1 et 2		(juillet 1962-janvier 1965)
AC/215-R/1 à 4]	

Ils n'ont pas non plus été déclassifiés ("secret"...).

-:-

Groupe de travail ad hoc sur l'engin BULLPUP
Ad hoc working group on the BULLPUP missile
AC/192
1960-1962

C'est le troisième groupe de travail dont la création avait été réclamée par le groupe AC/164 sur les engins guidés tactiques air/sol. Il a été mis sur pied par le Comité d'Armements le 20 octobre 1960 (AC/74-R/92, point III, § 57(4)), avec le mandat formulé dans l'annexe III au document AC/74-D/509 (reproduit dans le AC/192-N/1).

Ont participé activement aux travaux du groupe le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Norvège, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Le groupe s'est réuni trois fois.

Au cours de la première réunion, en janvier 1961 (AC/192-R/1), les pays intéressés ont communiqué leurs besoins en engins Bullpup et indiqué le nombre d'unités qu'ils étaient en mesure de financer. Le groupe a nommé une commission technique, dirigée par le représentant de la Norvège, pour préparer un plan provisoire de production européenne basée sur les commandes prévues.

Au cours de la deuxième réunion, en avril 1961 (AC/192-R/2), la commission technique a présenté le résultat de son étude dans un document intitulé "Exercice Primeover" (voir AC/192-D/2).

Lors de la troisième, en octobre, le Danemark, la Norvège et les Etats-Unis ont été chargés par le groupe d'établir le rapport à soumettre au Comité d'Armements — voir AC/74-D/601 (rapport provisoire) et AC/192-D/5//AC/74-D/647 (rapport définitif), — qui contient des recommandations pour l'organisation d'une production commune eu Europe du missile Bullpup. En outre, les futurs pays participants ont rédigé un projet de résolution du Conseil et un projet de statut d'un organisme de production chargé de l'exécution du programme (AC/74-D/648 et add.).

En avril 1962, le représentant de la Norvège auprès du Comité d'Armements, agissant au nom du Danemark, de la Norvège, de la Turquie et du Royaume-Uni, a recommandé au Comité d'Armements, qui, à son tour, l'a recommandée au Conseil de l'OTAN⁷⁵, la création d'une organisation de production du Bullpup.

⁷⁵ AC/74-R/115, point I (réunion du 11 mai 1962).

Le 17 mai 1962, le Conseil a approuvé la création de cette organisation comme Organisation de production et de logistique de l'OTAN, a approuvé la charte de cette organisation et pris note des engagements souscrits par les gouvernements intéressés pour l'achat d'un certain nombre d'engins BULLPUP du programme OTAN de production⁷⁶.

Le groupe AC/192 a produit 9 documents

Documents	AC/192-D/1 à 5]	
Notes	AC/192-N/1		(nov. 1960-avril 1962)
Comptes rendus	AC/192-R/1 à 3]	

Ils n'ont pas été déclassifiés ("secret" et "confidentiel").

La production de l'engin Bullpup en Europe (5000 missiles environ) a pris fin en 1967. L'organisation de production a été liquidée et la gestion du soutien logistique transférée à la NAMSA.

-:-

L'ensemble des groupes de travail ad hoc et comités directeurs de production décrits dans ce chapitre représente quelque 768 documents.

C'est la partie la plus intéressante de la production de défense. Les documents présentent un intérêt indéniable pour la recherche historique car ils permettront de retracer les débuts des premières entreprises d'armement multinationales en Europe.

Nous attirons néanmoins l'attention sur les missiles encore en service (HAWK, Sidewinder, AS.30.). Attention également aux prévisions pour certains matériels jusque dans les années 1970 et plus.

⁷⁶ C-M(62)60 et C-R(62)26, point II.

4 - Domaine aéronautique

Les groupes regroupés dans cette partie relevaient de la Section Aviation (*Aircraft Section*). Les dossiers correspondants étaient classés sous la cote "AIR" du plan de classement.

- :-

Groupe de travail sur la conversion des spécifications et dimensions des tracés de matériel aéronautique américain
Working group on the conversion of specifications and dimensions of drawings for US aircraft
AC/82
(1954) 1959-1966

Ce groupe avait été établi en 1954 (voir le rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 25-26). Il a poursuivi son activité après 1958 avec le même mandat.

Pour la période qui s'étend de janvier 1959 à décembre 1966, le groupe principal a produit les documents suivants

documents	AC/82-D/8 à 11
comptes rendus	AC/82-R/11 à 18
notes	AC/82-N/10 à 18
documents de travail	AC/82-WP/4

Deux des trois sous-groupes créés au cours de la période précédente ont également continué à fonctionner :

- Sous-groupe I (matériaux métalliques)
 - AC/82(Group I)R/13 à 29 (avril 1959-juin 1966)
- Sous-groupe II (matériaux non métalliques)
 - AC/82(Group II)N/1 à 3 |
 - AC/82(Group II)R/13 à 33 | (avril 1959-juillet 1966)

Nous renvoyons aux listes jointes en annexe pour le détail des documents.

Les documents de cette série ne sont pas classifiés.

Le groupe AC/82 s'est maintenu avec la même cote jusqu'à sa dissolution en septembre 1994⁷⁷ par le Groupe OTAN sur l'armement des forces aériennes. Il avait entretemps pris le titre de "Groupe d'experts sur la conversion des spécifications de matériels aérospaciaux américains" (*Group of experts on the conversion of US aerospace material specifications*).

- :-

⁷⁷ AC/224-DS/66.

**Groupe spécial sur le financement multilatéral de la phase prototype
de l'avion patrouilleur de marine de l'OTAN**
**AHG on the multilateral financing of the NATO maritime patrol
aircraft**
AC/152
1959-1960

Les travaux de ce groupe font suite à ceux du groupe d'experts AC/126 sur les avions patrouilleurs maritimes décrits dans le rapport précédent (DES(94)2, partie VIII, pp. 91-92).

Le groupe d'experts AC/126 avait été créé en 1957 pour définir les spécifications opérationnelles de l'avion patrouilleur à partir des besoins formulés par les militaires, établir ses caractéristiques techniques et les besoins quantitatifs des pays, et pour examiner les possibilités de fabrication et d'approvisionnement en Europe.

Après examen des propositions présentées par les firmes aéronautiques, les experts portèrent leur choix sur l'avion français "Bréguet 1150". Ils firent rapport au Comité d'Armements (AC/74-D/316), qui approuva le choix du Bréguet 1150 à sa réunion du 30 janvier 1959.

Pour lancer la phase fabrication, le Comité créa le même jour un groupe spécial composé d'experts des pays intéressés par la réalisation du projet (France, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis, Belgique un peu plus tard), qui fut chargé "d'examiner les possibilités et les méthodes de financement multilatéral du stade recherche et développement de l'avion patrouilleur de marine de l'OTAN, y compris la construction de deux prototypes" (AC/74-R/70, point I).

Le groupe s'est réuni sous la présidence du chef de la Section aéronautique du Secrétariat international.

Il a établi le texte d'un d'accord de coopération entre les quatre pays européens (France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique) qui apportaient leur contribution financière à la construction des prototypes (AC/152-D/1 et révisions). L'accord prévoyait la répartition des frais entre les pays et les modalités d'exécution du projet. Sur le plan gouvernemental, un Comité directeur était chargé de diriger et de surveiller l'exécution du programme ; sur le plan industriel, l'établissement des plans et la fabrication étaient confiées à un consortium d'entreprises industrielles dirigé par les Ateliers d'aviation Louis Bréguet.

L'accord a été soumis au Comité d'Armements, accompagné d'un projet de résolution du Conseil, dans un rapport coté AC/74-D/382 (amendé par le document AC/74-D/389). Le Comité l'a approuvé le 26 novembre 1959 et a dissous le groupe spécial (AC/74-R/79, point II). Le Conseil l'a adopté à son tour le 4 décembre 1959 (C-M(59)98 et C-R(59)41, point II).

Les réunions du groupe spécial ont été officielles jusqu'à celle du 15 septembre 1959. A ce moment, il a reçu pour ses documents la cote AC/152. Huit documents ont été diffusés sous cette cote :

AC/152-D/1 à 6] (septembre 1959-janvier 1960)

AC/152-R/1 et 2]

Ils ont été partiellement déclassifiés par DN/75 et DN(88)16 ; ils restent néanmoins classifiés "confidentiel" ou "diffusion restreinte".

Le premier prototype a été assemblé à Toulouse et les essais ont commencé fin 1961. Le plan de production adopté en 1962, la production en série fut mise en route. L'Italie s'est jointe au projet en 1968.

Nous signalons que cet avion patrouilleur est toujours en service.

Les documents du groupe AC/126 ayant été acceptés pour la mise en lecture publique, il nous semblerait logique d'en faire de même pour le groupe AC/152, qui clôt en 1959 les travaux préparatoires à la fabrication de l'avion commencés en 1957.

- :-

Groupe de travail mixte ad hoc sur l'avion V/STOL d'attaque et de reconnaissance
Ad hoc mixed working group on V/STOL strike reconnaissance aircraft
AC/169
1960-1966

Sous la dénomination V/STOL, il faut ranger à la fois les avions capables de décoller et d'atterrir verticalement (VTOL) ou moyennant un faible parcours (STOL). Les caractéristiques techniques de ces deux catégories d'appareils sont assez différentes⁷⁸.

Après étude de leurs besoins, les autorités militaires de l'OTAN ont défini trois types généraux d'appareils de type V/STOL répondant aux NBMR 3, 4 et 22. Des groupes de travail ont été créés pour examiner la possibilité de fabrication de prototypes en commun.

Les groupes de travail AC/169 et AC/170 décrits ci-après font partie des groupes formés par le Comité d'Armements au lendemain de la recommandation des ministres de la défense du 31 mars 1960 d'établir une liste d'environ vingt projets pouvant se prêter à la production en coopération.

C'est ainsi qu'ont été créés le 24 juin 1960 (AC/74-R/89, point I) un groupe de travail mixte ad hoc sur l'avion V/STOL d'attaque et de reconnaissance (AC/169), axé sur le NBMR-3, et un groupe de travail mixte ad hoc pour l'avion V/STOL de transport à moyen rayon d'action (AC/170), axé sur le NBMR-4. En outre, un groupe annexe du groupe AC/170, dénommé AC/170(STOL), a été chargé par la suite de l'étude du NBMR-22.

- :-

⁷⁸ Voir l'étude préparée par la Division des affaires scientifiques sur les travaux effectués dans le cadre de l'OTAN sur les avions V/STOL, diffusée sous la cote AC/243-D/12, puis dans le document AC/74-D/1009//AC/224-D/55, en date du 26 mars 1965.

Le groupe AC/169 sur l'avion V/STOL d'attaque et de reconnaissance a été doté du mandat énoncé dans le document AC/74-D/453.

Les pays suivants ont participé à ses travaux : Allemagne, Belgique, Canada, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis (plus la Grèce en 1961).

En juillet 1960, pour la première réunion du groupe AC/169, le Groupe permanent a publié le NBMR-3, fondé sur un besoin opérationnel portant sur une version améliorée d'avion léger d'attaque et de reconnaissance avec capacité V/STOL destiné à remplacer l'avion FIAT G.91. Il fut modifié pour prévoir deux phases distinctes de mise en service, l'une pour 1964/1965, l'autre pour 1966/1967.

Sur cette base, le groupe a préparé les caractéristiques opérationnelles et les spécifications techniques de l'appareil. En juillet 1961, une lettre assortie des spécifications techniques (AC/169-IND/1) a été envoyée à plus de quarante constructeurs aéronautiques pour les inviter à soumettre des avant-projets (phase II 1966/1967). Sept pays ont présenté onze projets dont l'analyse a été confiée à une commission d'évaluation de projets — dont le rapport porte la cote AC/169-D/26. Les évaluations ont montré qu'aucun projet ne répondait complètement au NBMR-3. Toutefois, deux projets de conception très avancée, le Hawker P1154 (Royaume-Uni) et le Dassault Mirage III V (France) ont été retenus, mais les pays ne sont pas parvenus à un accord sur le choix de l'une ou l'autre formule.

Le groupe a fait rapport de ses travaux au Comité d'Armements dans le document AC/169-D/31(révisé), où il conclut qu'aucun programme commun de développement et de production n'était pour l'instant envisageable. Le Comité en a pris note le 17 août 1962 (AC/74-D/675) et a l'a transmis au Conseil (C-M(62)93), qui a demandé de continuer l'étude sur le sujet⁷⁹.

Le groupe a réexaminé la définition de l'avion d'attaque et de reconnaissance et les travaux se sont poursuivis au sein de la commission AC/169(LW) sur les avions V/STOL légers d'attaque et de reconnaissance.

La commission AC/169(LW)

En 1961, à l'instigation de l'Allemagne, une commission a été mise sur pied pour travailler sur un avion VTOL léger d'attaque et de reconnaissance. Elle a été dotée du mandat figurant dans le document AC/169-D/20 du 7 décembre 1961. Outre l'Allemagne, elle comprenait quatre autres pays intéressés par la mise au point d'un avion léger, la Belgique, l'Italie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Les activités de la commission ont principalement consisté en échanges d'informations sur les divers sujets d'étude qui lui ont été confiés. On note deux programmes lancés en 1963 : le programme d'évaluation du "Kestrel" (ex-Hawker P1127) par l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis à la suite d'un accord passé en 1963 ;

⁷⁹ C-R(62)46, point I (réunion du 19 septembre 1962).

et le programme bilatéral du VAK 191B lancé à la suite de l'accord germano-italien pour développer et construire un avion léger destiné à remplacer le FIAT G.91.

Sans programme de travail clairement défini à cette date, la commission AC/169(LW) a été dissoute par le Comité d'Armements le 29 juin 1966. Ses anciennes activités ont été transférées provisoirement au Groupe consultatif OTAN pour les forces aériennes AC/224⁸⁰ qui, devenu groupe pour l'armement des forces aériennes, a confirmé sa suppression à sa première réunion en avril 1967⁸¹.

Le groupe AC/169 et ses organismes subsidiaires ont produit quelque 127 documents sous la cote principale et sous plusieurs sous-cotes. Ils se répartissent ainsi :

- groupe principal :

AC/169-D/1 à 34 (juil. 1960-sept. 1966)
 AC/169-N/1 à 31 (sept. 1960-juil. 1962)
 AC/169-R/1 à 10 (août 1960-sept. 1962)
 AC/169-WP/1 à 11 (juil. 1960-juil. 1963)

- commission ad hoc pour la définition du besoin militaire militaire de base (*Ad hoc panel for defining the military requirement*)

→ AC/169(MR)D/1 et 2] (oct. 1960-fév. 1961)
 → AC/169(MR)DS/1 à 4]

- commission commune au AC/169 et au AC/170 sur la procédure d'évaluation des avant-projets [soumis par les firmes aéronautiques] (*Panel on procedure for evaluation of design studies and feasibility studies*)

→ un seul document, le AC/169-AC/170(EP)R/1 du 11 août 1961 et son annexe sur les données techniques ;

auquel il faut ajouter le document

→ AC/169-IND/1 du 18 juillet 1961 (et rect. de mars 1962) sur l'envoi des spécifications techniques aux entreprises pour soumission d'avant-projets (*Individual submissions*).

- commission AC/169(LW) sur l'avion léger d'attaque et de reconnaissance à décollage/atterrissage vertical VTOL (*Panel for the light weight VTOL strike reconnaissance aircraft*)

→ AC/169(LW)D/1 à 8]
 → AC/169(LW)N/1 à 17] (fév. 1962-août 1966)
 → AC/169(LW)R/1 à 8]

Tous les documents cités sont reproduits en continu sur le film NISCA n° 24.

Ils sont encore classifiés (plusieurs "secret").

-:-

⁸⁰ Voir AC/74-R/179, point VIII, et AC/169(LW)N/17//AC/224-N-42.

⁸¹ AC/224-R/11, point IV (réunion des 5-6 avril 1967).

GTMAH sur l'avion de transport V/STOL à moyen rayon d'action
AHMWG on V/STOL medium range transport aircraft
AC/170
1960-1962

Il a été créé le 24 juin 1960 pour étudier la mise au point et la production coordonnée d'un avion de transport de type V/STOL à moyen rayon d'action, avec le mandat formulé dans le document AC/74-D/454. Il a au départ fondé ses travaux sur les besoins formulés par les autorités militaires de l'OTAN dans le NBMR-4 promu le 29 juillet 1960.

On retrouve les mêmes pays participants que pour le groupe AC/169.

NBMR-4

Le groupe a commencé par définir les caractéristiques opérationnelles et les spécifications techniques de l'avion. Dans un deuxième temps, il a demandé à l'industrie aéronautique de soumettre des projets. Six pays de l'OTAN ont soumis 25 études qui ont été examinées par un groupe d'évaluation de projets. Cinq ont été retenues, elles ont fait l'objet d'avant-projets plus poussés (AC/170-D/31).

Malgré la qualité des projets présentés, les pays n'ont pu s'entendre sur l'un quelconque des appareils proposés.

Le groupe a fait rapport par le document AC/170-D/32 du 30 novembre 1962, où il formule des conclusions négatives sur les perspectives de fabrication coordonnée. Le Comité d'Armements en a pris note (AC/74-D/722) et l'a transmis au Conseil (C-M(62)157), qui en a pris note à son tour le 16 janvier 1963 (C-R(63)2, point II).

NBMR-22

En novembre 1962, le Comité d'Armements a élargi le mandat du groupe AC/170 pour lui permettre d'étudier la réalisation d'un prototype d'avion de transport STOL à plus court rayon d'action (500 km) (mise en service 1964-1965). Il fut rebaptisé à cette occasion "Groupe de travail mixte ad hoc sur les avions de transport V/STOL et STOL"⁸². Ses documents ont été diffusés à partir de ce moment sous la cote spéciale AC/170(STOL).

L'étude a été lancée sur la base du NBMR-22. Elle a fait apparaître qu'un seul pays, la France, avait un besoin ferme pour ce type d'avion.

Le groupe a présenté ses conclusions dans un rapport au Comité d'Armements en date du 6 mars 1963 (AC/74-D/741). Le Comité a pris note du rapport et décidé de ne prendre aucune mesure nouvelle au sujet du NBMR-22 dans le cadre du groupe AC/170, mais à la demande de la France le groupe n'a pas été dissous — AC/74-R/128, point III.

⁸² AC/74-D/714(Revisé) et AC/74-R/122, point III.

En septembre 1966, il fut rattaché au Groupe OTAN sur l'armement des forces aériennes (AC/170-D/33). A cette date, les autorités militaires n'envisageaient plus de reprendre l'étude des NBMR-4 et 22. Aussi fut-il définitivement supprimé en même temps que le AC/169 en avril 1967.

Il a produit de nombreux documents qui se répartissent comme suit :

- groupe principal :

AC/169//AC/170... non daté
 AC/170.. [1961]
 AC/170-D/1 à 33 (juil. 1960-sept. 1966)
 AC/170-N/1 à 20 (sept. 1960-juil. 1962)
 AC/170-R/1 à 10 (août 1960-janv. 1963)
 AC/170-WP/1 à 17 (juil. 1960-mai 1962)

- deux documents cotés AC/170-IND/1 et 2 (1961-1962) : envoi des spécifications techniques aux industriels.

- groupe d'évaluation des avant-projets (*Evaluation of design studies*) coté AC/170(DS) :

→ AC/170(DS)D/1 à 3, 8 à 10]
 → AC/170(DS)R/1 à 8 | (juin-novembre 1962)
 → AC/170(DS)WP/1,5,11,24,29]

- documents AC/170(STOL) sur l'avion de transport à plus court rayon d'action :

→ AC/170(STOL)D/1 à 3]
 → AC/170(STOL)N/1 à 4 | (novembre 1962-avril 1963)
 → AC/170(STOL)R/1]

Les documents ont été très partiellement déclassifiés par DN/130, DN/134 et DN/164. Plusieurs restent classifiés "secret".

Ils ont été filmés en continu (film NISCA n° 25), y compris le AC/169/170(draft) diffusé en 1961, commun aux groupes AC/169 et AC/170.

Les travaux sur les avions V/STOL, extrêmement importants pour les autorités militaires, se sont poursuivis au sein d'autres instances. Dès septembre 1966, ils avaient été en partie repris par le sous-groupe 4 du Groupe OTAN sur l'armement des forces aériennes (AC/224(SG/4)) chargé d'évaluer la rentabilité de la formule V/STOL (voir ce groupe).

Les avions de type V/STOL appartiennent à ces programmes d'armement de haute technologie qui ont connu des développements par la suite. Il en existerait toujours un modèle en service, le "Harrier", dans les forces armées anglaises et la marine américaine.

Nous conseillons un examen attentif des documents des groupes AC/169 et AC/170.

Groupe d'experts sur les hélicoptères
Group of experts on helicopters
AC/240
1964-1967

A l'instigation du Groupe consultatif OTAN pour les forces terrestres, le Comité d'Armements a créé, le 8 avril 1964, un groupe interarmées d'experts sur les hélicoptères (AC/74-R/146, point II), qui fut chargé d'étudier en priorité l'utilisation des hélicoptères par les forces terrestres.

Son mandat est formulé dans le document AC/74-D/869 du 13 avril 1964 (et AC/240-D/1).

Il a créé deux sous-groupes de travail en septembre 1965 (AC/240-R/3), l'un sur l'électronique de bord des hélicoptères (*Helicopter avionics SG*), l'autre sur l'armement des hélicoptères (*Helicopter armaments SG*). Ils n'ont pas reçu de cotes spéciales pour leurs documents.

En novembre 1966, les attributions du groupe AC/240, dissous, ont été transférées provisoirement à la Commission sur l'aéromobilité des forces terrestres (AC/225(Commission X)) dépendant du Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres.

Ont été diffusés sous la cote AC/240 les documents :

AC/240-D/1 à 42]	(D/24 pas paru)
AC/240-N/1 à 28		(avril 1964-janvier 1967)
AC/240-R/1 à 5		
AC/240-WP/1 à 13]	

Ils sont encore classifiés, "secret" pour un petit nombre, "confidentiel" ou "diffusion restreinte" pour tout le reste.

Ils sont reproduits en continu sur le film 2986 (refilmage).

-:-

Les documents des groupes de cette partie sur la production aéronautique sont au nombre de 395. Ils devraient pouvoir être déclassifiés. Toutefois, avant de se prononcer sur leur libre communication, il conviendrait, en raison de leur incidence militaire, de procéder à un examen plus précis des documents concernant les avions V/STOL.

5 - Domaine naval

Les groupes de travail suivants étaient suivis par la Section navale de la Division Production, Logistique et Infrastructure (cote PL.10 pour les dossiers).

Groupe de travail mixte ad hoc sur un système d'arme anti-sous-marine embarqué à longue portée

Ad hoc mixed working group on a long-range shipborne ASW weapon system
AC/181
1960-1966

Après avoir examiné la question au cours de sa réunion d'octobre 1959⁸³ et à nouveau en mai 1960, le Groupe directeur naval de l'OTAN décida de recommander au Comité d'Armements d'inclure un matériel de ce type parmi les projets pour lesquels une coopération devait être recherchée en priorité.

Le groupe a été constitué par le Comité d'Armements le 24 juin 1960 (AC/74-R/89, point I, § 61). En vertu de son mandat, il était chargé d'examiner la possibilité d'une coopération dans le domaine des systèmes d'arme anti-sous-marine embarqués à longue portée pour navires de faible tonnage (AC/74-D/464, reproduit dans le AC/181-N/1).

Il a eu à étudier successivement trois besoins militaires de base OTAN (NBMR-5, 21, 31).

a) En janvier 1961, le Groupe permanent a diffusé le NBMR-5 (SGM-13-61, repris dans le AC/181-N/2), qui définit les besoins militaires de base pour une arme embarquée à longue portée destinée aux navires de surface.

Le groupe a établi les caractéristiques opérationnelles du système d'arme répondant à ce NBMR. Pour les spécifications techniques, il a dû créer en mars 1963 (AC/181-R/6, § 29) quatre groupes de travail spéciaux, le système d'arme principal ayant été subdivisé en quatre sous-systèmes :

- sous-système pour l'exploitation des données de lutte anti-sous-marine ;
- sous-système du sonar ;
- sous-système sur le véhicule servant à l'acheminement de l'arme ;
- sous-système de l'arme terminale.

Leurs mandats figurent dans le AC/181-R/6, annexe I. Ils ont reçu des sous-cotes spéciales pour leurs documents (mais les procès-verbaux de réunion et les rapports d'activité sont contenus dans les documents de la série principale).

Les groupes de travail ont élaboré des spécifications techniques générales, qui ont servi à préparer des études paramétriques pour le groupe principal. Ces études consistent à

⁸³ AC/141-R/3, point IV.

comparer toute une gamme de systèmes, leur coût, leur complexité et leur efficacité relatifs, compte tenu de diverses combinaisons d'équipements sonar, d'armes et de sous-systèmes d'exploitation des données, et en fonction de certaines conditions de tonnage du navire.

En ce qui concerne les besoins à court terme, le groupe a reçu des informations sur les progrès réalisés dans la mise au point du système français MALAFON, des systèmes britanniques IKARA et MATCH et du système ASROC à portée accrue (ERA) des Etats-Unis.

b) En mars 1962, le Groupe permanent a promulgué le NBMR-21, relatif à un système d'arme à longue portée pour sous-marins (1966).

Puisque seules des armes déjà mises au point ou à un stade avancé de développement pouvaient permettre de respecter la date de mise en service spécifiée (1966), le groupe a procédé à des échanges d'informations sur les systèmes d'armes en cours de mise au point, à savoir :

- sonars : type WSU et type 2001
- torpilles : ONGAR, SEESCHLANGE, Mark 37, Mod 1 et L5.

c) Les autorités militaires se sont penchées sur le besoin à long terme. En octobre 1963 a été promulgué le NBMR-31 "système d'arme à longue portée pour sous-marins (1970-1975)".

Le groupe a établi les caractéristiques opérationnelles du système d'arme sous forme de projet (AC/181-N/6). Mais il est apparu que le NBMR ne répondait pas entièrement aux besoins nationaux. En conséquence, le groupe a demandé au Groupe permanent si des amendements pouvaient être apportés au NBMR-31, afin de réduire la complexité et le coût et de permettre une mise en service plus rapprochée des matériels visés.

le mandat du groupe a été élargi en novembre 1964 pour couvrir les trois NBMR cités (AC/74-D/936(révisé), reproduit dans le AC/181-D/19).

A sa réunion des 1er et 2 juin 1966, le Groupe consultatif OTAN pour les forces navales a admis que le NBMR-31, sous sa forme initiale, ne répondait pas à des besoins nationaux, mais décidé que le groupe AC/181 devrait poursuivre l'échange d'informations sur le sujet.

Les travaux ont été conduits en liaison avec les groupes AC/235, AC/220, AC/180 et AC/238, et avec le sous-groupe SWG/4 du groupe consultatif pour les forces navales AC/141.

Dans la nouvelle organisation de 1966, le AC/181 et ses sous-groupes furent placés sous l'autorité du nouveau Groupe OTAN sur l'armement des forces navales. Celui-ci décida à sa réunion du 30 novembre que le groupe serait dissous après avoir terminé l'étude paramétrique de rentabilité sur le NBMR-5 et que ses activités seraient poursuivies ensuite dans le cadre du groupe d'échange n° 2 (IEG/2) sur la lutte sous-marine⁸⁴.

La décision figure dans la note AC/181-N/40.

⁸⁴ AC/141-R/17, point IV.

Le groupe AC/181 et ses organismes subsidiaires ont produit quelque 134 documents :

pour le groupe principal

AC/181-D/1 à 40]	
AC/181-N/1 à 40		(juillet 1960-décembre 1966)
AC/181-R/1 à 12		
AC/181-WP/1 à 21]	

Pour les quatre groupes de travail spécialisés :

- AC/181(SWG/1) sur le traitement des données tactiques ASM (*ASW data handling system*)

→ AC/181(SWG/1)D/1]	(juillet 1964-juillet 1965)
→ AC/181(SWG/1)N/1 à 3]	

- AC/181(SWG/2) sur le sous-système de l'arme terminale (*terminal weapon sub-system*)

→ AC/181(SWG/2)D/1]	
→ AC/181(SWG/2)N/1 et 2		(août 1963-avril 1966)
→ AC/181(SWG/2)WP/1 à 4]	

- AC/181(SWG/3) sur le sous-système sonar (*sonar sub-system*)

→ AC/181(SWG/3)N/1 à 4]	
→ AC/181(SWG/3)WP/1]	(juin 1964-mars 1966)

- AC/181(SWG/4) sur le sous-système du véhicule servant à l'acheminement de l'arme (*weapon delivery sub-system*)

→ AC/181(SWG/4)D/1]	(juillet 1964-avril 1966)
→ AC/181(SWG/1)N/1 à 4]	

La majeure partie de ces documents est encore classifiée "secret" ou "confidentiel".

-:-

Groupe de travail mixte ad hoc sur un matériel d'exploitation des données pour navires de faible tonnage (unités navales)
AHMWG on data-handling equipment for small ships (naval units)

AC/182
1960-1966

Le Groupe directeur naval de l'OTAN s'intéressa très tôt aux systèmes de traitement des données pour navires de faible tonnage. Il s'agissait de disposer d'un matériel qui fût compatible avec les matériels déjà en usage dans les marines de l'OTAN. Lors de sa réunion des 5 et 6 mai 1960, il recommanda au Comité d'Armements de rechercher une coopération en ce domaine (AC/141-R/4, points IV et XII).

Le Comité d'Armements a donné suite à la recommandation en incluant dans les groupes de travail mixte ad hoc créés le 24 juin 1960 un groupe sur l'exploitation des données pour navires de faible tonnage - AC/74-R/89, point I(8).

Le mandat conféré au groupe de travail figure aux paragraphes 5 et 6 du document AC/74-D/465 : examiner la possibilité de réaliser une coopération dans le domaine des matériels d'exploitation de données pour les navires de faible tonnage. Le matériel à étudier devait être capable de traiter à l'intérieur du commandement tous les renseignements opérationnels envoyés par les navires et d'échanger des renseignements sur la situation tactique avec les forces participantes.

Dès le départ, deux systèmes ont intéressé le groupe comme répondant le mieux aux besoins : le système SSDS anglo-néerlandais et le système NTDS des Etats-Unis, qui tous deux avaient atteint le stade de la production. Le groupe a procédé à un échange d'informations sur le développement de ces projets.

En novembre 1961, le Groupe permanent a promulgué le NBMR-17 (SGM-652-61) relatif à un système de transmission et d'exploitation des données pour escorteurs et patrouilleurs côtiers.

Sur la base du NBMR-17, le groupe a établi les caractéristiques opérationnelles et les spécifications techniques du système et invité les industriels à présenter des avant-projets. Un sous-groupe technique a été constitué pour examiner les propositions, au nombre de dix-neuf. Le projet Remington Rand UNIVAC a été sélectionné.

Un groupe exploratoire, composé des pays intéressés par le projet, a été créé pour tenter de combiner les efforts de développement et de production en Europe. Au terme des discussions, la France et l'Allemagne ont décidé de signer un accord. Un prototype destiné à une station terrestre allemande fut commandé par l'intermédiaire de la marine des Etats-Unis en mai 1965.

Le groupe avait terminé d'examiner le NBMR-17 en octobre 1963. Le Comité d'Armements lui a donné un nouveau mandat (AC/182-D/8) pour élargir l'étude à tous les navires de surface, aux sous-marins et aux avions de l'aéronavale⁸⁵. Il prit le titre de "groupe de travail mixte ad hoc sur le matériel d'exploitation des données pour unités navales".

Il fut assisté dans cette tâche par trois groupes de travail spéciaux, sur la standardisation et la compatibilité, l'exploitation des données pour la guerre anti-sous-marine, l'exploitation des données pour la défense aérienne des forces navales (AC/182-D/7, AC/182-N/20). Le premier a établi un projet de glossaire de termes. Les deux autres ont poursuivi l'élaboration des définitions applicables dans leur domaine. Leurs travaux sont exposés dans les documents AC/182-D/19 à 26.

Les activités du groupe et celles de certaines agences militaires faisant double emploi dans certains cas, une réunion a eu

⁸⁵ AC/74-R/136, point II (réunion du 18 octobre 1963).

lieu avec le sous-groupe n° 1 de l'ELDATRAWP⁸⁶, en février-mars 1966, pour fixer le partage des attributions entre les deux organismes (AC/182-D/24). A la suite de cette réunion, les membres du groupe ont recommandé la révision de leur mandat (AC/182-WP/3) et l'adoption d'un nouveau programme de travail (AC/182-R/12).

Après la dissolution, en septembre 1966, du Comité d'Armements, le groupe AC/182 fut placé sous la responsabilité du Groupe sur l'armement des forces navales (AC/141) jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur son sort (AC/182-D/27). Son rapport d'activité au groupe porte la référence AC/182-N/54.

Début décembre 1966, il fut dissous et ses activités réaffectées au groupe d'échange de renseignements IEG/5 sur le contrôle tactique et la manipulation des données — AC/141-R/17, point IV, § 83.

Le groupe principal AC/182 et ses sous-groupes ont diffusé sous la cote AC/182 les documents suivants

Groupe principal

AC/182-D/1 à 27]	
AC/182-N/1 à 55		(juillet 1960-juillet 1967)
AC/182-R/1 à 12		
AC/182-WP/1 à 3]	

Organismes subsidiaires :

- Sous-groupe technique AC/182(TESG) pour l'étude de propositions d'avant-projets de système pour escorteurs et patrouilleurs côtiers (*Technical evaluation sub-group for study on design proposals for a coastal escort and patrol craft system*)

→ AC/182(TESG)D/1 à 3]	
→ AC/182(TESG)R/1		(octobre 1962-juillet 1963)
→ AC/182(TESG)WP/5]	

- Groupe exploratoire AC/182(EG) sur le matériel d'exploitation des données pour escorteurs côtiers et patrouilleurs (*Exploratory group on data handling equipment for coastal escort and patrol ships*)

→ AC/182(EG)WP/1 à 3 (septembre 1963)

A sa réunion du 2 octobre 1963 (AC/74-R/135, point I), le Comité d'Armements avait mis en place les trois groupes de travail spéciaux ci-après

- le Groupe de travail spécial AC/182(SWG/2) sur la standardisation et la compatibilité (*Special WG on compatibility and standardisation*)

→ AC/182(SWG/2)D/1]	
→ AC/182(SWG/2)N/1 à 4		(décembre 1963-novembre 1965)

⁸⁶ Groupe de travail sur les transmissions électroniques des données (groupe relevant du Groupe permanent).

→ AC/182(SWG/2)WP/1 à 4]

- le Groupe de travail spécial AC/182(SWG/3) sur l'exploitation des données pour la guerre anti-sous-marine (*Special WG on anti-submarine data handling*)

→ AC/182(SWG/3)D/1 à 2]

→ AC/182(SWG/3)N/1 à 6 | (janvier 1964-octobre 1965)

→ AC/182(SWG/3)WP/1 à 4]

- le Groupe de travail spécial AC/182(SWG/4) sur l'exploitation des données pour la défense aérienne des forces navales (*Special WG on data handling for naval air defence*)

→ AC/182(SWG/4)D/1]

→ AC/182(SWG/4)N/1 à 3 | (décembre 1963-octobre 1965)

→ AC/182(SWG/4)WP/1 à 4]

Soit 138 documents, qui n'ont pas été déclassifiés ("secret", etc.).

-:-

**Groupe ad hoc sur la production coordonnée en Europe
de la torpille US MARK 44
AHG on co-ordinated production in Europe of the US MARK 44 torpedo
AC/150
1959-1960**

La question de la production de la torpille anti-sous-marine US Mark 44 en Europe fut soulevée en octobre 1958 au cours de la première réunion du Groupe directeur naval de l'OTAN par le représentant des Etats-Unis, qui proposa l'aide de son pays pour aider à la production en Europe d'une torpille Mark 43 ou 44 AC/141-R/1, point VII. A la réunion suivante, des précisions furent apportées sur la performance de la torpille et les représentants de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni firent savoir que leurs pays étaient intéressés.

L'attention du Comité d'Armements a été appelée sur cette question lors de la réunion du 21 mai 1959 ; des discussions eurent lieu à nouveau en juin et en juillet. Des techniciens européens furent invités par la Marine américaine à visiter les usines et discuter des problèmes de production.

Les 21 et 22 septembre 1959, le Secrétariat international a organisé une réunion exploratoire avec la participation de sept pays européens (Allemagne, France, Grèce, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Turquie), des Etats-Unis, d'observateurs du Canada et du Groupe permanent, ainsi que d'experts du Bureau du matériel de la Marine des Etats-Unis. A la fin de cette réunion, six pays européens se sont dits prêts à participer à une étude préparatoire sur la fabrication de cette arme en Europe (AC/150-R/1).

Au cours de sa réunion du 21 octobre 1959, le Comité d'Armements a approuvé la création d'un groupe ad hoc sur la

production de la torpille Mark 44 en Europe (AC/74-R/78, point III), avec le mandat reproduit en annexe du document AC/74-D/375.

Le mandat du groupe était formulé comme suit :

- (1) "étudier l'établissement d'une production coordonnée en Europe de la torpille US Mark 44 ;
- (2) proposer un plan tirant le meilleur parti possible des ressources disponibles et fondé sur la participation des pays intéressés".

Le Groupe permanent, invité à faire savoir si cette arme répondait à un besoin militaire OTAN, répondit qu'elle avait des caractéristiques compatibles avec les performances des sous-marins alors en service et recommanda sa production en Europe à bref délai (AC/150-N/4).

Le groupe ad hoc s'est donc réuni les 24 et 25 novembre 1959 (AC/150-R/2), avec les mêmes pays participants qu'en septembre ; le SHAPE et SACLANT étaient aussi représentés. La présidence fut assurée par le Contre-Amiral W.T. Hines (Etats-Unis), chef de la Section Marine et Engins du Secrétariat international. Les échanges de vues ont montré que la mise en route d'un programme conjoint n'était pas possible dans l'immédiat. En effet, trois pays, la France, l'Italie et le Royaume-Uni formulèrent des propositions tendant à créer, avec l'assistance technique des Etats-Unis, des chaînes de production nationales.

Pour essayer de promouvoir néanmoins une forme de production coordonnée, le groupe a proposé la création sous l'égide du Comité d'Armements d'un groupe d'experts, dont le rôle serait de faciliter les échanges de renseignements entre les pays sur les techniques de production et de les aider à réaliser l'interchangeabilité des torpilles et une standardisation maximum des éléments.

Un projet de rapport à l'intention du Comité d'Armements fut préparé (AC/150-D/2 du 7 décembre 1959). Il était assorti d'un projet de mandat pour le groupe d'experts envisagé.

Plusieurs délégations ayant apporté des amendements, une version révisée fut diffusée à la date du 12 février 1960.

Le document (AC/74-D/422) fut examiné le 19 mai 1960 par le Comité d'Armements, qui approuva la création du groupe d'experts (AC/74-R/86, point V).

Le groupe AC/150 avait terminé son travail, il fut dissous.

Huit documents ont été produits sous la cote AC/150 ; ce sont les

documents	AC/150-D/1 à 2]	
notes	AC/150-N/1 à 4		(août 1959-février 1960)
comptes rendus	AC/150-R/1 et 2]	

Ils sont tous classifiés "confidentiel".

Groupe d'experts sur la production de la torpille US MARK 44
Group of experts on the production of the US MARK 44 torpedo
AC/167
1960-1967

Il a été créé, comme on vient de le voir, par une décision du Comité d'Armements du 19 mai 1960 et fut investi du mandat figurant à l'annexe II du document AC/74-D/422.

La mission du groupe d'experts était d'assurer un échange complet d'informations entre tous ceux qui se trouvaient impliqués dans le développement et la production de la torpille Mark 44 (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, France et Italie).

Aux termes de son mandat, diffusé par le document AC/167-D/1 du 13 juin 1960, il était chargé :

- 1) d'assurer l'échange de renseignements sur les techniques de production et les autres problèmes techniques concernant la torpille Mark 44 des Etats-Unis ;
- 2) d'assurer l'interchangeabilité des torpilles complètes quel qu'en soit le fabricant ;
- 3) de donner des avis aux pays producteurs en vue de réaliser une interchangeabilité maximum des éléments ;
- 4) d'étudier la création éventuelle d'un programme de production coordonnée de certains éléments ;

Une révision, le 5 octobre 1965, ajouta le paragraphe 5 :

- 5) assurer une coopération étroite sur l'étude de la modification de la torpille Mark 44 Mod 1 pour son utilisation en eaux peu profondes.

Les pays participant aux travaux du groupe d'experts furent, d'une part les pays producteurs de torpilles Mk. 44 (Canada, France, Italie, Royaume-Uni, Etats-Unis), d'autre part des pays intéressés pour diverses raisons (Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Turquie).

Le groupe a été présidé successivement par l'Amiral Hines, le Major Général J. Shinkle, le Capitaine de vaisseau H.H. Klare, tous trois chefs de la section Marine et Engins du Secrétariat international, puis par l'Ingénieur en chef du Génie maritime H. Labrunie (France).

Il a tenu 14 réunions à Paris de septembre 1960 à mai 1967.

pour l'assister dans ses travaux, il a créé deux groupes d'étude, le premier sur l'interchangeabilité des torpilles Mk.44, le second sur les modifications de la torpille Mk.44 pour eaux peu profondes.

Les échanges de renseignements ont été très actifs.

Le groupe d'étude n° 1 a établi le document AC/167-D/8, qui définit les conditions d'interchangeabilité des torpilles (première version, 2 mars 1965).

Il a ensuite établi un document similaire pour les composants principaux (AC/167-D/10 du 25 novembre 1965).

Une procédure de mise à jour était prévue pour ces deux documents (AC/167-D/20 et Rév.).

Les pays engagés dans les études du groupe d'étude n° 2 ont été le Canada, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

En juillet 1966, il a organisé une série d'essais à La Spezia et à Pise (opération "Cinque Terre"), qui ont fait la preuve de la sûreté et de l'interchangeabilité des torpilles complètes et des composants principaux fabriqués par les différents pays (AC/167-D/15).

En 1966, les travaux se sont poursuivis sous l'égide du Groupe OTAN sur l'armement des forces navales. A la réunion des 30 novembre-2 décembre 1966 de ce groupe, il fut décidé que le groupe d'échange de renseignements n° 2 sur la lutte sous-marine prendrait la suite du groupe d'experts AC/167 pour ce qui relève des points (1) et (5) du mandat de ce groupe, à savoir les échanges de renseignements et la lutte anti-sous-marine en eaux peu profondes (AC/141-R/17, point IV, § 52).

Le 18 mai 1967, Le groupe d'experts a tenu une dernière réunion pour clore ses travaux (AC/67-R/14) et soumis un rapport définitif d'activité au Groupe sur l'armement des forces navales sous la cote AC/167-D/19//AC/141-D/70(corr.).

Ont été diffusés sous la cote AC/167 les documents

AC/167-D/1 à 20]	
AC/167-N/1 à 24		(juin 1960-juin 1967)
AC/167-R/1 à 14		
AC/167-WP/1 à 30]	

Ils sont disponibles sur les films chronologiques et sur la bobine n° 1022 pour le AC/167-D/8(1ère rév.).

Quelques documents sont sans classification, tous les autres sont "confidentiel" ou "diffusion restreinte".

La production de la torpille Mk.44 s'est achevée en France et en Italie en 1967. Le soutien logistique fut ensuite assuré par la NAMSA.

Récemment encore, elle faisait partie des armes en service.

**Groupe de travail mixte ad hoc sur un engin mer/air courte portée
pour navires de faible tonnage**

***Ad hoc mixed working group on a close-range ship/air missile for
small ships***

AC/179

1960-1966

Ce groupe et le suivant (AC/180) ont été établis simultanément par le Comité d'Armements à la suite d'une recommandation du Groupe directeur naval de l'OTAN.

En octobre 1959, en raison de l'importance que revêt la défense des navires de faible tonnage contre les attaques aériennes, le Groupe directeur naval avait établi un sous-groupe pour étudier cette question et faire rapport sur les possibilités techniques et les besoins (AC/141-R/3, point III). Le sous-groupe avait soumis en avril 1960 un rapport concluant qu'il existait deux besoins distincts, l'un pour un engin de faible dimension relativement peu coûteux qui pourrait remplacer le canon Bofors de 40 mm, l'autre pour un engin ayant une portée moyenne qui pourrait remplacer les canons de moyen calibre (AC/141-D/18).

Le Groupe directeur a approuvé le rapport au cours de sa réunion des 5 et 6 mai 1960 et l'a transmis au Comité d'Armements en recommandant que le problème des systèmes d'engins guidés pour petites unités navales fasse dans son ensemble l'objet d'une coopération dans le cadre du Comité d'Armements (AC/141-R/4, I).

C'est ainsi que le Comité a créé, le 24 juin 1960, deux groupes de travail mixtes ad hoc pour répondre aux besoins évoqués ci-dessus (AC/74-R/89, point I, §§ 56 et 57).

Le groupe de travail mixte ad hoc sur l'engin mer/air courte portée pour navires de faible tonnage fut doté du mandat figurant dans le document AC/74-D/462. Une note introductive sur l'historique de la question et sur la mission lui incombant fut distribuée au groupe par le document AC/179-N/1 du 28 juillet 1960.

Entre 1960 et 1966, il a étudié quatre besoins militaires de base OTAN, le NBMR-13 (court terme), le NBMR-18 (long terme), et les NBMR-38 et 40 (système d'engins pour vedettes rapides). Son mandat a été remanié au fur et à mesure des nouvelles missions qui lui étaient confiées (voir AC/79-D/5, AC/79-N/14).

Il s'est réuni douze fois.

Il a d'abord rédigé les caractéristiques opérationnelles d'un système répondant au NBMR-13 stipulant que la mise en service devait commencer en 1963 et procédé à des échanges d'information sur les armes en cours de développement (SEACAT et REDEYE).

En février 1962, le groupe a été invité à examiner le NBMR-18, qui concerne le même système d'engins mais sur le long terme (1970) (voir AC/179-N/10). Il en a établi les caractéristiques opérationnelles et les spécifications techniques et a ensuite cherché un système y répondant de façon complète. Il s'est d'abord intéressé au système d'arme SEA MAULER, puis, cet engin ayant été supprimé du programme de la marine américaine, au missile SEASPAR.

Le groupe a par ailleurs entendu un exposé de la France sur le missile ATHOS et un exposé anglais sur le PX 430, système anti-missile destiné à remplacer le SEACAT.

Début 1966, compte tenu des observations formulées par le Canada (AC/179-D/25), le groupe a proposé au Groupe permanent une nouvelle date de mise en service pour le NBMR-18 (1973).

Entretemps, en janvier 1964, le Groupe permanent avait publié le NBMR-38 relatif toujours à un engin surface/air mais cette fois-ci pour vedettes rapides et autres petits bâtiments de guerre (AC/179-D/9). Le groupe a établi les caractéristiques opérationnelles et les spécifications techniques répondant à ce NBMR. Parmi les six projets examinés ensuite, l'un, le SEACAT 29/1, s'est trouvé répondre presque complètement aux besoins énoncés. Il en a donc proposé l'adoption à titre de solution immédiate, tout en continuant à travailler sur une solution à long terme. C'est ainsi qu'il a établi la coordination des programmes de développement de quatre pays (Allemagne, Pays-Bas, Norvège et Royaume-Uni).

Enfin, pour le NBMR-40 publié en novembre 1964 (AC/179-D/12), il a rédigé les caractéristiques opérationnelles et les spécifications techniques, et examiné deux projets susceptibles de convenir, le système PENGUIN (Norvège) et une adaptation du système TARTAR (Allemagne).

Lors de sa première réunion, fin novembre 1966, le nouveau Groupe OTAN pour l'armement des forces navales a décidé de fusionner ses travaux avec ceux du groupe AC/180 étudié ci-après, et de transférer leurs activités au groupe d'échange de renseignements IEG/1 sur la lutte en surface et au-dessus de la surface (AC/141-R/17, point IV, § 61(1)).

Les membres du groupe furent informés de ces décisions par la note AC/179-N/36 du 12 décembre 1966.

On recense sous la cote AC/179 les documents

AC/179-D/1 à 27]	
AC/179-N/1 à 36		(juillet 1960-décembre 1966)
AC/179-R/1 à 12		
AC/179-WP/1 à 10]	(WP/2 pas paru)

Ils n'ont pas été déclassifiés, beaucoup sont encore "secret".

**Groupe de travail mixte ad hoc sur un engin mer/air moyenne portée
pour navires de faible tonnage**
***Ad hoc mixed working group on a medium-range ship/air missile for
small ships***
AC/180
1962-1966

Le 24 juin 1960, en même temps qu'il créait le groupe AC/179, le Comité d'Armements a mis sur pied un groupe de travail mixte ad hoc chargée d'une mission très semblable, à savoir susciter un projet de coopération dans le domaine des engins mer/air à moyenne portée pour navires de faible tonnage — AC/74-R/89, point I, § 57.

Son mandat est détaillé dans le document AC/74-D/463 du 7 juillet 1960. Il fut porté à la connaissance du groupe par la note AC/180-N/1.

Il s'est réuni douze fois.

Il a étudié les NBMR-11 (court terme) et 29 (long terme).

Pour le NBMR-11, promulgué en mai 1961 (SGM-260-61), qui porte sur un engin mer/air à moyenne portée (programme à court terme), il a défini les caractéristiques opérationnelles et techniques habituelles et, dans un deuxième temps, retenu deux systèmes, le SEADART (CF. 299) britannique et le TARTAR amélioré (Etats-Unis).

Le groupe principal, au cours de sa quatrième réunion en mai 1962, a formé un groupe d'étude "évaluation" (*Assessment study group*) afin de comparer les deux systèmes. Celui-ci a rédigé une *Méthode commune d'évaluation des engins guidés*, utilisable également pour d'autres systèmes d'armes. A la demande du Comité d'Armements, le SACEUR a autorisé le Centre technique du SHAPE (CTS) à tester l'efficacité de la méthode telle qu'elle est définie dans le document AC/180-D/15.

En août 1963, le Groupe permanent a promulgué le NBMR-29 (AC/180-D/3), intitulé "système d'arme pour navires à moyenne/longue portée (mise en service 1973)", qui portait sur le besoin à long terme. Le groupe a établi un projet de caractéristiques opérationnelles et de spécifications techniques (AC/180-WP/10) et déclaré qu'il ne pouvait aller plus loin dans ses travaux sans que soient entreprises de très onéreuses études de faisabilité. Le Comité d'Armements a alors sollicité l'avis du Groupe consultatif OTAN pour les forces navales (AC/180-N/18) qui, après une étude complète du problème, a déclaré que le NBMR-29 était irréalisable dans les délais impartis et compte tenu de l'état des connaissances techniques⁸⁷.

Le 30 novembre 1966, le Groupe OTAN sur l'armement des forces navales intégra les travaux du groupe AC/180 en même temps que ceux du AC/179 au groupe d'échanges de renseignements n° 1 (IEG/1) sur la lutte en surface et au-dessus de la surface ; il devait néanmoins avant d'être dissous achever les travaux entrepris avec le concours

⁸⁷ En décembre 1965, le NBMR-29 fut signalé par le Comité d'Armements au groupe exploratoire sur l'étude de la procédure NBMR (AC/253) comme l'exemple type de NBMR "non réaliste" (AC/74-R/172, point II ; AC/180-N/24).

du CTS pour confirmer l'efficacité de la Méthode commune d'évaluation des engins guidés⁸⁸.

Il fut dissous après la remise de son rapport en juin 1968.

Ont été diffusés sous la cote AC/180 les documents

documents	AC/180-D/1 à 17]	
notes	AC/180-N/1 à 27		(juillet 1960-
comptes rendus	AC/180-R/1 à 12		décembre 1966)
documents de travail	AC/180-WP/1 à 15]	

Ils sont toujours classifiés, beaucoup sont "secret".

-:-

**Groupe de travail mixte ad hoc sur le minage rapide des eaux côtières
par lancement à partir du rivage**

AHMWG on shore launched mines for rapid mining of coastal waters

AC/197

1961-1963

A sa réunion du 14 novembre 1960, le Comité d'Armements a entendu un exposé du représentant de Etats-Unis sur un dispositif de lancement de mines à partir du rivage. Il en ressortait qu'il existait un besoin pour un dispositif de fermeture rapide et efficace des détroits communiquant avec certaines mers comme la Baltique, en cas de guerre avec l'Union soviétique, et qu'une solution satisfaisante résidait dans le déploiement de champs de mines à grande puissance mises en place à l'aide de fusées.

Le Comité d'Armements a décidé que le texte de cette déclaration serait distribué sous forme de document (AC/74-D/522) et ferait l'objet d'une discussion à la réunion suivante.

Le 20 décembre 1960, le Comité d'Armements a classé ce projet au rang des projets prioritaires et décidé la création d'un groupe de travail mixte ad hoc "sur le minage rapide des eaux côtières par lancement à partir du rivage" (AC/74-R/94, point III). Le 2 février 1961, il lui a conféré le mandat figurant dans le document AC/74-D/528.

Les participants aux travaux du groupe étaient l'Allemagne, le Danemark, la Turquie, le Royaume-Uni, les Etats-Unis ; la France, en qualité d'observateur.

Il a tenu une première réunion en avril 1961. Les échanges de vues ont porté sur les divers systèmes de minage des eaux côtières, notamment le lancement par fusées et la pose de mines au moyen d'hélicoptères et de vedettes rapides (AC/197-R/1). Il a noté que le Groupe permanent lui ferait parvenir un besoin militaire de base et a pris note du projet américain.

A la deuxième réunion, en janvier 1962, il a pris note d'un rapport présenté conjointement par le Danemark et l'Allemagne sur la

⁸⁸ AC/141-R/17, points IV, § 61(1) et (2).

fermeture rapide des détroits de la Mer Baltique et décidé d'attendre des directives officielles des autorités militaires relatives à un besoin militaire de base agréé avant d'aller plus avant dans ses travaux.

Le rapport du groupe de haut niveau AC/216 contenait une recommandation concernant le groupe AC/197 (C-M(62)114, p. 38). Il notait que, malgré un besoin reconnu en ce domaine, il n'avait pas été possible jusque-là en l'absence de directives militaires de parvenir à un accord sur une méthode unique de minage. Ne voyant aucune perspective de production coordonnée ni à court ni à long terme, il préconisait la dissolution du groupe.

Ce qui fut chose faite avec l'approbation du rapport par les ministres de la défense le 15 décembre 1962. Le groupe a eu connaissance de la décision le concernant par la note AC/197-N/2 du 14 janvier 1963.

Quatre documents ont été diffusés sous cette cote :

2 notes	AC/197-N/1 et 2]	nov. 1961-janv. 1963
2 procès-verbaux	AC/197-R/1 et 2]	

Ils n'ont pas été déclassifiés.

- :-

**Groupe de travail mixte ad hoc sur les mines de fond d'exercice
récupérables
Ad hoc mixed working group on recoverable exercise groundmines
AC/236
1964-1966**

Le Groupe permanent avait promulgué en mars 1963 le NBMR-28 (SGM-94-63), relatif à une mine de fond d'exercice susceptible d'être posée par des mouilleurs de mine de surface et destinée à permettre l'entraînement des forces chargées de la lutte contre les mines dans des conditions proches de la réalité.

Le Groupe directeur naval de l'OTAN recommanda au Comité d'Armements lors de sa réunion des 24-26 octobre 1963 de créer un groupe mixte ad hoc pour étudier le NBMR-28 (AC/141-R/11, point IV).

Le 8 janvier 1964, le Comité d'Armements a créé un groupe de travail mixte ad hoc sur les mines de fond d'exercice récupérables (AC/74-R/140, point IV). Il fut doté du mandat formulé dans le document AC/74-D/837 approuvé le 4 mars par le Comité (et reproduit dans le AC/236-D/1) :

"Examiner le besoin militaire de base OTAN NBMR-28 relatif aux mines de fond d'exercice récupérables [...] ; définir les caractéristiques opérationnelles d'un système répondant à ce NBMR ; rédiger les spécifications techniques ; examiner les projets [...] en cours en vue de sélectionner ceux répondant aux spécifications techniques agréées ; rapporter ses conclusions au Comité d'Armements".

Le groupe a terminé ses travaux en septembre 1965 et préparé un rapport à l'intention du Comité (AC/236-D/7//AC/74-D/1097). Selon ses conclusions, les mines existantes répondant le mieux aux caractéristiques opérationnelles et aux spécifications techniques étaient la mine belge ED 20 CIRCÉ et la mine française ED 20 ; un projet en cours y répondrait entièrement (la mine italienne CMMI/A, Mod. 1) et un projet de matériel anglais (un système de réceptacle) pouvait être utilisé comme complément pour tous les types de mines.

A la demande des pays, le mandat du groupe fut modifié le 16 mars 1966 pour permettre l'étude de projets à plus long terme. Son titre devint "groupe de travail mixte ad hoc sur les mines d'exercice récupérables". Le nouveau mandat figure dans le AC/74-D/1157 (AC/236-D/8)⁸⁹.

Il s'est réuni une fois avec ce mandat, en septembre 1966.

Il a été dissous en novembre 1966 par le Groupe OTAN sur l'armement des forces navales et ses anciennes activités ont été attribuées au Groupe d'échange de renseignements n° 3 sur les mines et la lutte contre les mines (IEG/3) - AC/141-R/17, § 102.

Il a produit les documents suivants :

AC/236-D/1 à 9]	(D/6 pas paru)
AC/236-N/1 à 15		(mars 1964-novembre 1966)
AC/236-R/1 à 5		
AC/236-WP/1 à 11]	(WP/5 pas paru)

Ils ont toujours leur classification initiale, plusieurs sont "secret".

-:-

Groupe de travail mixte ad hoc sur l'identification des sous-marins
Ad hoc mixed working group on the identification of submarines
AC/235
1965-1966

Le problème de l'identification ami/ennemi (IFF) entre bâtiments de surface et sous-marins d'une part, et entre sous-marins d'autre part, a été examiné pour la première fois par le Groupe directeur naval de l'OTAN en mai 1961.

A la suite d'échanges d'informations entre le Comité scientifique et le Groupe directeur naval, ce dernier a créé un sous-groupe de travail spécial pour étudier la question (AC/141(SWG/1)) et, conformément aux conclusions remises par le sous-groupe, décidé d'attirer l'attention du Groupe permanent sur l'opportunité d'établir un besoin militaire de base.

En septembre 1963, le Groupe permanent a promulgué le NBMR-30 "système d'identification des sous-marins en plongée (mise en service 1967)" destiné aux navires de surface, aux sous-marins et aux

⁸⁹ AC/74-R/176, point VI.

hélicoptères des forces amies en contact par sonar (SGM-421-63, reproduit dans le document AC/235-D/2).

En octobre 1963, le Groupe directeur naval a recommandé au Comité d'Armements de créer un groupe mixte ad hoc pour examiner les matériels pouvant répondre au NBMR-30 aussi bien à court qu'à long terme (AC/141-R/11, point IV, § 80).

Le 8 janvier 1964, le Comité a donné suite à la recommandation du Groupe directeur en établissant un groupe de travail mixte ad hoc sur l'identification des sous-marins (AC/74-R/140, point IV). Le mandat du groupe, approuvé à la séance du 19 février, figure dans le document AC/74-D/836(Révisé) : "examiner s'il est possible de réaliser une coopération dans la mise au point et la réalisation d'équipements répondant aux besoins militaires de base définis dans le NBMR-30".

Il assignait au groupe ad hoc deux tâches distinctes : l'établissement de spécifications pour un matériel répondant au besoin à court terme (1967) et l'étude du besoin à long terme. Il a été diffusé au groupe par la note AC/235-D/1. Il note en particulier qu'il devait travailler en liaison étroite avec le groupe sur un système d'arme anti-sous-marine embarqué à longue portée (AC/181).

Il a tenu quatre réunions.

Pour ce qui concerne le besoin à court terme, il a établi les caractéristiques opérationnelles et les spécifications techniques d'un système de transmissions acoustiques directionnelles de puissance élevée avec système de codage fondé sur l'utilisation de tons multiples. Après étude des projets nationaux susceptibles de satisfaire à ces spécifications, le groupe a considéré qu'un matériel en cours d'étude par la Grande-Bretagne, combiné avec des matériels construits ou en cours de fabrication par la France (DUUG-2) et les Pays-Bas (LWS-20), répondrait aux spécifications énoncées dans le NBMR-30 court terme.

Pour le besoin à long terme, un groupe d'étude présidé par un membre du SACLANTCEN a été mis sur pied. Il a tenu deux réunions et deux sessions de travail officieuses. Ses activités n'ont pas dépassé les échanges de renseignements au stade de la recherche.

Le dernier rapport d'activité du groupe a été diffusé sous la cote AC/141-D/65//AC/235-D/13, à l'issue de sa dernière réunion en septembre 1966. Il fut ensuite dissous.

Conformément aux décisions prises par le Groupe OTAN sur l'armement des forces navales au cours de sa première réunion, ses anciennes tâches en matière d'échange de renseignements furent poursuivies dans le cadre du groupe IEG/2 sur la lutte sous-marine ; le sous-groupe sur l'étude du besoin à long terme fut quant à lui maintenu et placé sous l'autorité du Groupe sur la recherche pour la défense (AC/243) dès son entrée en activité en janvier 1967 (AC/141-R/17, §§ 90 et 97).

Le groupe fut informé des décisions le concernant par la note AC/235-N/26 du 13 décembre 1966.

Ont été diffusés sous la cote AC/235 les documents

AC/235-D/1 à 15]	
AC/235-N/1 à 26		(mars 1964-novembre 1967)
AC/235-R/1 à 4		
AC/235-WP/1 à 13]	(WP/4 pas paru)

Ils n'ont pas été déclassifiés ; plusieurs sont "secret"
(documents relatifs au besoin à long terme).

-:-

Nous recommandons de déclassifier les documents des groupes sur l'armement naval, mais en faisant attention aux besoins à long terme (après 1970) et surtout aux armes nouvelles pour l'époque (torpille Mark.44) qui pourraient encore être en service.

L'ensemble, soit un peu plus de six cents documents, pourrait être proposé en même temps pour la mise en lecture publique.

6 - Propriété industrielle

**Groupe de travail sur la protection des renseignements techniques
faisant l'objet de droits de propriété
Working group on the protection of proprietary technical information
AC/94
1959-1965**

Ce groupe a été créé en 1955 pour étudier la protection des intérêts publics ou privés susceptibles d'être compromis à l'occasion des échanges d'informations techniques entre les pays de l'OTAN (voir rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 93-95).

Il a poursuivi ses travaux après 1958. En février 1963, son mandat fut élargi (AC/94-N/27 du 5 mars 1963) et il prit le titre de "Groupe de travail sur la propriété industrielle" (*Working group on industrial property*).

Deux sous-groupes de travail ont été formés en 1964 (voir ci-dessous).

En mai 1977, il est devenu Groupe OTAN sur la propriété intellectuelle et les arrangements de coopération internationale (*NATO Group on intellectual property and international co-operative arrangements*). Il a été dissous en 1981.

Nous renvoyons aux listes de documents en annexe pour le détail de ses activités de janvier 1959 à décembre 1965. Tous les documents diffusés sous la cote AC/94 entre ces deux dates sont déclassifiés. Ils se répartissent comme suit :

- Groupe principal

documents	AC/94-D/59 à 112] (janv. 1959-déc. 1965)
notes	AC/94-N/15 à 38	
CR	AC/94-R/14 à 20	
doc. de tr.	AC/94-WP/16 à 33	
	(WP/24,26,28,29 non parus)	

- Sous-groupe AC/94(CS) sur les études comparatives (*Sub-group on comparative studies*). Ce sous-groupe a continué ses travaux après 1965.

→ AC/94(CS)D/1 à 5] (mai 1964-juin 1965)
→ AC/94(CS)N/1 à 4	
→ AC/94(CS)WP/1	

- Sous-groupe AC/94(ETI) sur la rédaction d'un accord multilatéral OTAN sur l'échange d'informations techniques (*SG on a multilateral agreement for the exchange of technical information within NATO*)

→ AC/94(ETI)D/1 à 18] (avril 1964-juin 1966)
→ AC/94(ETI)N/1 à 10 (CR de réunions)	

(Nous avons retenu tous les documents de ce sous-groupe qui a terminé ses travaux en 1966).

7 - Codification des matériels

Commission de codification des matériels
Codification of equipment panel
AC/135
1959-1965

La Commission de codification a été créée par le Conseil en décembre 1957 (voir rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 95-96). Elle était composée des directeurs des agences de codification nationales et était assistée d'un petit secrétariat de l'OTAN. Son rôle était de coordonner tous les efforts de codification, de surveiller la mise en oeuvre du système et d'y apporter les améliorations nécessaires.

Dans les années 1959-1965, elle a développé ses activités par le biais de la constitution de plusieurs sous-commissions qui s'occupaient de la codification des éléments d'un projet particulier ou de questions d'ordre général (elles sont énumérées ci-dessous).

Le système de codification qu'elle a mis en place a permis l'inventaire et le marquage de millions d'articles différents (un seul numéro par article d'un projet OTAN) et par là fourni un outil souple, rapide et précis de gestion des procédures d'approvisionnement et d'achat. Il a aussi constitué une base de standardisation.

Elle est toujours en activité actuellement sous la dénomination "Groupe des directeurs nationaux pour la codification" (*Group of national directors on codification*).

Sous la cote AC/135 et ses nombreuses sous-cotes, on recense quelque 354 documents pour les années 1959-1965 :

Commission principale

AC/135-D/4 à 149]	
AC/135-N/3 à 43		(janvier 1959-décembre 1965)
AC/135-R/3 à 14		
AC/135-WP/1,3,5]	

Comité directeur (*Steering committee*)

AC/135(SC)D/1 à 3]	
AC/135(SC)N/1 et 2		(janvier-février 1962)
AC/135(Discussion group)R/1]	

Sous-commissions

- Sous-commission A chargée des questions d'ordre général relatives à la codification (*Sub-panel A on general matters concerning codification*) ; 1ère réunion en février 1963.

AC/135(Sub-panel A)D/1 à 2]	
AC/135(Sub-panel A)N/1 à 3		(décembre 1962 →)
AC/135(Sub-panel A)R/1 à 4		
AC/135(Sub-panel A)WP/1 à 24]	

- Sous-commission I chargée de coordonner la codification pour l'avion léger d'attaque et de reconnaissance G.91 (*Sub-panel I on the co-ordination of the codification for the NATO LSWR Fighter Fiat G.91*)

AC/135(Sub-panel I)D/1 à D/8]	
AC/135(Sub-panel I)N/1		(février 1960-février 1963)
AC/135(Sub-panel I)R/1 à 6]	

- Sous-commission II sur la coordination de la codification du Starfighter F.104G Lockheed (*SP on the co-ordination of the codification of the Lockheed Starfighter F.104G aircraft*)

AC/135(Sub-panel II)D/1 à 3]	
AC/135(Sub-panel II)N/1		(mars 1960-novembre 1967)
AC/135(Sub-panel II)R/1 à 15		
AC/135(Sub-panel II)WP/1,3,4]	

(Pour cette sous-commission, on a retenu tous les documents, le seul émis après 1965 étant le compte rendu de la dernière réunion du 6 mars 1967 coté AC/135-R/15.)

- Sous-commission III sur la coordination de la codification du fusil FN 7,62 mm (*SP on the co-ordination of the codification of the 7.62 mm FN rifle*)

AC/135(Sub-panel III)D/1 et 2 (mars-octobre 1960)

- Sous-Commission IV pour la coordination intéressant les sociétés industrielles (*SP on codification concerning industry*)

AC/135(Sub-panel IV)D/1 à 4]	
AC/135(Sub-panel IV)R/3 et 4		(mai 1961-octobre 1962)
(1 et 2 "not issued")		
AC/135(Sub-panel IV)WP/1]	

- Sous-commission V sur le contrôle et l'exploitation des renseignements concernant les modifications et sur les problèmes de reproduction (*SP for control and processing on modification and for problems of reproduction*)

AC/135(Sub-panel V)D/1 et 2]	(octobre 1961-septembre 1962)
AC/135(Sub-panel V)R/1 à 5]	

- Sous-commission VII sur la coordination de la codification d'engins reproduits et utilisés en commun (*SP on the co-ordination of the codification of reproduced and jointly used missiles*)[Hawk, Sidewinder]

AC/135(Sub-panel VII)D/1 à 15]
 AC/135(Sub-panel VII)N/1 et 2] (novembre 1961-septembre 1965)
 AC/135(Sub-panel VII)R/1 à 5]
 AC/135(Sub-panel VII)WP/3]

- Sous-commission VIII sur la coordination de la codification et de la standardisation des carburants (*SP on the co-ordination of the codification and standardisation of fuels*)

AC/135(Sub-panel VIII)R/1 et 2] (juin-août 1962)
 AC/135(Sub-panel VIII)WP/1]

- Sous-commission IX sur la coordination de la codification... du système de prodiffusion (*SP on the co-ordination of the codification... of the forward scatter system*)

AC/135(Sub-panel IX)D/1 et 2]
 AC/135(Sub-panel IX)N/1] (novembre 1961-mars 1964)
 AC/135(Sub-panel IX)R/1 à 6]

- Sous-commission X sur la coordination de la codification... du Bréguet atlantique

AC/135(Sub-panel X)D/1 à 10]
 AC/135(Sub-panel X)R/1 à 6] (mars 1962-octobre 1965)

(Elle s'est réunie jusqu'en décembre 1969).

- Sous-commission XI sur la coordination de la codification... du système de détection lointaine (*Early warning system*)

AC/135(Sub-panel XI)R/1 à 4 (mai 1962-octobre 1963)

- Sous-commission XII sur la coordination de la codification... de l'engin Bullpup

AC/135(Sub-panel XII)D/1, R/1 et N/1 (fév. 1963-avril 1964)

- Sous-commission XIII sur la coordination de la codification... du canon 40/70 (*40/70 gun*)

AC/135(Sub-panel XIII)D/1 et 2] (juillet 1963-février 1965)
 AC/135(Sub-panel XIII)R/1 et 2]

- Sous-commission XIV sur la coordination de la codification... de la torpille Mark 44 (*Mark 44 torpedo*)

AC/135(Sub-panel XIV)R/1 et WP/1 (janv. 1964 et sept. 1963)

- Sous-commission XV sur la coordination de la codification... de l'avion Transall (*Transall aircraft*)

AC/135(Sub-panel XV)D/1 à 3] (janvier 1964-août 1965)
 AC/135(Sub-panel XV)R/1 à 5]

- Sous-commission XVI sur la coordination de la codification... des composants électroniques et sources d'alimentation électrique (*electronic parts and electrical power sources*) ; première réunion tenue en décembre 1964

AC/135(Sub-panel XVI)D/1 et 2]

AC/135(Sub-panel XVI)N/2 | (janvier-octobre 1965)
AC/135(Sub-panel XVI)R/1 à 3 |

Presque tous ces documents étaient initialement sans classification ; nous renvoyons à la liste détaillée des documents fournie en annexe pour ceux qui sont classifiés.

-:-

**Groupe de travail sur la politique et l'organisation générale en
matière de codification OTAN des matériels**
*Working group on general policy and organization governing the NATO
codification of equipment*

**AC/161
1960**

Au cours de sa réunion du 18 février 1960, le Comité d'Armements a créé un groupe de travail pour réviser la politique générale de l'OTAN en matière de codification des matériels et pour redéfinir le statut et les fonctions du Secrétariat technique de la Commission AC/135 (AC/74-R/82, point III(b)).

Le 24 mars (AC/74-R/83, point V), il a approuvé le mandat de ce groupe de travail, diffusé en annexe à la note AC/161-D/1.

Le groupe s'est réuni les 11 et 12 avril 1960 (AC/161-R/1). La Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont participé activement à ses travaux. L'Italie a envoyé un observateur.

Tous les membres ont admis qu'il était important que les matériels nouvellement développés fussent codifiés dans le système OTAN, dès lors qu'ils présentaient de l'intérêt pour deux pays OTAN. Les deux notes déposées par le Royaume-Uni (AC/161-D/2) et par les Etats-Unis (AC/161-D/3) allaient dans ce sens.

Une première liste des matériels à codifier en priorité a été établie : G.91, F.104G, avion patrouilleur de marine OTAN, Bréguet 941, Transal 160, SS.10-11, Entac, Hawk, Sidewinder, radars de détection avancée, système de propagation vers l'avant. En outre, recommandation a été faite aux pays de faire un effort particulier pour mettre en application la politique définie par les STANAG 3150 et 3151 dans le domaine des matériels nouvellement développés (une liste de seize catégories de matériels a été définie à cet effet).

Les fonctions du Secrétariat technique, fixées jusque-là par le document AC/74-D/286, ont été précisées. Il devait mettre en oeuvre les décisions et recommandations de la Commission de codification en portant une attention particulière aux mesures de coordination.

Le groupe AC/161 a soumis ses recommandations au Comité d'Armements dans le rapport AC/161-D/4 en date du 28 avril 1960.

En résumé, il est à l'origine des 5 documents

AC/161-D/1 à 4 | (mars-mai 1960)

AC/161-R/1]

Ils sont classifiés "confidentiel" ou "diffusion restreinte".

Nous conseillons de les déclassifier et de les mettre en lecture publique.

- :-

8 - Echange de renseignements scientifiques et techniques dans le domaine de la défense

Groupe de travail mixte ad hoc sur les échanges de renseignements scientifiques et techniques

Ad hoc mixed working group on the exchange of scientific and technical information

**AC/223
1963-1965**

Lors de sa réunion du 11 janvier 1962, le Comité d'Armements, qui s'intéresse à l'échange de renseignements scientifiques et techniques dans le domaine de la défense, a examiné les rapports d'activité établis par le Comité de documentation de l'AGARD⁹⁰, à la demande du Comité scientifique, en vue de contribuer à l'étude de la procédure d'échange de renseignements scientifiques et techniques au sein de l'Alliance atlantique (AC/74-R/107, point II).

Le 25 juin, il prit connaissance du rapport définitif du Comité sur la transmission des renseignements scientifiques dans le domaine de la défense (AC/74-D/657), qui reprend la proposition française exposée dans le document AC/74-D/606 de créer un groupe de travail chargé de coordonner le fonctionnement des centres de documentation nationaux en matière de transmission des renseignements scientifiques.

La décision fut prise à cette réunion de constituer un "groupe de travail mixte ad hoc sur les échanges de renseignements" réunissant le groupe de travail sur la propriété industrielle (AC/94), des représentants du Comité scientifique (AC/137), du Comité de documentation de l'AGARD, des autorités militaires de l'OTAN et du Secrétariat international, qui serait chargé d'harmoniser les règles de fonctionnement des centres de documentation nationaux en attendant la diffusion du rapport définitif de l'AGARD (AC/74-R/117, § 66(2)).

Il fallut plusieurs mois pour se mettre d'accord sur le contenu du mandat, en raison de la difficulté à définir un champ d'action précis au nouveau groupe⁹¹. De fortes réticences se manifestèrent du côté, entre autres, du Comité scientifique et de la Réunion des Directeurs de la recherche pour la défense qui craignaient des chevauchements de compétences.

⁹⁰ Groupe consultatif des Recherches et Réalisations aéronautiques (Agence du Groupe permanent).

⁹¹ Voir la réunion du 18 janvier 1963 (AC/74-R/124, point II).

Le mandat fut finalement approuvé, le 26 avril 1963, sous réserve de quelques amendements de détail — AC/74-R/129, point VI. Il est consigné dans le document AC/74-D/688(Révisé) du 10 mai 1963, reproduit dans le AC/223-D/1 du 17 juillet 1963. Les objectifs restèrent assez limités, la mission devant rester de caractère exploratoire. Les activités du groupe devaient se limiter strictement aux échanges de renseignements dans le domaine de la défense. Il devait rechercher les moyens d'harmoniser les méthodes de travail et les règlements de sécurité des centres de documentation nationaux spécialisés dans les problèmes de la défense. Et soumettre ses conclusions au Comité d'Armements après avoir tenu deux ou trois réunions au maximum.

Au même moment, le 12 juin 1963, le rapport définitif de l'AGARD (C-M(63)38, annexe) était approuvé par le Conseil (C-R(63)32). Le Conseil a invité les gouvernements à mettre en oeuvre les recommandations qui s'y trouvaient formulées. Il a servi de base aux travaux du groupe.

Le groupe a tenu sa première réunion le 25 octobre 1963 (AC/223-R/1), sous la présidence de M. Schüller, Directeur du Centre de Documentation et d'Information technique des Forces armées néerlandaises, avec la participation de dix pays (Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis). Lors de cette réunion, il a créé un sous-groupe chargé de préparer un projet de rapport au Comité d'Armements.

Deux autres réunions ont eu lieu les 24 janvier 1964 (AC/223-R/2) et 14 janvier 1965 (AC/223-R/3), au cours desquelles le groupe s'est efforcé d'harmoniser les méthodes de travail des centres de documentation et de normaliser les procédures d'utilisation des documents contrôlés et sans limitation de diffusion.

Le rapport définitif, en date du 12 février 1965, porte la cote AC/223-D/3. Il a été soumis au Comité d'Armements dans le document AC/74-D/998 du 12 mars 1965. Il fait toute une série de recommandations sur la formation du personnel, la liaison entre les centres nationaux, l'établissement d'un glossaire international de termes, la normalisation des procédures de documentation, les renseignements faisant l'objet de droits de propriété. Dans les exhortations finales, il met l'accent sur les ressources à affecter aux centres de documentation, sur la déclassification des documents protégés et sur la normalisation de la présentation des rapports.

Il fut discuté par le Comité d'Armements lors de sa réunion du 7 avril 1965. Celui-ci invita les organismes concernés à le mettre en oeuvre. En même temps, le groupe fut dissous — AC/74-R/162, point IV (8).

Les documents émis sous la cote AC/223 sont au nombre de 22

AC/223-D/1 à 3	(juil. 1963-fév. 1965)
AC/223-N/1 à 4	(août 1963-avril 1964)
AC/223-R/1,2,4	(déc. 1963-janv. 1965)
AC/223-WP/1 à 12	(sept. 1963-déc. 1964)

auxquels il faut ajouter 5 documents produits par le sous-groupe chargé de la rédaction du rapport définitif sur les échanges de renseignements scientifiques et techniques et diffusés sous la cote AC/223(SG) :

→ AC/223(SG)N/1 et 2]..(décembre 1963-avril 1964)
→ AC/223(SG)WP/1 à 3]

Les documents sont filmés en continu, avec les ordres du jour des réunions, sur le film NISCA n° 25.

La totalité de ces documents, qui ne présentent pas de caractère sensible, ont été déclassifiés, de même que le rapport définitif AC/74-D/998. Nous recommandons de les mettre en lecture publique.

E - LOGISTIQUE

Aux premiers temps de l'Alliance, les différents pays de la zone du Commandement allié en Europe assuraient la responsabilité de la planification et de la satisfaction des besoins logistiques des forces nationales. Des accords bilatéraux et l'action d'organismes de l'OTAN tels que les organisations de production et de logistique (OPLO) ont concouru peu à peu à introduire une certaine coordination.

Gr. de tr. sur la logistique en temps de paix et en temps de guerre
Working group on logistics in peace and war
AC/198
1961-1964

L'amélioration du système logistique en vigueur au sein de l'OTAN avait été l'un des thèmes de discussion de la réunion ministérielle de décembre 1957 au niveau des chefs de gouvernement.

Elle fut abordée à nouveau au cours de la conférence des Ministres de la Défense du printemps 1960 (voir le memorandum C-M(60)24).

Dans sa séance du 9 novembre 1960, le Conseil a décidé de charger le Comité de l'Examen annuel de préparer à son intention les termes du mandat à donner à un groupe de travail qui serait chargé d'étudier les mesures concrètes proposées tant à l'occasion de la réunion de décembre 1957 qu'à celle du printemps 1960.

Une note du Comité de l'Examen annuel en date du 17 novembre 1960 a rappelé le contexte dans lequel se place la création du groupe de travail (AC/19-D/218, §§ 3 à 6).

Le 7 décembre 1960 (C-R(60)47), le Conseil a approuvé le mandat d'un groupe de travail sur la logistique en temps de paix et en temps de guerre (C-M(60)117(Définitif)). Le groupe était chargé de préparer la discussion par le Conseil des mesures concrètes proposées par les autorités militaires de l'OTAN en application des dispositions du document C-M(60)33 du 1er avril 1960 visant à améliorer la situation logistique et l'approvisionnement dans la zone du Commandement allié en Europe. Il devait présenter des rapports au Conseil et toutes recommandations utiles sur leurs aspects politiques, financiers et économiques.

Les réunions du groupe étaient ouvertes à tous les membres de l'Alliance.

Il commença ses travaux sur la base du mémorandum du Groupe permanent SGM-639-60 du 29 novembre 1960, qui fait le point à cette date des travaux entrepris par les autorités militaires.

Le 11 janvier 1961, il reçut de nouvelles instructions du Conseil et se consacra dans un premier temps à l'étude du problème des terrains d'entraînement sur la base des recommandations des autorités militaires de l'OTAN figurant au document MC 41/1 et rectificatif (C-R(61)1, point III). Ses conclusions ont fait l'objet

d'un rapport provisoire, le AC/198-D/3, approuvé le 31 octobre 1961 par le Conseil sous la cote C-M(61)93 (C-R(61)56, point II).

Les instructions de janvier 1961 l'avaient aussi chargé d'examiner le document militaire MC 86/2(Révisé) publié à la fin de l'année 1960 recommandant, pour des raisons d'économie et d'efficacité de fonctionnement, qu'un système intégré de soutien logistique soit adopté pour les "armes modernes", que les pays utilisent le système OTAN d'approvisionnement, d'entretien et de réparation (NMSSS)⁹² et que la charte de cet organisme soit modifiée pour inclure ces nouvelles attributions (C-R(61)1, point IV). Il concentra ses efforts sur l'aspect financier des problèmes auxquels l'Agence OTAN d'approvisionnement et de réparation (NMSSA) aurait à faire face à partir du moment où les pays lui confieraient certaines responsabilités en matière de soutien logistique — voir AC/198-D/5 et R/5. Ses recommandations sont contenues dans le rapport AC/198-D/6).

Le Conseil approuva, à sa séance du 24 janvier 1962, le rapport du Comité d'Armements C-M(62)2 sur le MC 86/2(Révisé) et les recommandations contenues dans le MC 86/2(Révisé) ainsi que les modifications apportées à la charte du NMSSS (C-R(62)5, point VI).

Les autorités militaires continuaient leur examen des problèmes de logistique. Après une vaste étude, la suggestion de l'Allemagne de créer des centres de logistique intégrés dans les hauts commandements alliés, jugée de portée trop restreinte, fut écartée au profit de la solution qui privilégiait la création d'un "Centre de coordination logistique" dans la zone du Commandement allié en Europe ; il serait créé auprès du SACEUR et composé de représentants nationaux.

Le 19 septembre 1963, les militaires exposèrent leurs vues dans un nouveau document de la série MC 86, le MC 86/4(Révisé), qui porte sur la logistique en temps de paix et en temps de guerre, les besoins en matière de coordination dans le Commandement allié en Europe et qui propose la création d'un Centre logistique au sein du SHAPE.

Le Conseil examina le MC 86/4(Révisé) le 4 décembre 1963 (C-R(63)71, point VI). Le 22 janvier 1964, il chargea le groupe AC/198 de lui faire rapport sur le document et confia la présidence du groupe à F.D. Gregh, Secrétaire général délégué, Secrétaire général adjoint pour l'Economie et les Finances (C-R(64)4, point III).

Une note AC/198-D/12 distribuée en février 1964 invita les délégations à présenter leurs remarques sur le MC 86/4(Révisé). Les réponses des pays à cette note ont été diffusées sous les références AC/198-D/13 (Allemagne), D/14 (France), D/15 (Italie), D/16 (Canada), D/17(Belgique). Le groupe procéda à la révision du document et fit circuler un nouveau texte dans le document AC/198-D/18 (amendé par le AC/198-D/20).

Le rapport du groupe et la version amendée du MC 86/4(Révisé) ont été présentés au Conseil le 22 juillet 1964 dans le document

⁹² Le NMSSS (*NATO maintenance supply services system*) a été établi par le Conseil en avril 1958, ses attributions et son fonctionnement sont décrits dans le document C-M(58)78.

C-M(64)58 intitulé "Besoins en matière de coordination logistique dans le Commandement allié en Europe" (C-R(64)36, point VIII). Le Conseil en a approuvé les conclusions, qui entrèrent en vigueur avec la diffusion par le Comité militaire de la version définitive du MC 86/4(Révisé) en août 1964⁹³.

En résumé, 34 documents ont été diffusés sous la cote AC/198 :

AC/198-D/1 à 21]	
AC/198-N/1 à 4		(janvier 1961-juin 1964)
AC/198-R/1 à 8, 10]	

Ils n'ont pas été déclassifiés ; plusieurs sont "secret".

-:-

Groupe [...] sur l'intégration du soutien logistique pour les armes modernes en temps de paix et en temps de guerre

Ad hoc group on [...] the integration of logistic support for advanced weapons in peace and war

AC/229

1963

Lors de sa réunion du 8 mai 1963 — C-R(63)24, § 21(2) —, le Conseil avait demandé aux pays membres de faire connaître par écrit "dans quelle mesure ils estimaient que les dispositions du MC 86/2(Révisé) du 21 novembre 1960 sur le soutien logistique des armes modernes et de la charte du NMSSS [Système OTAN d'approvisionnement, d'entretien et de réparation] pouvaient être satisfaites par la réforme du NMSSS, compte tenu de la position adoptée par le Comité de direction de cet organisme quant au plan de développement prévu par le SHAPE...".

Suite à cette décision, le Conseil a créé, le 4 septembre 1963, un groupe de travail dont l'intitulé exact est : "groupe ad hoc sur les suites à donner au C-R(63)24, §§ 21(2) et (3) : intégration du soutien logistique pour les armes modernes en temps de paix et en temps de guerre" — voir le C-R(63)50, point II et annexe. Il avait la double mission suivante (le mandat est repris dans le document AC/229-D/1 du 6 septembre 1963) :

- "étudier et, si possible, harmoniser les vues des pays sur la mesure dans laquelle il est possible d'appliquer les dispositions du MC 86/2(Révisé) et de la charte du NMSSS grâce à la réforme envisagée pour le NMSSS par son Comité de direction.
- examiner pour cela les voies et moyens permettant de coordonner efficacement le soutien logistique des armes modernes, si la gestion de celui-ci est décentralisée."

Il devait faire rapport au Conseil si possible avant le 15 octobre 1963.

⁹³ MC 86/4(2e révision)(Final) du 28 août 1964.

Trois projets de rapport ont été établis successivement sous les références AC/229-D/4, AC/229-D/6, AC/229-D/8. Un accord se fit sur le document AC/229-D/8 au cours de la cinquième réunion du groupe le 26 novembre 1963 et il fut décidé de le soumettre au Conseil pour examen (AC/229-R/5).

Le rapport fixe la liste des systèmes d'armes concernés par le MC 86/2(Révisé) en y incluant les quatre systèmes d'armes dont la production en commun pour le CAE était en cours en Europe sous la responsabilité de leurs organisations de production respectives (missiles HAWK, SIDEWINDER et BULLPUP, avion F.104G). Il définit les notions de "soutien intégré" et de "soutien décentralisé". Il précise le rôle d'une autorité centrale multinationale et examine l'aptitude du NMSSS à remplir ce rôle.

Le problème du soutien logistique à mettre en place pour l'Organisation de production du missile HAWK est longuement examiné dans le rapport à titre d'exemple.

Sans donner une réponse complète aux questions qui lui étaient posées, le rapport formule *in fine* des recommandations qui, d'une part constituent une application des dispositions du MC 86/2(Révisé), d'autre part instituent une liaison entre le NMSSS et les organisations et pays membres concernés. Il a introduit une certaine coordination dans un domaine où elle faisait jusque-là défaut.

Le 4 décembre 1963, le Conseil approuva le rapport du groupe AC/229 (C-M(63)21) et le rapport du Comité spécial de réforme du NMSSS transmis sous couvert du C-M(62)115 (C-R(63)71, point V).

Le groupe AC/229 avait remis son rapport, il fut dissous.

8 documents de travail et 5 comptes rendus ont paru sous la référence AC/229. Ce sont les

AC/229-D/1 à 8]	(septembre-décembre 1963)
AC/229-R/1 à 5]	

Ils sont classifiés "confidentiel" ou "diffusion restreinte".

Les documents de ces deux groupes, très intéressants du point de vue historique, sont complémentaires. Ils montrent la mise en place d'un système logistique intégré au sein du CAE. Nous conseillons de les déclassifier et de les mettre en lecture publique en même temps.

Réseau OTAN des pipelines

Comité OTAN des pipelines
NATO pipeline Committee
(NPC)
AC/112
1959-1965

La création du Comité remonte à juillet 1956. Il agit au nom du Conseil et est compétent, en liaison avec les organismes concernés, "pour toutes les questions relatives au contrôle de l'exploitation et de l'entretien du réseau qui pourraient intéresser l'OTAN dans son ensemble" (voir rapport DES(94)2, partie VIII, pp. 98-99).

Nous renvoyons à la liste des documents pour le détail de ses activités.

Les documents pour la période allant de janvier 1959 au 31 décembre 1965 se décomposent en

documents	AC/112-D/20 à 89
notes administratives	AC/112-N/7 à 21
comptes rendus de séances	AC/112-R/13 à 33
documents de travail	AC/112-WP/27 à 46

Soit 126 documents en partie déclassifiés par DN/97, DN(78)16, DN(80)9 et DN(82)10. Un grand nombre restent classifiés "secret" ou "confidentiel".

On les trouve sur microfilm. Ils ont été refilmés en continu par ordre croissant des cotes (bobine 1464).

- :-

Comité de gestion Centre-Europe des pipelines
Central Europe pipelines policy Committee
AC/120
1959-1965

Sur l'organisation du réseau des pipelines de l'OTAN dans la région Centre-Europe et sur la mise en place du Comité de gestion Centre-Europe, son mandat et ses activités jusque fin 1958, nous renvoyons à la description détaillée qui figure dans le rapport précédent (DES(94)2, partie VIII, pp. 100-102).

Les pays représentés au Comité sont les cinq pays hôtes (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas), plus le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Canada, qui utilisent également le réseau.

De 1959 à 1965, son mandat est resté le même. Il examine au nom du Conseil les questions relatives à l'exploitation et à l'entretien du réseau Centre-Europe et surtout contrôle l'utilisation des fonds financés en commun. A ce titre, il a un droit de regard sur les activités du Bureau (militaire) Centre-Europe des pipelines (contrôle technique et opérationnel), de l'Agence Centre-Europe d'exploitation,

qui assure le fonctionnement du réseau, et des agences nationales qui interviennent dans le fonctionnement du réseau.

Nous renvoyons à la liste des documents jointe en annexe pour le détail de ses activités.

Pour la période allant de janvier 1959 à décembre 1965, il s'est réuni 83 fois et a produit de très nombreux documents (713), qui se répartissent en

documents	AC/120-D/57 à 453
notes	AC/120-N/14 à 91
comptes rendus	AC/120-R/34 à 116
documents de travail	AC/120-WP/23 à 177

Beaucoup sont encore classifiés (à partir de "secret").

Ils ont été refilmés en continu sur les films 1471 (A/ et D/), 1475 (N/), 1476(R/) et 1477 (WP/).

Les comités AC/112 et AC/120 sont toujours en activité sous la même cote et avec la même dénomination.

Nous recommandons de déclassifier et de mettre en lecture publique leurs documents diffusés de 1959 à 1965.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les documents relatifs à la production d'armements et à la logistique étudiés dans ce chapitre proviennent de 90 comités, groupes d'experts, groupes de travail ou commissions.

Ils représentent un ensemble de 10500 documents, dont plus d'un millier pour le seul Comité d'Armements.

Les activités commencées dans la période précédente ont pris de l'ampleur tandis que s'en sont créées de nouvelles.

L'ensemble témoigne de l'importance et de la qualité de la coopération développée en ce domaine entre les pays de l'Alliance. Il montre l'évolution des méthodes de travail et l'adaptation constante des procédures pour parvenir à des résultats concrets.

La plupart des documents portent encore une classification et bien souvent il s'agit de la classification initiale.

Dans leur grande majorité, ces documents devraient pouvoir être déclassifiés.

Les documents produits par les groupes chargés de l'élaboration et de l'examen des procédures, de même que ceux du Comité d'Armements et des groupes consultatifs sont de caractère suffisamment général pour être déclassifiés.

Les documents de caractère très technique des groupes spécialisés du Comité d'Armements font en général état de technologies dépassées ou tombées depuis longtemps dans le domaine public.

Nous attirons toutefois l'attention sur les armes nouvelles et les matériels complets mis au point au début des années 1960. Certains sont encore en service dans les forces armées nationales, ou l'étaient encore récemment. Ils ont vraisemblablement été perfectionnés, mais nous ne savons pas dans quelle mesure. Il s'agit des missiles sol/air HAWK, air/air Sidewinder, air/sol AS.30 et Bullpup, de la torpille US Mark 44, des avions de type V/STOL à décollage et atterrissage vertical. Certains pays ont peut-être un intérêt particulier à examiner plus attentivement les documents.

Nous signalons aussi les travaux du groupe AC/218 sur l'identification des avions pour le système IFF Mark XII qui serait toujours utilisé.

Nous attirons également l'attention sur les groupes qui ont mené des études sur des matériels à mettre en service dans les années 1970-1975 (très rarement 1980).

En même temps, il faut noter que les documents concernant les organisations de production qui se sont mises en place au début des années 1960 en Europe pour fabriquer ces armements forment de loin la partie la plus intéressante de la documentation et leur mise en lecture publique est très souhaitable du point de vue historique.

Si on se prononce pour la mise en lecture publique, il faudra, étant donné le nombre important des documents à préparer, procéder par grands ensembles. C'est aussi à cette fin que nous les avons présentés de manière méthodique.